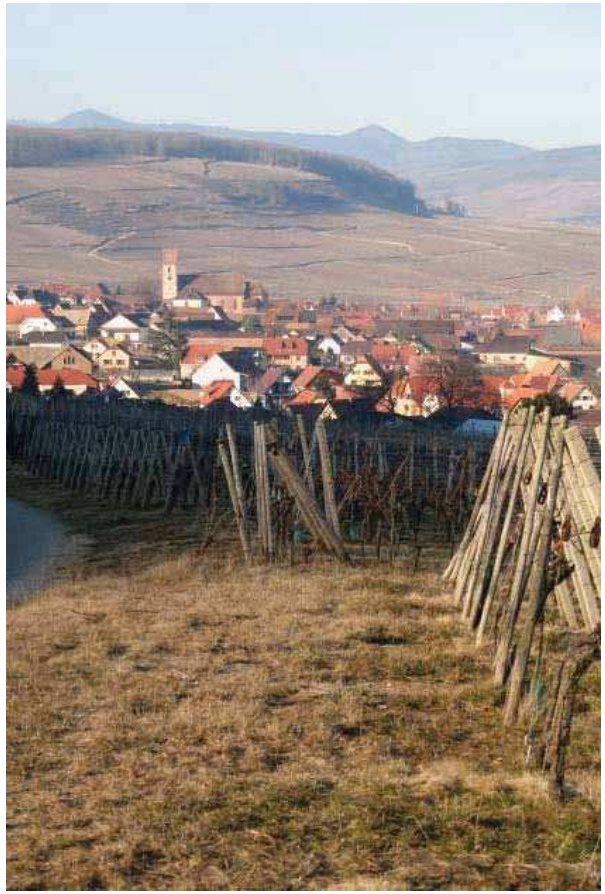

PLAN DE GESTION DE L'ESPACE RURAL ET PERIURBAIN (GERPLAN)

DOCUMENT CADRE

Décembre 2010

Réalisation :

Sandrine MARBACH: Coordinatrice de l'étude et chargée d'études en paysages et en aménagement du territoire

Cathy GUILLOT : Assistante d'études et cartographe

Photographies :

Photographies de couverture : Sandrine MARBACH

Photographies du rapport : Sandrine MARBACH

SOMMAIRE

SOMMAIRE 3

INTRODUCTION 4

1. ORIENTATIONS ET OBJECTIFS POUR LA GESTION DES ESPACES RURAUX ET PERIURBAINS 6

2. REDACTION DU DOCUMENT CADRE 9

2.1. Rappel du processus de concertation 9

2.2. Méthode de hiérarchisation des actions 9

2.3. Articulation avec les autres politiques d'aménagement, de développement et de planification du territoire 9

3. FICHES ACTIONS 10

4. LISTE DES CARTES 60

ANNEXE 1 - Coût pour de la restauration de berges de cours d'eau 62

ANNEXE 2 - Exemples de démarches de haute qualité environnementale et système de management environnemental 64

ANNEXE 3 - Fiche Approche Environnementale de l'Urbanisme (source : Ademe) 66

INTRODUCTION

En mars 2007, la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller a lancé l'élaboration d'un Plan de Gestion de l'Espace Rural et Périurbain (GERPLAN) couvrant l'ensemble de son territoire formé des communes de Bergholtz, Bergholtz-Zell, Buhl, Guebwiller, Hartmannswiller, Issenheim, Jungholtz, Lautenbach, Lautenbach-Zell, Linthal, Murbach, Orschwihr, Raedersheim, Rimbach-près-Guebwiller, Rimbach-Zell, Soultz-Haut-Rhin, Wuenheim.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la politique de gestion des espaces ruraux et périurbains et des ressources naturelles, initiée par le Conseil Général du Haut-Rhin depuis l'année 2000.

Face à la banalisation et aux diverses pressions qui s'exercent sur les espaces au quotidien, mais également face à la complexité et à la difficulté de gérer ces espaces pour les décideurs locaux, le Conseil Général propose aujourd'hui aux structures intercommunales d'établir un Plan de Gestion de l'Espace Rural et Périurbain (GERPLAN). Il s'agit de coordonner au niveau local, les actions nécessaires à la préservation de la qualité des espaces et des ressources, la maîtrise du développement urbain, tout en favorisant le maintien et l'optimisation de l'espace de travail du monde agricole.

L'objectif de cette démarche est donc à terme de concilier un développement harmonieux et durable d'un territoire tout en intégrant les impératifs de l'aménagement communal et les nécessités économiques des acteurs qui travaillent sur ce territoire.

Pour mener à bien cette démarche, une longue phase d'étude et de concertation organisée en plusieurs étapes a été nécessaire (démarrage des premières études à l'automne 2007).
Chacune de ces étapes a donné lieu à un rapport et/ou des documents de présentation :

- Un diagnostic paysager et écologique produit et finalisé par le bureau d'études Ecoscop en janvier 2010,
- Un diagnostic agricole et viticole réalisé en septembre 2008 par la Chambre d'Agriculture
- Une étude hydraulique générale et des études complémentaires (bassin versant de l'abbaye de Thierenbach et sur la commune de Bergholtz) ont été réalisées par le service aménagement des rivières du Conseil Général au courant de l'année 2010.

Les 3 diagnostics ont été validés par le comité de pilotage, les élus de la CCRG et la profession agricole (les documents sont consultables au siège de la CCRG).

Le présent document comprend :

- La présentation des orientations et objectifs pour la gestion des espaces ruraux et périurbains,
- l'explication de la concertation mise en œuvre pour la définition des actions et leur hiérarchisation,
- la description, sous forme de fiches, des actions constituant le document cadre en en vue de sa mise en œuvre et d'une parfaite opérationnalité.

Si aujourd'hui, ce document est le résultat d'un travail d'analyse, de concertation, de choix techniques et politiques au niveau de la CCRG et des communes qui la composent, sa réussite dans le temps reste néanmoins très largement liée et conditionnée à l'animation et à la sensibilisation quotidienne à venir.

Après validation par le comité de pilotage, la mise en œuvre du GERPLAN comprend :

- la validation du document cadre par le conseil communautaire de la CCRG ;
- la diffusion et la validation du document cadre par les différents conseils municipaux ;
- l'élaboration du programme de mise en œuvre des actions à 3 ans ainsi que du programme 2011 sur la base de l'appel à projets envoyé aux communes et aux différents acteurs locaux ;
- la signature du contrat GERPLAN entre la CCRG et le Département ;
- la mise en place d'une coordination préalable forte entre les principaux partenaires techniques et financiers du GERPLAN. Pour les actions inscrites et réalisées en maîtrise d'ouvrage communale, elles seront visées préalablement par la CCRG pour assurer la cohérence d'ensemble du programme ;
- le maintien d'un COPIL opérationnel pour le suivi de la mise en œuvre et la poursuite de la dynamique locale (1x/an au minimum) avec le bilan des actions engagées et des actions en projet année n+1, et l'établissement du budget prévisionnel ;
- la mise en œuvre des actions 2011.
- la réflexion sur les modalités d'embauche d'un animateur du GERPLAN qui aurait les missions et les rôles suivants :
  - la sensibilisation
  - l'animation
  - la concertation
  - le complément d'inventaires
  - les conseils
  - l'avis
  - le montage de dossiers
  - l'assistance du président de la commission environnement de la CCRG,
  - le suivi
  - etc.

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DE GESTION

1. ORIENTATIONS ET OBJECTIFS POUR LA GESTION DES ESPACES RURAUX ET PERIURBAINS

Comme pour tout projet de territoire, le GERPLAN de la Région de Guebwiller s'est fixé un certain nombre de grandes orientations à atteindre et d'axes de travail sur lesquels tous les partenaires s'entendent et se prononcent favorablement.

Au regard des phases précédentes (état des lieux, atouts, faiblesses du territoire, concertation de la population, des élus et de la profession agricole) les principales orientations de gestion suivantes ont été validées pour le territoire de la CCRG :

GERPLAN
DE LA REGION DE GUEBWILLER

4 GRANDES ORIENTATIONS POUR UN PROJET DE TERRITOIRE DURABLE ET DE QUALITE

ORIENTATION 1

RENFORCER LA PLACE DE L'AGRICULTURE DANS LA CCRG

ORIENTATION 2

SAUVEGARDER ET VALORISER LES PAYSAGES IDENTITAIRES

ORIENTATION 3

PRESERVER LE PATRIMOINE NATUREL

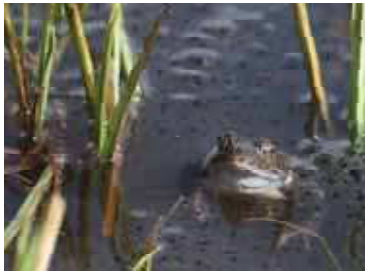

ORIENTATION 4

PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU ET PREVENIR LES RISQUES NATURELS

GERPLAN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE GUEBWILLER

4 ORIENTATIONS ➔ 10 OBJECTIFS

ORIENTATION 1

Renforcer la place de l'agriculture dans la CCRG

- **1.1.** Améliorer la situation économique et les conditions de travail des entreprises agricoles tout en renforçant leur lien avec la population et le territoire
- **1.2.** Soutenir la diversification de l'agriculture
- **1.3.** Renforcer la prise en compte de l'environnement

ORIENTATION 2

Sauvegarder et valoriser les paysages identitaires

- **2.1.** Garantir l'ouverture des paysages de la vallée et du piémont
- **2.2.** Préserver et valoriser le patrimoine paysager
- **2.3.** Maîtriser l'urbanisation et améliorer le traitement des espaces périurbains

ORIENTATION 3

Préserver le patrimoine naturel

- **3.1.** Participer au maintien et au rétablissement d'un réseau écologique fonctionnel
- **3.2.** Préserver la biodiversité locale et des espèces remarquables

ORIENTATION 4

Préserver la ressource en eau et prévenir les risques naturels

- **4.1.** Prévenir les coulées de boue et les inondations
- **4.2.** Protéger les eaux souterraines

FICHES ACTIONS

2. REDACTION DU DOCUMENT CADRE

2.1. Rappel du processus de concertation

L'animation et la concertation au cours de l'étude préalable et de la mise en forme du projet de GERPLAN ont été réalisées à plusieurs niveaux :

- Groupes de suivi (techniciens de la CCRG, du bureau d'études, de la Chambre d'Agriculture, du Département et du PNR des Ballons des Vosges)
- Comités de Pilotage (COPIL)
- Population (enquête au printemps 2008, exposition itinérante de 6 panneaux sur les 3 derniers trimestres de 2010, inserts bulletins intercommunaux, site internet)
- Entretiens avec les maires et plusieurs personnes ressources du territoire (2008 -2009)
- Réunions d'information de la profession agricole (printemps 2008)
- Réunions publiques (17 mai 2010 à Guebwiller et 27 mai 2010 à Orschwihr)

Le projet de GERPLAN est issu à la fois des diagnostics environnementaux, paysagers, agricoles et hydrauliques et de ces différentes réunions de travail et de concertation.

Il a été soumis au comité de pilotage pour validation et a été intégré au document cadre qui sera validé par le conseil communautaire, puis par les conseils municipaux des communes membres.

2.2. Méthode de hiérarchisation des actions

Au total, le document cadre du GERPLAN de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller regroupe 37 actions à mettre en œuvre sur la période 2010 – 2015.

Afin de déterminer les priorités d'actions sur le territoire de la CCRG, le projet de GERPLAN a été soumis aux membres du comité de pilotage suite à une réunion de présentation le 05 octobre 2010.

16 membres du COPIL se sont ainsi prononcés sur une priorisation à deux niveaux (fort et moyen) par retour de courrier auprès de la CCRG.

La synthèse de cette consultation traduit une prise de conscience de l'intérêt de la mise en œuvre des actions puisque plus de 56% de celles-ci sont jugées et classées comme prioritaire pour la bonne gestion du territoire de la CCRG

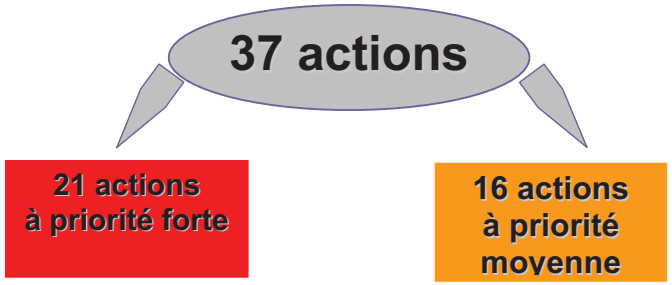

Les résultats de cette hiérarchisation figurent également en en-tête de chaque fiche action rédigée ci-après.

2.3. Articulation avec les autres politiques d'aménagement, de développement et de planification du territoire

Le GERPLAN devient ainsi le document cadre pour la mise en œuvre et la traduction opérationnelle de plusieurs compétences obligatoires de la CCRG :

- « aménagement de l'espace communautaire » comprenant l'élaboration, le suivi et la révision du SCOT, les zones d'aménagement concerté (ZAC) d'intérêt communautaire, etc.
- « développement économique » avec l'aménagement, l'entretien, et la gestion des zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanales ou touristiques d'intérêt communautaire (Aire d'activités du Florival), et avec la réalisation et la gestion des équipements touristiques, etc.

Le GERPLAN correspond désormais au volet environnement, paysage et patrimoine du Contrat de Territoire de Vie « Florival – Vignoble – Plaine du Rhin ».

Parmi les compétences optionnelles de la CCRG, la « protection et la mise en valeur de l'environnement et le soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie » peut également trouver des réponses à travers certaines actions du GERPLAN.

Tout au long de la définition du projet de GERPLAN, le bureau d'études et les partenaires techniques du groupe de suivi ont intégré les démarches et les procédures d'aménagement en cours sur le secteur, dont le SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon, et la mise en œuvre du DOCOB des Collines sous-vosgiennes.

3. FICHES ACTIONS

Orientations	Objectifs	Actions	Page
Orientation 1 : Renforcer la place de l'agriculture dans la CCRG	1.1. Améliorer la situation économique et les conditions de travail des entreprises agricoles tout en renforçant leur lien avec la population et le territoire	AL 1. Communiquer pour faire connaître et reconnaître les rôles et les enjeux de l'agriculture de la CCRG	12
		AL 2. Accompagner la transmission des exploitations et soutenir l'installation de jeunes sur des structures viables à court et long terme	13
		AL 3. Poursuivre les actions d'amélioration des accès aux fermes	14
		AL 4. Préserver les terres agricoles	15
	1.2. Soutenir la diversification de l'agriculture	AL 5. Soutenir le développement des circuits courts et la promotion/valorisation des produits agricoles locaux	16
		AL 6. Développer les actions de services, notamment avec les collectivités	17
	1.3. Renforcer la prise en compte de l'environnement	AL 7. Communiquer sur les actions à bilan environnemental positif auprès de la profession et du grand public	18
		AL 8. Poursuivre les mesures agri-environnementales en montagne et promouvoir un zonage en plaine	19
		AL 9. Promouvoir la mise en place de jachères fleuries	20
Orientation 2 : Sauvegarder et valoriser les paysages identitaires	2.1. Garantir l'ouverture des paysages de la vallée et du piémont	PI 1. Maintenir les espaces agricoles existants ouverts	21
		PI 2. Reconquérir et ouvrir durablement des espaces à vocation agricole, paysagère et de biodiversité	22
		PI 3. Préserver les prairies de fauche en fond de vallons ainsi que les coupures vertes entre les villages	23
		PI 4. Supprimer les microboisements et les haies de résineux gênants	24
		PI 5. Instituer et mettre à jour les réglementations de boisements pour les communes forestières	25
	2.2. Préserver et valoriser le patrimoine paysager	PI 6. Mettre en place une politique de préservation et de valorisation des vergers traditionnels	26
		PI 7. Mettre en valeur des sites naturels, paysagers et historiques secondaires	28
		PI 8. Restaurer les murets en pierre sèche	29
		PI 9. Réouvrir des points de vue périvillageois de piémont et de montagne	30
		PI 10. Valoriser et compléter le réseau de sentiers thématiques pour une offre équilibrée à l'échelle de la CCRG	31
		PI 11. Mettre en place un programme de sensibilisation et de communication à destination des écoles et du grand public	32
	2.3. Maîtriser l'urbanisation et améliorer le traitement des espaces périurbains	PI 12. Mettre en place et définir une charte intercommunale de gestion durable des zones d'activités économiques	33
		PI 13. Traiter l'entrée de la vallée et les entrées de villages tout en protégeant les coupures vertes	34
		PI 14. Résorber les points noirs paysagers	36
		PI 15. Transposer les recommandations de maîtrise et de gestion économe de l'espace dans les documents d'urbanisme	37

Orientation 3 : **Préserver le patrimoine naturel**	**3.1. Participer au maintien et au rétablissement d'un réseau écologique fonctionnel**	PN 1. Faire du débouché de vallée un territoire exemplaire de la trame verte et bleue	38
		PN 2. Mettre en place une gestion adaptée des lisières forestières dans les communes du piémont	39
		PN 3. Préserver un réseau de micro-sites naturels à l'échelle de la CCRG	40
	3.2. Préserver la biodiversité locale et les espèces remarquables	PN 4. Sensibiliser et renforcer la protection des amphibiens à l'échelle de la CCRG	41
		PN 5. Promouvoir les haies vives, des jardins et des potagers respectueux de l'environnement et des paysages	42
		PN 6. Améliorer la connaissance et mettre en place un observatoire / veille de la biodiversité locale	44
		PN 7. Promouvoir une gestion différenciée des espaces verts et des bords de route	46
Orientation 4 : **Préserver la ressource en eau et prévenir les risques naturels**	**4.1. Prévenir les coulées de boue et les inondations**	RN 1. Prévenir les coulées de boues en coordonnant un programme d'actions et d'aménagements ponctuels dans les zones sensibles	47
		RN 2. Préserver les éléments paysagers plurifonctionnels	49
		RN 3. Soutenir la mise en place d'un programme de restauration des ruisseaux	50
		RN 4. Protéger et se réapproprier socialement les zones inondables et les zones humides	51
	4.2. Protéger les eaux souterraines	RN 5. Réfléchir de manière concertée à la protection des captages d'alimentation en eau potable	53
Objectif : Faire vivre le GERPLAN		T 1. Créer un poste d'animateur GERPLAN	55
4	**11**	**37**	

Objectif 1.1 : Améliorer la situation économique et les conditions de travail des entreprises agricoles tout en renforçant leur lien avec la population et le territoire

Communiquer pour faire connaître et reconnaître les rôles et les enjeux de l'agriculture de la CCRG

Priorité d'intervention 2

Action AL1

ORIENTATION 1 : RENFORCER LA PLACE DE L'AGRICULTURE DANS LA CCRG

Enjeux

La méconnaissance peut contribuer à perturber certaines activités, services et aménités du territoire intercommunal : activité agricole, viticole, activités de loisirs, etc.
L'enjeu est donc de faire respecter l'espace de travail des agriculteurs et d'engager un dialogue positif entre les différents usagers.

Il s'agit de poursuivre le travail engagé à travers le diagnostic agricole et les réunions de concertation de la démarche GERPLAN.

Communes concernées

Mise en œuvre

Cette action pourrait aboutir à la définition d'un plan de communication reprécisant l'analyse de la situation, les objectifs à atteindre, la stratégie à adopter et les moyens à mettre en œuvre.

La communication sur l'agriculture doit être menée principalement par des agriculteurs vers le grand public (habitants, acteurs locaux, élus). Les principaux messages mis en avant sont :

- l'espace agricole de plaine, de piémont mais également du fond et des versants de la vallée est un espace d'activités économiques, dont les agriculteurs locaux tirent leur revenu ;
- l'activité agricole développée sur le territoire de la CCRG joue plusieurs rôles qui ne sont pas toujours connus par la population : production de biens alimentaires, paysager, socio-récréatif, etc. ;
- l'espace agricole est aujourd'hui un espace convoité qu'il convient de respecter, de préserver et de pérenniser dans le futur.

La rédaction d'articles dans les bulletins intercommunaux et municipaux pourrait permettre dans un premier temps de lancer une action locale de communication de masse.

La poursuite de cette communication pourrait ensuite se réaliser à travers :

- Médias : poursuite de la rédaction d'articles de presse dans les bulletins municipaux, intercommunaux, quotidiens locaux ; reportages et interview diffusés au niveau de radios locales ; élaboration de « flash info » pour les sites internet communaux et intercommunaux.
- Réunions d'information : organisation de tables rondes sur le thème de l'agriculture locale lors de rendez-vous éco-citoyens. Des structures associatives ancrées localement pourraient servir de lieux de rencontres comme le Vivarium du Moulin à Lautenbach-Zell.
- Evénementiel : élaboration de circuits d'interprétation ; réalisation de panneaux pédagogiques sur l'agriculture locale dans le cadre d'expositions (liens avec les actions PI10 et PI11) ; rallye découverte sur l'agriculture de la CCRG.

L'idée de la définition et de la mise en place d'une charte de bon voisinage a également été évoquée.

Trame d'une charte de bon voisinage :

1. Rappel des réglementations existantes, des droits des propriétaires, locataires et autres usagers
2. Engagements des usagers et des signataires (via associations/représentations professionnelles, collectivités, etc.)
3. Actions collectives (information auprès des adhérents, personnels, licenciés, etc.)
4. Communication (sur site avec panneaux d'information, plaquette d'information, bilan annuel, etc.)
5. Partenaires (liste)

La poursuite et la mise en œuvre de cette action ne seront possibles qu'à condition de créer et de faire vivre un groupe de travail sur ce thème. L'agent de développement ou l'animateur GERPLAN pourrait prendre le relais et animer le plan de communication. Un soutien externe peut le cas échéant être envisagé ou envisageable via des conseillers ou des agences en communication.

Echéancier de réalisation

2010	2011	2012	2013	2014	2015

Maîtrise d'ouvrage

CCRG / Chambre d'Agriculture / Conseil Général

Coût prévisionnel

Coordination, animation groupe de travail, sensibilisation, poste animateur ou agent de développement 10 jours / an en partenariat avec les Communautés de Communes environnantes, la Chambre d'Agriculture et le Département

Réunions d'information : poste animateur ou agent de développement

Médias : temps de rédaction et prise de contacts

Evénementiel : circuits d'interprétation cf. action PI10, conception et impression d'un panneau pédagogique (format A0 80*120cm) environ 250 €

Financements possibles

- Département : 50 % pour la communication

- Communauté de communes : à définir

- Appel à projet Fondation de France « concertation et médiation territoriale »

Partenaires techniques

- Agriculteurs
- Chambre d'Agriculture
- Département
- Vivarium du Moulin

Retours d'expériences

- Communauté de Communes du Pays de Thann : Charte de bon voisinage (agriculteurs, habitants, chasseurs),
- « Agriculture périurbaine et développement durable », Christian Peltier et Luc Millet, Educagri éditions, MAAPAR, DVD, 2004.
- Charte pour le bon usage des falaises en Côte d'Or
- Charte pour le bon usage de l'espace rural des CC du Jura Nord, Nord Ouest Jura et Jura entre Serre et Chaux

Fréquence de l'action

Ponctuelle	Annuelle

Objectif 1.1 : Améliorer la situation économique et les conditions de travail des entreprises agricoles tout en renforçant leur lien avec la population et le territoire

Accompagner la transmission des exploitations et soutenir l'installation de jeunes sur des structures viables à court et long terme

Priorité d'intervention 1

Action AL2

ORIENTATION 1 : RENFORCER LA PLACE DE L'AGRICULTURE DANS LA CCRG

Enjeux

Le diagnostic agricole GERPLAN a mis en évidence la diminution croissante du nombre d'installations dans la vallée.

La majorité de ces installations se fait dans le cadre familial, nécessitant souvent un agrandissement de l'exploitation ou la création d'une nouvelle activité.
Mais on rencontre aussi d'autres candidats étrangers à la vallée ou venant de milieux professionnels différents. Il est rare que ces projets aboutissent devant la difficulté de trouver du terrain et une structure à reprendre. Pourtant certains exploitants cherchent à transmettre leur exploitation et ne trouvent pas de candidats.
Comment faciliter un maximum d'installations dans la vallée ?

Comment permettre la pérennité de ces installations ?

Communes concernées

Mise en œuvre

Soutenir l'installation des jeunes dans la vallée

1. En amont : animation d'un groupe d'échange installation

Afin de soutenir l'installation des jeunes sur des structures viables, il est important de travailler au plus tôt avec les porteurs de projet, en créant un groupe d'échange « installation dans la vallée ».

Ce groupe a pour objectif :

- De repérer les jeunes ayant le projet de s'installer dans la vallée à plus ou moins long terme,
- De les accompagner collectivement et le plus en amont possible pour structurer leur projet,
- De leur permettre de se connaître et d'échanger entre eux,
- De favoriser les échanges avec des agriculteurs en activité pour leur permettre de mieux appréhender les réalités du métier d'agriculteur de montagne et d'identifier des opportunités de développement au sein de la vallée.

Le programme des séances est défini en fonction des attentes des participants. Il peut déboucher sur des sessions d'informations, des visites, etc.

2. Par la suite : accompagnement individuel des porteurs de projet (déjà en place à la Chambre d'Agriculture)

- Réalisation d'audits pré-installation,
- Détermination du parcours à l'installation,
- Réalisation du plan de développement de l'exploitation (PDE),
- Accompagnement post installation (individuel ou collectif)
- Etude de marché (décider de la viabilité d'un produit ou d'un service, en ayant connaissance de son marché)

Faciliter l'information sur la transmission des exploitations

Si la demande est forte au niveau de la vallée, il est possible d'organiser une session d'information à destination des futurs cédants sur les modalités de transmission de l'exploitation, avec l'intervention :

- Du CICEVA sur les aspects juridiques : statut du fermage, droit à produire, retraite, transmission,
- De la Chambre d'Agriculture sur les aspects économiques : analyse de l'EBE / revenu, conseil d'entreprise, présentation du répertoire à l'installation, estimation de la valeur des exploitations.

Ces apports doivent leur permettre de maîtriser les conditions dans lesquelles ils vont engager leur succession. La formule collective permet de favoriser les échanges et le partage d'expériences.

Approfondissement possible

Les collectivités pourraient proposer à de jeunes agriculteurs des bâtiments « relais », bâtiments d'exploitation construits ou achetés par la collectivité et loués à l'agriculteur avec possibilité d'acquisition à moyen ou à long terme ; les aménagements intérieurs liés à l'activité resteraient à la charge des agriculteurs. Le prix de la location pourrait être modulé en fonction du niveau d'engagement de l'agriculteur concernant l'entretien du paysage. Ce type de projets peut prévoir, de façon complémentaire à l'activité agricole, une activité touristique d'accueil, de restauration, de vente directe ou bien des activités de service (lien action AL5).

Echéancier de réalisation

2010	2011	2012	2013	2014	2015

Maîtrise d'ouvrage

Chambre d'Agriculture / Groupement d'agriculteurs

Coût prévisionnel

- Animation d'un groupe d'échange installation (conseiller installation CA68)
  ½ jour de préparation et compte-rendu, ½ jour d'animation
  2 fois par an soit 2 jours à 450€/ j

- Organisation de réunions d'information en fonction de la demande.

Financements possibles

- Chambre d'Agriculture 68 : animation du groupe d'échange et accompagnement individuel des porteurs de projet

- Accompagnement pré et post installation par la Chambre d'Agriculture (aide versée par le Département du Haut-Rhin à la Chambre d'Agriculture dans le cadre d'une convention)

Autres financements : à préciser

Partenaires techniques

- Chambre d'Agriculture 68
- CC de la Région de Guebwiller et communes
- CICEVA (Centre Interprofessionnel Conseil aux Entreprises Agricoles)
- Syndicat des jeunes agriculteurs
- MSA (Mutuelle Sociale Agricole)

Retours d'expériences

- Boite à outils paysage du PNRBV, fiche 2 (expériences de la vallée de Bruche et des cantons de Fraize et Provenchères sur Fave)

- Etude de marché individuelle, brochure CA68

Fréquence de l'action

Ponctuelle	Annuelle

Objectif 1.1 : Améliorer la situation économique et les conditions de travail des entreprises agricoles tout en renforçant leur lien avec la population et le territoire

Poursuivre les actions d'amélioration des accès aux fermes

Priorité d'intervention 2

Action AL3

ORIENTATION 1 : RENFORCER LA PLACE DE L'AGRICULTURE DANS LA CCRG

Enjeux

Afin de contribuer à l'objectif général de soutien aux agriculteurs de la Vallée de la Lauch et pour faciliter les relations entre les agriculteurs et les consommateurs, il est souhaitable et souhaité de développer les actions d'amélioration des accès aux fermes.

Communes concernées

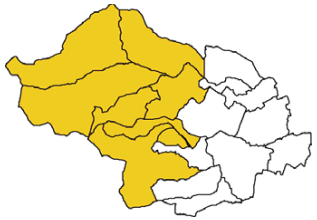

Mise en œuvre

Elle doit partir des éléments constatés dans l'étude agricole et identifiés à partir des enquêtes réalisées directement auprès des exploitants agricoles.

1 / Mise en place d'un programme de réfection de chemins dans les communes en lien avec le monde agricole (inventaire, état général des chemins, besoins, types de réfection à promouvoir dans le respect des milieux, des paysages et de la prévention des risques de coulées de boues/inondations).

2 / Transfert d'expériences de territoires haut-rhinois investis dans la même démarche GERPLAN (CC du Val d'Argent et CC de la Doller), et qui ont notamment mis en place un système de chemins en dalles alvéolées.

3 / Prise en compte de la transversalité de l'action avec les actions sur le maintien de corridors écologiques boisés le long des chemins (PN1, PN7), sur la promotion des haies vives (PN5), sur la valorisation et restauration de murets en pierre sèche (action PI8).

4 / Mettre en place une signalisation des fermes commune à l'ensemble du territoire pour une meilleure lisibilité depuis les axes routiers et une reconnaissance par les consommateurs avisés et potentiels de produits fermiers locaux.
A ce titre, la mise en place d'une charte signalétique « agro-touristique » pourrait être réfléchie au niveau d'un groupe de travail sous l'impulsion de la CCRG et de son animateur GERPLAN.

Echéancier de réalisation

2010	2011	2012	2013	2014	2015

Maîtrise d'ouvrage

Communes / CCRG

Coût prévisionnel

- Animation : Poste d'animateur GERPLAN 5 jrs/an
- Travaux de réfection :
De 30 000 HT à 40 000 HT euros par chemin

Financements possibles

- Département : 50% du total HT plafonné à 30 500 euros par chemins (convention Massif Vosgien 2007-2013)

Partenaires techniques

- Chambre d'Agriculture 68
- DDT (Direction Départementale des Territoires)
- CC de la Région de Guebwiller et communes
- Groupements d'agriculteurs

Retours d'expériences

- Réfection de chemins à Sainte-Croix-aux-Mines (2007).
- Réfection de chemins dans la vallée de la Doller (2008).

Fréquence de l'action

Ponctuelle	Annuelle

Objectif 1.1 : Améliorer la situation économique et les conditions de travail des entreprises agricoles tout en renforçant leur lien avec la population et le territoire

Préserver les terres agricoles

Priorité d'intervention 1

Action AL4

ORIENTATION 1 : RENFORCER LA PLACE DE L'AGRICULTURE DANS LA CCRG

Enjeux

Préserver l'outil de travail des exploitations agricoles : le capital foncier, notamment en fond de vallée, en entrée et débouché de vallée. Préserver l'agriculture de demain.

Communes concernées

Mise en œuvre

Plusieurs niveaux sont requis :

1 / Réfléchir à la mise en place d'un outil de veille foncière à l'échelle de la CCRG pour sensibiliser à la gestion économe de l'espace et notamment des terres agricoles de fond de vallée et de plaine. Mettre en place un groupe de travail incluant les professionnels agricoles, la SAFER, le Département, les communes, la CCRG : exemple d'une convention de veille foncière avec ces partenaires privilégiés.

2 / Rechercher les opportunités foncières / Participer plus activement à la réflexion et à l'élaboration des documents d'urbanisme (PLU, SCOT « Rhin Vignoble Grand Ballon » et cartes communales) et proposer que la protection des terres agricoles soit clairement affichée et matérialisée.

3 / Favoriser la maîtrise et l'acquisition foncière en vue de maintenir une vocation agricole des terrains.

4 / Définir des ZAP (zones agricoles protégées) avec et dans les communes. La ZAP est un zonage réglementaire issu d'une volonté locale justifiée devenant une servitude annexée aux PLU (délimitée en application de l'article L 112-2 du code rural et annexée au PLU conformément aux articles R 123-14 8° du code de l'urbanisme). Les ZAP permettent de définir des secteurs dont la vocation agricole est assurée et qui seront, par conséquent préservés de toute artificialisation

5 / Réfléchir au lancement d'une étude foncière (connaissance des mouvements du foncier et des faisabilités de valorisation du ou des sites, définition de priorités) dans le cadre d'un aménagement foncier adapté (Réorganisation Foncière, Aménagement Foncier Agricole et Forestier, etc.)

6 / Promouvoir la requalification des friches industrielles et urbaines, et la densification du bâti, afin de limiter et contenir la consommation d'espaces, notamment de production agricole.

Lien avec actions : PI2, PI12, PI13, PI15 et PN1

Maîtrise d'ouvrage

Communes / CCRG

Coût prévisionnel

Temps d'animation

Financements possibles

/

Partenaires techniques

- Chambre d'Agriculture 68
- SAFER
- Professionnels agricoles
- Département
- DDT
- CC de la Région de Guebwiller et communes (services urbanisme)
- Syndicat Mixte du SCOT « Rhin Vignoble Grand Ballon »

Retours d'expériences

- GERPLAN M2A (définition de ZAP)

Echéancier de réalisation

2010	2011	2012	2013	2014	2015

Fréquence de l'action

Ponctuelle	Annuelle

Objectif 1.2 : Soutenir la diversification de l'agriculture

Soutenir le développement des circuits courts et la promotion/valorisation des produits agricoles locaux

Priorité d'intervention 1

Action AL5

ORIENTATION 1 : RENFORCER LA PLACE DE L'AGRICULTURE DANS LA CCRG

Enjeux

La valorisation des productions locales et leur commercialisation directe aux consommateurs constituent un enjeu fort au niveau de la CCRG.

Il s'agit de soutenir la diversification de l'agriculture de plaine (cultures spéciales) et de montagne en organisant durablement les circuits courts de distribution.

Communes concernées

Mise en œuvre

La diversification de l'agriculture de montagne et de plaine de la CCRG implique 3 niveaux de réflexion : la transformation des produits, la diversification des produits et/ou des activités proposées par l'exploitation, et enfin la commercialisation des produits et la recherche de circuits courts.

Aujourd'hui, même la lisibilité des produits existants n'est pas très claire pour les habitants et les visiteurs. L'absence de mise en réseau des produits et des circuits courts, et de structure fédératrice à l'exception actuellement de l'Office du Tourisme, peut constituer aujourd'hui un frein à leur promotion.

Les données pratiques tels que : jours et horaires des différents marchés, liste des producteurs locaux et des producteurs bio, etc., devraient pouvoir être accessibles aisément et en un seul point d'accueil et d'information.

Pour tendre vers cet objectif, la réflexion globale à l'échelle des communes de la CCRG et une analyse fine de l'existant, des projets et des besoins doivent être poursuivis au-delà des informations récoltées dans les études préalables au GERPLAN.

Cette action peut se mettre en place de la façon suivante :

- Animation et concertation dans le cadre d'un groupe de travail ;
- Communication / Sensibilisation des habitants et des consommateurs sur les produits du terroir et de l'agriculture locale ;
- Soutiens techniques et financiers.

Deux niveaux de circuits de commercialisation peuvent être soutenus :

- les circuits courts traditionnels (vente directe, libre cueillette, marchés paysans, supermarchés et restaurateurs locaux, point de vente collectif, cave vinicole du Vieil Armand, points de ventes de produits fermiers et bio)
- les circuits courts innovants (AMAP, marché de montagne, panier paysan, restauration collective, activités « nature et pédagogie » à l'exploitation, prestations de services pour les collectivités et les particuliers pour de la fauche sous vergers, pensions de chevaux, etc.)

Mais il s'agit surtout de mieux organiser la promotion et la mise en réseau de tous les produits existants et points de vente à l'échelle de la CCRG avec l'ensemble des partenaires (meilleure lisibilité), et puis de soutenir la création de documents de promotion sur les produits (plaquettes, sites internet, etc.)

Afin d'amorcer une véritable dynamique locale de diversification et de valorisation des produits agricoles, il s'agit de s'appuyer sur une structure (association, groupement agricole, etc.) porteuse d'un projet pour la CCRG. Sans animateur de terrain, la coordination des actions et leur communication risquent d'être plus difficiles.

Echéancier de réalisation

2010	2011	2012	2013	2014	2015

Maîtrise d'ouvrage

CCRG

Coût prévisionnel

Animation : Poste d'animateur GERPLAN, 7 jours/an

Sensibilisation : entre 2000 et 5000 €

Soutiens technique et financier : à définir selon les produits retenus

Marchés paysans (12/an) : environ 7000 € (communication, animation, location petit matériel)

Financements possibles

Département :
- communication : 50 %
- produits pédagogiques (ferme pédagogique) : entre 15 à 25000€/an en fonctionnement et 50% plafonné à 25 000 € en investissement
- investissements : 40 % maximum
- crédits diversification GERPLAN

Convention Massif Vosgien (2007/2013) : étude de marché, investissement, communication

Communauté de Communes : à définir au cas par cas

Partenaires techniques

- Chambre d'Agriculture / Agriculteurs
- Département
- OPABA (Organisation Professionnelle des Agriculteurs Biologiques d'Alsace)
- Office du Tourisme de Guebwiller

Retours d'expériences

- Cellier des Montagne à Lapoutroie / GIE Ferme de Wesserling
- AMAP de Sélestat / Rhenamap / AMAP « Framboises et doryphores » de Guebwiller
- Communauté de Communes de Cernay et Environs (plaquette sur les producteurs locaux)
- Magasins collectifs : « Echoppe Paysanne » à Ribeauvillé, « Les champs de l'Ill » à Spechbach-le-Bas
- SARL « Saveurs et fraîcheur bio » à Colmar

Fréquence de l'action

Ponctuelle	Annuelle

Objectif 1.2 : Soutenir la diversification de l'agriculture

Développer les actions de services, notamment avec les collectivités

Priorité d'intervention 2

Action AL6

ORIENTATION 1 : RENFORCER LA PLACE DE L'AGRICULTURE DANS LA CCRG

Enjeux

L'un des enjeux forts consiste à renforcer la situation économique des exploitations en développant des activités complémentaires et de services.

Le revenu agricole peut être complété par des revenus annexes liés à des activités de services aux collectivités permettant également de développer les échanges.

Communes concernées

Mise en œuvre

La diversification des sources de revenus peut se traduire par :

Des prestations pour les collectivités locales (communes)

- Déneigement
- Entretien de chemins et de sentiers
- Débardage
- Prestations de broyage et de remorquage
- Entretien d'espaces verts

Des activités pédagogiques

- Visites et animations thématiques à la ferme dans le cadre du réseau « Bienvenue à la ferme » (ferme découverte, ferme pédagogique, goûters à la ferme, ferme équestre, camping en ferme d'accueil)
- Accueil de scolaires

Des activités touristiques

- Marches gourmandes, marches gastronomiques,……..
- Organisation de séjours courts avec arrêts à la ferme, voir nuitée en gîte (encourager la création de gîte panda dans le périmètre du PNRBV).

Ces actions pourraient être développées en partenariat avec l'Office de Tourisme de Guebwiller ainsi que l'agent de développement du territoire de la CCRG.

L'offre de service pourra être concrétisée par des contrats de prestations de service entre l'agriculteur et la collectivité. Elle pourra également se traduire par des prestations facturées pour des actions plus ponctuelles.

Certaines actions entrant dans cette problématique sont déjà opérationnelles, d'autres sont à élaborer. De façon générale, il faudra tendre vers un développement et un renforcement de ces partenariats. Les actions « d'entretien du paysage » et de maintien des espaces ouverts en montagne restent des actions privilégiées.

Maîtrise d'ouvrage

Agriculteurs/ CCRG / communes/ Entreprises privées/ Autres administrations/ structures touristiques

Coût prévisionnel

Moyens humains
Animation, accompagnement de projets
Aide au financement d'outils de communication
Aide aux investissements (matériel spécifique)

Financements possibles

Département : crédits diversification GERPLAN et convention Massif

Mesure 311-4 Feader 2007-2013 : diversification vers des activités non agricoles, offres de service en milieu rural

- Equipement et achat de matériel : de 10 à 40%
- Communication : de 20 à 80%

Convention Massif (2007/2013) : investissement matériel spécifique

Partenaires techniques

- Communauté de Communes de la Région de Guebwiller
- Communes
- Office de tourisme
- PNRBV
- SAVA

Retours d'expériences

Communauté de Communes du Val d'Argent

Echéancier de réalisation

2010	2011	2012	2013	2014	2015

Fréquence de l'action

Ponctuelle	Annuelle

Objectif 1.3 : Renforcer la prise en compte de l'environnement

Communiquer sur les actions à bilan environnemental positif auprès de la profession agricole et du grand public

Priorité d'intervention 2

Action AL7

ORIENTATION 1 : RENFORCER LA PLACE DE L'AGRICULTURE DANS LA CCRG

Enjeux

Recréer des liens entre le monde agricole et la société civile.

Fédérer le monde agricole pour des engagements en faveur de l'environnement et promouvoir ainsi un partenariat fort et territorial entre l'agriculture et l'environnement, et plus particulièrement pour la protection de la ressource en eau et la biodiversité.

Communes concernées

Mise en œuvre

La communication sur les actions à bilan environnemental positif peut être traitée dans le cadre d'un groupe de travail « communication agricole » issu des personnes ressources et des partenaires de la démarche GERPLAN. Il s'agit de communiquer sur les actions et mesures mises en place les dernières années et celles qui se poursuivent actuellement pour l'amélioration de la prise en compte de l'environnement sur le territoire de la CCRG (animation, sensibilisation des agriculteurs et du grand public, présentation des résultats).

Cette communication pourrait traiter :

- des actions réalisées en faveur de la protection de la ressource en eau sur un secteur particulièrement sensible que représente le bassin d'alimentation de Guebwiller. A ce titre, la mission « eau » animée par le Syndicat Intercommunal de Production d'Eau Potable de Merxheim-Gundolsheim (SIPEP) peut être un relais. Opération « Collines, eau et terroir » du programme Agri-mieux ;
- du bilan de la contractualisation des programmes agri-environnementaux dans la vallée, des actions pour la biodiversité (nichoirs à tarier dans muret de pâturages) mais également des MAET en plaine et dans le vignoble où 4 conversions à l'agriculture biologique ont été enregistrées dans ce dernier ;
- des actions d'enherbement quasi généralisé dans le vignoble et des projets de plantations de pêchers de vigne avec les syndicats viticoles (Soultz) ;
- des actions de renaturation des bords de cours d'eau, comme le réaménagement et la végétalisation des abords du Dorfbach à Raedersheim ;
- etc.

Les supports de communication sont multiples à l'échelle d'une intercommunalité comme la CCRG :

- Editions de plaquettes, de flyers, etc.
- Rédaction d'articles pour la mise en ligne sur les sites internet de la Communauté de Communes, des communes, du Département, etc.
- Insertion d'articles dans le bulletin intercommunal et les bulletins communaux,
- Visites de sites dans le cadre de manifestations, de journées de découverte, etc.

Quelques chiffres sur lesquels communiquer en particulier :

- 65ha d'améliorations pastorales et donc de réouverture paysagère dans l'arrière vallée ;
- plusieurs 100aine de mètres linéaires de murets restaurés (Domaine Schlumberger et autres) ;
- 5 fermes auberges appartenant au réseau avec un rôle d'entretien des espaces ouverts et de vitrine pour l'agriculture du massif vosgien et de ses produits ;
- 90% des surfaces agricoles éligibles de l'opération agro-environnementale « montagne vosgienne », engagées dans un contrat (21 contrats et environ 600 ha).

Une meilleure communication sur ce qui est déjà réalisé pourra avoir des effets positifs sur :
- la profession agricole en général pour inciter à maintenir et à développer collectivement certaines actions ;
- et la population locale afin d'expliquer les rôles de l'agriculture contemporaine et des engagements déjà existants de la profession.

Echéancier de réalisation

2010	2011	2012	2013	2014	2015

Maîtrise d'ouvrage

Communes / CCRG

Coût prévisionnel

Temps d'animation et de sensibilisation

Financements possibles

Département : 50% pour la communication

Partenaires techniques

- Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin
- Syndicats agricoles et viticoles
- Département
- Communauté de Communes de la Région de Guebwiller
- Communes
- PNR des Ballons des Vosges
- Structures/associations de sensibilisation à l'environnement (Vivarium du Moulin, Association Enjeu Nature, etc.)
- SIPEP Merxheim-Gundolsheim / Agence de l'Eau Rhin-Meuse

Retours d'expériences

- M2A, CCIN, CoCoCo pour leur action concertée de communication sur l'agriculture périurbaine

Fréquence de l'action

Ponctuelle	Annuelle

GERPLAN de la Région de Guebwiller

ACTION AL 8

PROPOSITION DE ZONAGES POUR LES MESURES AGRI-ENVIRONNEMENTALES

Orschwihr
Bergholtzzell
Bergholtz
Guebwiller
Issenheim
Raedersheim
Jungholtz
Soultz-Haut-Rhin
Wuenheim
Hartmannswiller

Mesures Agri Environnementales Territorialisées

- MAET "Erosion"
- MAET "Zone herbagère"
- MAET "Périmètre de protection rapprochée de captage d'eau potable"
- MAET "Zone inondable"
- Eléments paysagers à préserver et maintenir dans le vignoble (vergers notamment)
- Limites communales
- Périmètre d'étude

0 1 2
Kilomètres

REGION DE GUEBWILLER

Ecoscop

Réalisation : Ecoscop - CG - 24/09/2010
Fond de carte : ©IGN - ORTHO® 2007

Objectif 1.3 : Renforcer la prise en compte de l'environnement

Poursuivre les mesures agro-environnementales en montagne et promouvoir un zonage en plaine

Priorité d'intervention 1

Action AL8

ORIENTATION 1 : RENFORCER LA PLACE DE L'AGRICULTURE DANS LA CCRG

Enjeux

Le GERPLAN et les études préalables constituent en général pour le Département et les territoires concernés, le cadre de travail et de concertation avec la profession agricole pour définir des zonages agrienvironnementaux en vue d'une contractualisation avec les agriculteurs.

La démarche entreprise sur le territoire de la CCRG a conduit à une validation des zonages proposés par le groupe de suivi du GERPLAN.

Communes concernées

Plusieurs fiches de ce programme sont liées et proposent la mise en œuvre de ces MAET comme levier et outil d'action.

Mise en œuvre

Elle repose sur la volonté du monde agricole, de la CCRG et du Département du Haut-Rhin d'aboutir à un consensus sur des zonages agro-environnementaux permettant une contractualisation et l'obtention pour les agriculteurs volontaires d'une aide directe en rapport avec des pratiques agricoles adaptées aux caractéristiques des milieux présents, notamment prairiaux.

Le territoire de la CCRG est concerné par deux opérations :

- Les Mesures Agro-Environnementales Territorialisées de la Montagne Vosgienne – opération «Gestion des espaces ouverts et hautes chaumes en montagne vosgienne haut-rhinoise » qu'il s'agit de poursuivre sur la base des zonages existants ;
- Les Mesures Agro-Environnementales Territorialisées – opération « Eau et Territoire » qu'il s'agit de formaliser à travers la démarche GERPLAN.

Pour la dernière opération, l'enjeu « qualité de l'eau » et l'enjeu « territoire » s'applique aux communes suivantes : Bergholtz, Bergholtz-Zell, Buhl (en partie), Guebwiller (en partie), Hartmannswiller, Issenheim, Jungholtz, Orschwihr, Raedersheim et Soultz (en partie) qui sont intégrées au bassin d'alimentation de Guebwiller (captage Merxheim- Gundolsheim).

L'enjeu "eau" (lié à la Directive Cadre sur l'Eau) correspond aux zones de captages prioritaires, avec des mesures de réduction d'herbicides sur des parcelles cultivées uniquement.

Les 4 zonages définis et proposés dans le cadre de ce GERPLAN pour l'enjeu « territoire » sont :
- la zone « érosion » afin de répondre aux problématiques de ruissellement et de coulées de boue dans des zones sensibles à l'érosion des sols (source : étude hydraulique du Département). Elles sont concentrées sur les communes de Wuenheim, Hartmannswiller, Raedersheim et plus ponctuellement sur celle de Soultz ;
- la zone « herbagère » qui privilégie les bords de cours d'eau de piémont et de plaine, certaines ceintures villageoises et les zones d'intérêt paysager avec une mosaïque de prés, prés-vergers, etc. ;
- la zone « inondable » de la Lauch sur les communes de Guebwiller et d'Issenheim hors espaces bâtis et qui se limite désormais à de très petites superficies. ;
- la zone de « périmètre de protection rapprochée des captages d'eau potable » sur les communes de Soultz, Jungholtz, Orschwihr et Bergholtz-Zell où l'objectif est d'inciter les exploitants agricoles à implanter et entretenir des couverts herbacés pérennes dans ces zones et d'en limiter la fertilisation afin de préserver la qualité de l'eau

Ces mesures visent donc globalement à la gestion des prairies, la création et l'entretien d'un couvert herbacé dans les différentes zones à enjeux environnementaux.

La carte ci-contre reporte également les éléments paysagers existants (haies, vergers, bosquets) qu'il est important de préserver et de maintenir dans le vignoble pour ne pas augmenter les risques de coulées de boue.

Cette action vise à reconnaître les rôles multiples de l'agriculture : entretien des paysages et préservation de la biodiversité surtout pour la partie Montagne Vosgienne / prévention des risques de coulées de boues / protection de la ressource en eau / gestion concertée et durable de l'espace rural et périurbain / contribution au maintien du maillage écologique et paysager.

Echéancier de réalisation

2010	2011	2012	2013	2014	2015

Maîtrise d'ouvrage

Agriculteurs

Coût prévisionnel

/

Financements possibles

Département / Etat / Région / Europe :

MAET « zones herbagères ou érosion», « zones inondables », « biodiversité », « Périmètre de protection rapprochée de captage d'eau potable » : gestion des surfaces en herbe, création et entretien d'un couvert herbacé de 76 €/ha à 473 €/ha

Partenaires techniques

- Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin
- Syndicats agricoles
- Département
- PNR des Ballons des Vosges
- Communes

Retours d'expériences

Site : www.infogeo68.fr / bibliothèque de cartes / environnement – agriculture / MAET : mesures agro-environnementales territorialisées

Fréquence de l'action

Ponctuelle	Annuelle

Objectif 1.3 : Renforcer la prise en compte de l'environnement

Promouvoir la mise en place de prés et jachères fleuries

Priorité d'intervention 2

Action AL9

ORIENTATION 1 : RENFORCER LA PLACE DE L'AGRICULTURE DANS LA CCRG

Enjeux

Au travers de cette action, il est souhaité de donner une image positive des agriculteurs qui s'investissent pour rendre les paysages qui les entourent plus attractifs.

Grâce à une localisation adéquate en bordure de route et en entrées de communes, les prés ou jachères fleuries contribuent à l'embellissement du paysage et du cadre de vie. Elles constituent également un atout certain pour l'image d'un territoire et d'une agriculture respectueuse de l'environnement.

Communes concernées

Mise en œuvre

Les prés et jachères fleuries présentent de nombreux intérêts :
- un intérêt paysager car elles permettent de mettre en valeur les abords des villages, des routes, les chemins et les sentiers de promenade,
- un intérêt pour la biodiversité car elles favorisent la présence d'insectes pollinisateurs, en augmentant les lieux et périodes de collecte des pollens pour les abeilles, et elles densifient la population d'insectes, primordiale dans l'alimentation des oiseaux.
- leur valorisation est aussi source de dialogue, de gestion raisonnée et conjointe de l'espace rural dans le cadre communal, entre le monde agricole, les différents acteurs de la vie locale et les habitants.

Les prés et jachères fleuris sont également de remarquables zones mellifères. Citons quelques exemples d'espèces à intérêt apicole : lotier corniculé, trèfle de perse, trèfle blanc, trèfle hybride, sainfoin, trèfle incarnat, mélilot blanc.

Pour avoir un impact positif sur le territoire et notamment en entrée de vallée, il convient pour la CCRG de promouvoir le développement de cette pratique, à 2 niveaux :

- auprès des exploitants agricoles via la mesure « jachères fleuries » ;
- mais également auprès des collectivités sur du foncier public via la mesure « prés fleuris » ;

les deux mesures étant désormais soutenues par le Conseil Général du Haut-Rhin.

Depuis 2007, 1 seul exploitant agricole du territoire de la CCRG s'est engagé dans l'opération « jachères fleuries » du Conseil Général 68, sur une superficie totale de 1ha.

Seuls les exploitants agricoles soumis aux obligations de gel de terres peuvent convertir tout ou partie de ces terres en jachère fleurie. La mise en œuvre s'inscrit ensuite dans le cadre d'un système de conventionnement avec les agriculteurs. Les aides du CG 68 sont directement versées aux agriculteurs.

Ce développement passe également par des actions de communication sur le terrain, afin d'augmenter les surfaces privées et communales conventionnées. Des panneaux explicatifs disposés dans les parcelles ensemencées permettront de poursuivre la sensibilisation de la profession agricole, des communes et du grand public sur l'intérêt de cette démarche.

Maîtrise d'ouvrage

- Agriculteurs pour les jachères fleuries
- Communes / CCRG pour les prairies fleuries

Coût prévisionnel

A définir

Financements possibles

Département :
- « Jachères fleuries » pour exploitants agricoles : 300€/ha ; fourniture des semences par les organismes stockeurs.
- « Prés fleuris » pour collectivités : 40% du coût HT – plafond de 12 €/are – cahier des charges à respecter

Autres financements possibles par le Département pour un plan de communication et la réalisation de panneaux explicatifs.

Partenaires techniques

- Département (service environnement et agriculture)
- Chambre d'Agriculture
- Coopération Agricole de Céréales
- Sociétés d'apiculture

Retours d'expériences

Site : www.infogeo68.fr / bibliothèque de cartes / environnement – agriculture / jachères fleuries

Réseau Biodiversité pour les Abeilles

http://www.novaflore.com

Echéancier de réalisation

2010	2011	2012	2013	2014	2015

Fréquence de l'action

Ponctuelle	Annuelle

GERPLAN de la Région de Guebwiller

ACTION PI 1
MAINTENIR LES ESPACES AGRICOLES EXISTANTS OUVERTS

N
W E
S

0 1 2
Kilomètres

Lautenbach
Linthal
Orschwihr
Bergholtzzell
Lautenbachzell
Buhl
Bergholtz
Murbach
Guebwiller
Issenheim
Rimbach-près-Guebwiller
Rimbachzell
Jungholtz
Raedersheim
Soultz-Haut-Rhin
Wuenheim
Hartmannswiller

Espaces agricoles ouverts

Espaces complémentaires pouvant bénéficier de mesures agro-environnementales en vue d'une réouverture

Limites communales

Périmètre d'étude

REGION DE GUEBWILLER

Eco scop

Réalisation : Ecoscop - CG - Août 2010
Fond de carte : ©IGN - ORTHO® 2007

Objectif 2.1 : Garantir l'ouverture des paysages de la vallée et du piémont

Maintenir les espaces agricoles existants ouverts

Priorité d'intervention: 1

Action PI1

ORIENTATION 2 : SAUVEGARDER ET VALORISER LES PAYSAGES IDENTITAIRES

Enjeux

Le maintien d'une activité agricole et de paysages ouverts dans la vallée de Guebwiller a été et sera garanti en grande partie par la poursuite et le renforcement d'aides financières directes aux agriculteurs (contractualisation de mesures agro-environnementales MAE) et parallèlement par des opérations d'aides à la réouverture des paysages (Améliorations Pastorales).
La reconduite de ces opérations est donc un enjeu majeur, tout comme l'identification d'aides complémentaires potentielles.

Communes concernées

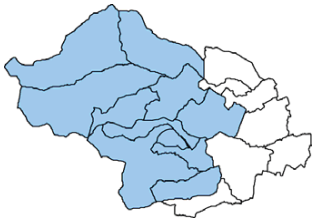

Mise en œuvre

Elle est conditionnée par une mobilisation active des différents acteurs locaux : élus, agriculteurs, syndicats, Chambre d'Agriculture, Département, Région Alsace, etc.

Les axes de travail peuvent être déclinés comme suit :

- Le soutien au maintien et à la gestion extensive des espaces prairiaux via les aides agro-environnementales (opération de « gestion des espaces ouverts et hautes chaumes en montagne vosgienne haut-rhinoise » pour la haute vallée) ;
- La communication sur les dispositifs agro-environnementaux mobilisables, sur des expériences à bilan environnemental et paysager positif et visibles dans le secteur, en direction du monde agricole, des habitants et des visiteurs. Cette démarche vise à mieux informer l'ensemble des acteurs et usagers du territoire, à mieux faire reconnaître le métier d'agriculteur de montagne, à encourager et à promouvoir de nouvelles contractualisations de mesures agro-environnementales, etc.

Une carte des principaux espaces agricoles prairiaux à maintenir ouverts pour la pérennisation de l'agriculture de montagne et pour la qualité des paysages est présentée ci-contre.

Types de Zonage MAE Montagne Vosgienne	%niveau Région Guebwiller	% niveau départemental
Landes – Espaces d'intérêt paysager	36 %	27 %
Espaces d'intérêt général	25 %	52 %
Chaumes – Landes pelouses d'altitude	21 %	7 %
Prairies d'altitude	7 %	7 %
Pré-bois	6 %	0,5 %
Prairies d'altitude remarquables	5 %	2 %
Zones humides d'altitude et Prairies semi-humides	1 %	1,5 %

Liens étroits avec l'action AL8 : MAET.

Maîtrise d'ouvrage

CCRG / Communes

Coût prévisionnel

/

Financements possibles

Département / Etat / Région / Europe :

MAET « opération gestion des espaces ouverts et hautes chaumes en montagne vosgienne » de 85 à 372 €/ha selon types de milieux

Partenaires techniques

- Département
- Chambre d'Agriculture
- PNRBV
- DDT

Retours d'expériences

- GERPLAN de la Vallée de Saint-Amarin
- GERPLAN de la Vallée de Kaysersberg
- Plan de Paysage de la Communauté de Communes des 1000 étangs
- Plan de Paysage de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont

Echéancier de réalisation

2010	2011	2012	2013	2014	2015

Fréquence de l'action

Ponctuelle	Annuelle

GERPLAN de la Région de Guebwiller

ACTION PI 2
RECONQUÉRIR ET OUVRIR DURABLEMENT DES ESPACES À VOCATION AGRICOLE, PAYSAGÈRE ET DE BIODIVERSITÉ

N
W E
S

0 1 2
Kilomètres

Orschwihr

Issenheim

Espaces à vocation agricole, paysagère et de biodiversité à réouvrir

Projets d' Association Foncière Pastorale et propositions d'autres périmètres

Limites communales

Périmètre d'étude

Réalisation : Ecoscop - CG - Août 2010
Fond de carte : ©IGN - ORTHO® 2007

Objectif 2.1 : Garantir l'ouverture des paysages de la vallée et du piémont

Reconquérir et ouvrir durablement des espaces à vocation agricole, paysagère et de biodiversité

Priorité d'intervention 1

Action PI2

ORIENTATION 2 : SAUVEGARDER ET VALORISER LES PAYSAGES IDENTITAIRES

Enjeux

La reconquête d'espaces agricoles figurait parmi les principaux objectifs de lancement du GERPLAN de la CCRG.

Cet enjeu a été confirmé par l'étude préalable au regard de la fermeture des paysages depuis une cinquantaine d'années, de la perte d'un patrimoine paysager, d'une atteinte à la qualité du cadre de vie et à l'image de marque du territoire, d'un besoin de terrains agricoles supplémentaires afin de pérenniser l'agriculture spécifique de montagne et l'attractivité de la vallée.

Communes concernées

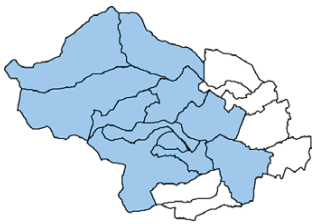

Mise en œuvre

La mise en place du GERPLAN a permis grâce à la réflexion collective engagée à l'échelle de la CCRG, de mettre en évidence les secteurs où le défrichement est souhaitable et envisageable, et de dresser les moyens disponibles pour parvenir à une réouverture paysagère et à la mise à disposition de nouvelles terres prioritairement pour l'activité d'élevage.

Les secteurs justifiant une réouverture paysagère sont localisés et décrits sur la carte ci-contre. L'étude préalable a permis d'identifier 39 sites, dont les interventions en faveur de la reconquête d'espaces agricoles portent sur le défrichement et/ou la suppression de plantations.

Plusieurs outils sont à mobiliser dans le cadre de cette action. Leur faisabilité et leur opérationnalité sur le territoire de la CCRG restent à vérifier au cas par cas. En fonction du nombre de projets, des superficies à rouvrir et des moyens d'animation mis en place, ces outils pourront être complémentaires.

Les outils et les réflexions à engager :

- la création et la mise en place d'association foncière pastorale (AFP), art. L135-1 à L135-12 du Code Rural pour les communes classées en « zone de montagne » ;
- la poursuite des Améliorations Pastorales (AP) ;
- l'achat de matériel de débroussaillage par la collectivité et la mise en place d'un partenariat avec les services techniques des communes. Le développement d'un conventionnement avec un agriculteur en quête de prestations de service peut également être envisagé ;
- l'aide à l'acquisition d'un troupeau d'animaux défricheurs pour les secteurs difficiles : Highland Cattle dans les prairies humides, Chèvres Rove sur les pentes avec ligneux, etc.

D'autres questions peuvent également être abordées comme la sensibilisation à l'entretien des zones humides et des friches sur les propriétés privées (via le bulletin intercommunal par exemple) ;

La communication vis-à-vis d'opérations et d'expériences locales dans ce domaine est à privilégier.

A ce titre, un projet d'AFP est en cours de réflexion sur trois sites de la commune de Linthal. Une proposition de périmètre d'AFP a été inscrite à Lautenbach-Zell (vallon du Felsenbach à Sengern) suite à des velléités locales d'ouverture paysagères dans ce secteur.
Par ailleurs, la chèvrerie de Lautenbach-Zell serait à la recherche de terrain à pâturer. A Lautenbach, un habitant serait prêt à acquérir un troupeau d'animaux défricheurs.

Echéancier de réalisation

2010	2011	2012	2013	2014	2015

Maîtrise d'ouvrage

CCRG / Communes

Coût prévisionnel

Coût estimé d'un déboisement et d'une remise en état du terrain en prairies : entre 300 € et 800 € l'are.

Coût moyen par hectare de surfaces rénovées dans le cadre d'une amélioration pastorale : 1117 €

Achat de matériels : entre 20000 et 25000 € (Tracteur de pente : 20 000 €, Broyeur : 3000 €)

Acquisition d'un troupeau intercommunal ou associatif : 4 Highland Cattle ou 15 Chèvres Rove : 4000 €

Financements possibles

Aides à la mise en place d'une Amélioration Pastorale (si maîtrise d'ouvrage communale ou collective) : 80% de financements publics (Etat, Département et Europe), 20% restants à la charge du maître d'ouvrage (communes).

Aides à la mise en place et au fonctionnement d'une Association Foncière Pastorale (AFP) : aide forfaitaire du Département de 1 000 € à la création d'une l'AFP, travaux de réouverture dans le cadre d'améliorations pastorales

Partenaires techniques

- Département
- Chambre d'agriculture
- DDT
- ONF
- PNRBV

Retours d'expériences

- Améliorations Pastorales CC Vallée de Saint-Amarin, Vallée de Kaysersberg, Vallée de la Doller et Région de Guebwiller.
- Communautés de Communes de la Haute Vallée de la Bruche pour les Associations Foncières Pastorales
- Communauté de Communes de la Vallée de la Fave pour le troupeau d'animaux défricheurs
- « Les rénovations pastorales du Val d'Argent », PNRBV 2008.

Fréquence de l'action

Ponctuelle	Annuelle

GERPLAN de la Région de Guebwiller

ACTION PI 3
PRÉSERVER LES PRAIRIES DE FAUCHE EN FOND DE VALLONS AINSI QUE LES COUPURES VERTES ENTRE LES VILLAGES

N
W E
S

0 1 2
Kilomètres

Lautenbachzell
Buhl
Orschwiller
Bergholtzzell
Bergholtz
Guebwiller
Issenheim
Rimbachzell
Jungholtz
Soultz-Haut-Rhin
Raedersheim
Wuenheim
Hartmannswiller

Prairies
Coupures vertes
Limites communales
Périmètre d'étude

Réalisation : Ecoscop - CG - Août 2010
Fond de carte : ©IGN - ORTHO® 2007

Objectif 2.1 : Garantir l'ouverture des paysages de la vallée et du piémont

Préserver les prairies de fauche en fond de vallons ainsi que les coupures vertes entre les villages

Priorité d'intervention 1

Action PI3

ORIENTATION 2 : SAUVEGARDER ET VALORISER LES PAYSAGES IDENTITAIRES

Enjeux

Les terrains plats en fond de vallons sont des espaces privilégiés pour les prés de fauche nécessaires à l'activité d'élevage. Aujourd'hui, il s'agit pour la CCRG de faire face aux besoins des agriculteurs et de conjuguer avec la pression urbaine sur des espaces de plus en plus restreints. Il convient donc de jouer la carte de la planification urbaine durable dans un but de préserver l'espace de travail du monde agricole, les paysages, l'identité des villages, et les déplacements de la faune d'un versant à l'autre.

Communes concernées

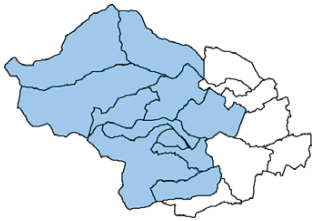

Mise en œuvre

Il s'agit davantage d'une action de principe et d'une démarche volontariste de sensibilisation, à engager parallèlement à la préservation des espaces agricoles et à la maîtrise de l'urbanisation.

Plusieurs niveaux d'intervention sont envisageables :

- La sensibilisation à l'intérêt de conserver des coupures vertes en utilisant les supports de communication existants au niveau de la CCRG et des communes (bulletins communaux et intercommunaux, site internet)
- L'accompagnement et le suivi de l'élaboration des documents d'urbanisme et des réglementations des boisements, outils par le biais desquels la protection des terres agricoles peut-être clairement affichée et matérialisée (planification de la vocation et de l'usage des sols). En lien avec l'exercice de la compétence statutaire « aménagement de l'espace communautaire », le choix d'un développement de l'urbanisation uniquement sur des terrains inutiles/inutilisables pour l'agriculture est envisageable après réflexion et concertation des différents acteurs.
- La définition de Zones Agricoles Protégées (ZAP) dans les PLU qui préservent la vocation agricole de secteurs dont les intérêts pour l'économie agricole et écologiques sont justifiés.
- La diffusion et l'intégration du diagnostic agricole dans le cadre des documents d'urbanisme comme outil d'aide à la décision à destination des élus (analyse objective et hiérarchisée sur l'importance du maintien des terres agricoles face à l'urbanisation) ;
- Le soutien au maintien des prairies de fauche dans les fonds de vallées et zones alluviales via des aides agro-environnementales (Lien avec l'action AL8 : MAET Montagne) ;
- La mise en place de zones de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles et extension possible de ce droit de préemption au titre de la Protection et la Mise en Valeur des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains *(Code de l'urbanisme : art. L.143-1à 6)*.

Maîtrise d'ouvrage

CCRG / Communes

Coût prévisionnel

- Temps de sensibilisation / communication :

animateur GERPLAN, 5 jours / an

Action volontariste et prise en compte de ces principes de protection dans le cadre de procédures administratives/réglementaires et de leurs études préalables (PLU, cartes communales, réglementation des boisements).

Financements possibles

Département :

- Taux d'intervention de 80% dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme locaux.
Coût des études hors publicité ;
plafond de dépense subventionnable :
  - si moins de 1000 hab: 38 200 € HT
  - si 1000 à 5000 hab: 53 500 € HT
  - si 5000 à 15 000 hab : 68 600 € HT

- Taux d'intervention de 50 % pour les nouvelles études connexes aux documents d'urbanisme (études entrées de ville, d'environnement, etc.)

Partenaires techniques

- Département
- Chambre d'Agriculture
- PNRBV
- CAUE
- Bureaux d'études

Retours d'expériences

Plan d'actions agricoles de Sainte-Croix-aux-Mines

Echéancier de réalisation

2010	2011	2012	2013	2014	2015

Fréquence de l'action

Ponctuelle	Annuelle

GERPLAN de la Région de Guebwiller

ACTION PI 4 - CARTE 1
SUPPRIMER LES MICROBOISEMENTS ET LES HAIES DE RÉSINEUX GÊNANTS

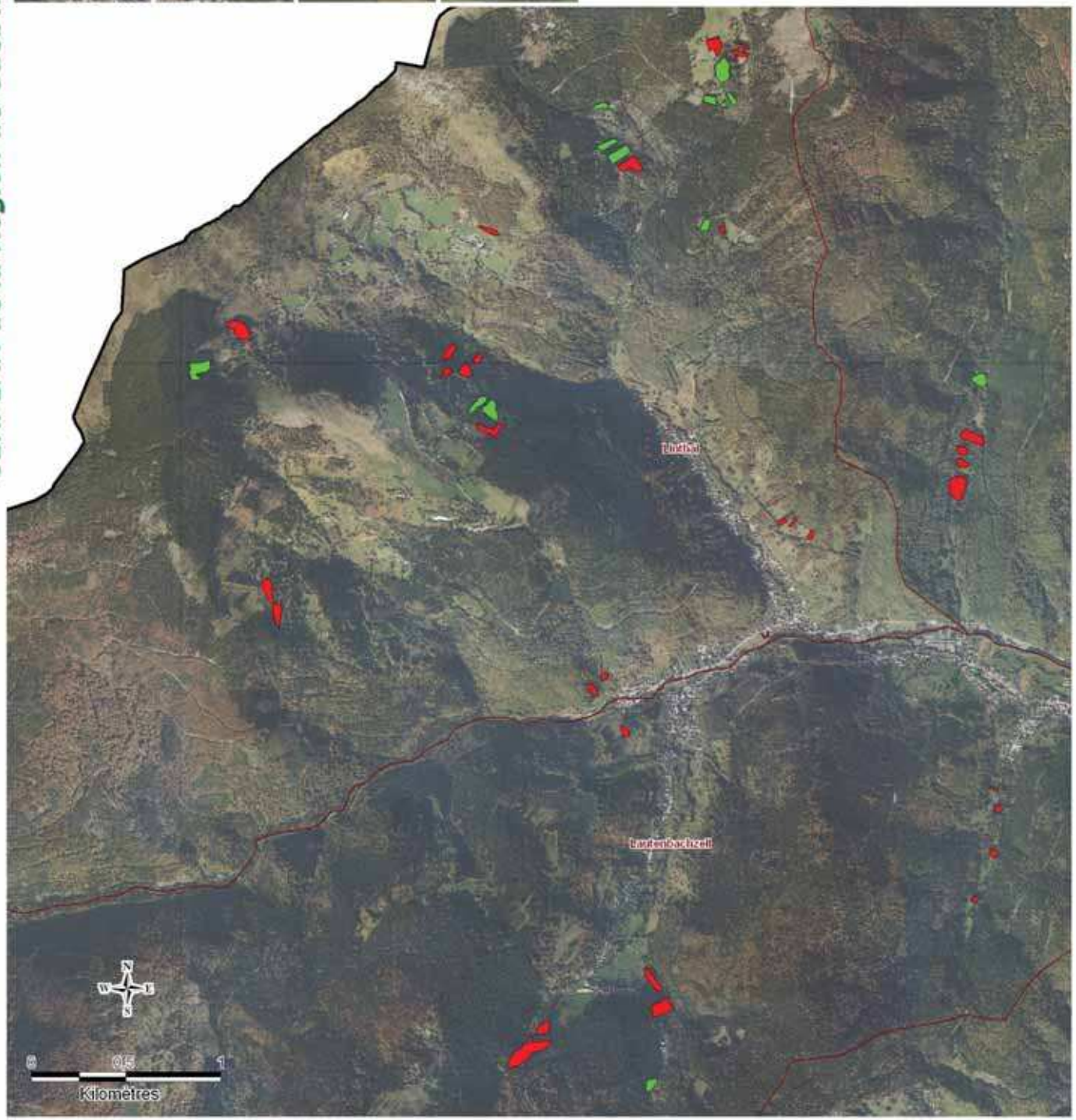

Microboisements de résineux à supprimer en priorité
Microboisements de résineux à traiter secondairement

Limites communales

Périmètre d'étude

Réalisation : Ecoscop - CG - Août 2010
Fond de carte : ©IGN - ORTHO® 2007

Objectif 2.1 : Garantir l'ouverture des paysages de la vallée et du piémont

Supprimer les microboisements et les haies de résineux gênants

Priorité d'intervention 2

Action PI4

ORIENTATION 2 : SAUVEGARDER ET VALORISER LES PAYSAGES IDENTITAIRES

Enjeux

Le territoire de la CCRG compte environ 5 hectares de microboisements gênants, qui se localisent principalement sur des secteurs pentus ou plus humides, à proximité d'habitations ou dans des milieux ouverts d'intérêt paysager ou écologique.
Préjudiciables à plusieurs titres (paysager, cadre de vie, écologique, agricole, sécurité routière), ces microboisements peuvent aujourd'hui faire l'objet d'une suppression pour des intérêts collectifs et d'une meilleure valorisation pour les propriétaires concernés.

Communes concernées

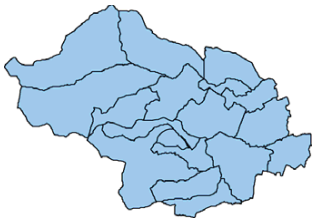

Mise en œuvre

Quatre niveaux d'intervention sont possibles, comportant des actions préventives et curatives :

- La mise en place d'une politique de prévention pour limiter et maîtriser les nouvelles plantations. Cette politique passe par la révision ou la création de réglementations de boisements (cf. action PI5). Les objectifs étant de rendre à nouveau cet outil opérationnel, de mettre à jour les zonages par rapport à la valorisation actuelle et projetée des terrains, de travailler sur des distances de plantations adaptées, de réglementer le choix des essences forestières selon les milieux et de réglementer les cultures de sapins de Noël. Le diagnostic écologique et paysager apporte déjà des éléments de réflexion dans ce domaine.
- La promotion de modes de gestion et d'entretien de grandes parcelles de résineux non exploitables pour l'instant : gestion écologique, traitement des lisières, respect des cours d'eau, en partenariat avec les professionnels de la gestion forestière publique ou privée, ainsi que les personnes ressources locales déjà engagées dans cette démarche.
- La suppression des microboisements de résineux de type « timbre-poste » pour un retour à une vocation agricole/naturelle des parcelles. Un certain nombre de procédures et d'outils existent dans le Massif Vosgien pour reconquérir et entretenir les paysages agricoles (Association Foncière Pastorale, amélioration pastorale, aménagement foncier, etc.). Afin de favoriser une forte adhésion et que le plus grand nombre de propriétaires bénéficient de cette mesure, un travail de sensibilisation, d'information et d'incitation devra être réalisé par l'animateur en charge du GERPLAN, en ciblant les secteurs les plus stratégiques et donc prioritaires (cf. carte ci-contre).
- La valorisation du bois pour des besoins privés ou collectifs via le développement de la filière bois au niveau de la CCRG.
- La pérennisation de l'ouverture paysagère devra être pensée et assurée via une association foncière, une commune, un agriculteur en faire valoir direct ou en fermage, ou par l'acquisition d'un troupeau d'animaux défricheurs. La réussite de cette action est conditionnée par la présence sur le terrain d'un animateur et de financements/incitations pour la suppression des microboisements de résineux.
- L'intégration ou la prise en compte dans les documents d'urbanisme de ce principe de maintien de l'ouverture paysagère et agricole des vallées et vallons de la CCRG.

Maîtrise d'ouvrage

CCRG / Communes / Associations

Coût prévisionnel

Coût estimé d'un déboisement et d'une remise en état du terrain en prairies :
entre 300€ et 800 € l'are.

Coût estimé d'une réglementation des boisements ou d'une réorganisation foncière :
- Etudes préalables (étude environnementale et paysagère, étude foncière) : entre 15 000 et 25 000 €
- Travaux connexes : à préciser selon les surfaces et les aménagements.

Coût moyen par hectare de surfaces rénovées dans le cadre d'une amélioration pastorale : 1117 €

Financements possibles

Département : Aides pour l'étude préalable aux aménagements fonciers : 100% du montant de l'étude

- Département : Travaux connexes aux aménagements fonciers : taux de 40% à 65% des travaux)

- Aide complémentaire de la Communauté de Communes : proposition d'aide à définir pour le privé non agricole

Partenaires techniques

- Département (service environnement et agriculture)
- PNRBV
- ONF
- CRPF
- DDT

Retours d'expériences

- OGAF et Plan de Paysage de la Vallée de la Bruche
- GERPLAN de la Vallée de Saint-Amarin, de la Vallée de Kaysersberg

Echéancier de réalisation

2010	2011	2012	2013	2014	2015

Fréquence de l'action

Ponctuelle	Annuelle

GERPLAN de la Région de Guebwiller

ACTION PI 4 - CARTE 2
SUPPRIMER LES MICROBOISEMENTS ET LES HAIES DE RÉSINEUX GÊNANTS

Microboisements de résineux à supprimer en priorité
Microboisements de résineux à traiter secondairement

Limites communales

Périmètre d'étude

Réalisation : Ecoscop - CG - Août 2010
Fond de carte : ©IGN - ORTHO® 2007

GERPLAN de la Région de Guebwiller

ACTION PI 4 - CARTE 4
SUPPRIMER LES MICROBOISEMENTS ET LES HAIES DE RÉSINEUX GÊNANTS

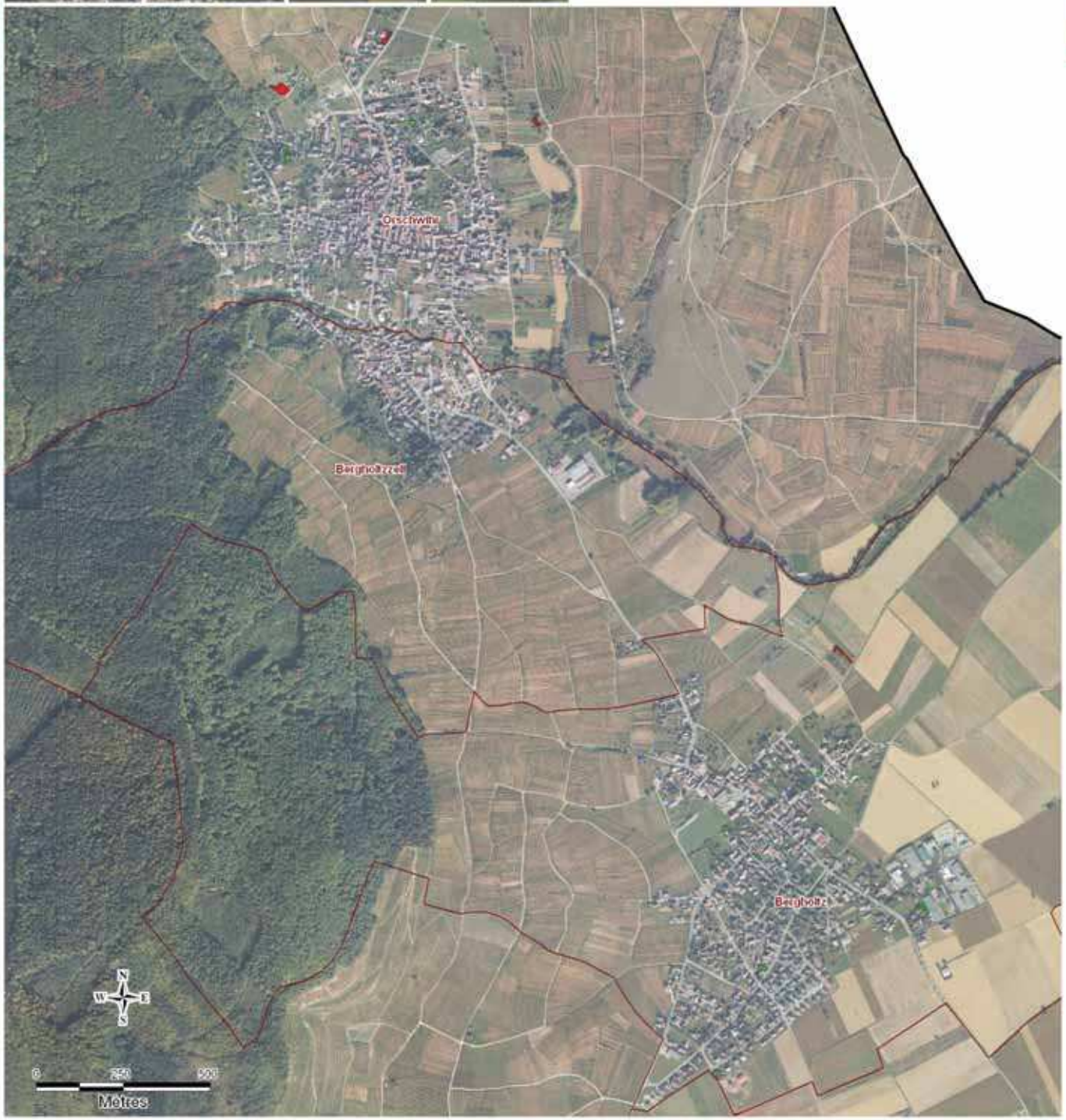

Microboisements de résineux à supprimer en priorité
Microboisements de résineux à traiter secondairement

Limites communales

Périmètre d'étude

Réalisation : Ecoscop - CG - Août 2010
Fond de carte : ©IGN - ORTHO® 2007

GERPLAN de la Région de Guebwiller

ACTION PI 4 - CARTE 3
SUPPRIMER LES MICROBOISEMENTS ET LES HAIES DE RÉSINEUX GÊNANTS

Microboisements de résineux à supprimer en priorité

Microboisements de résineux à traiter secondairement

Limites communales

Périmètre d'étude

Réalisation : Ecoscop - CG - Août 2010
Fond de carte : ©IGN - ORTHO® 2007

GERPLAN de la Région de Guebwiller

ACTION PI 5

INSTITUER ET METTRE À JOUR LES RÉGLEMENTATIONS DES BOISEMENTS POUR LES COMMUNES FORESTIÈRES

N
W E
S

0 1 2
Kilomètres

Linthal
Lautenbach
Orschwihr
Bergholtzzell
Bergholtz
Lautenbachzell
Buhl
Murbach
Guebwiller
Issenheim
Rimbach-près-Guebwiller
Rimbachzell
Jungholtz
Raedersheim
Soultz-Haut-Rhin
Wuenheim
Hartmannswiller

Zones où les semis ou plantations d'essences forestières sont interdits

Zones où les semis ou plantations d'essences forestières sont réglementées et subordonnées à l'absence d'opposition du préfet

Localisation des limites des réglementations des boisements actuelles et des propositions

Communes où instaurer une réglementation des boisements

Limites communales

Périmètre d'étude

REGION DE GUEBWILLER

Eco scop

Réalisation : Ecoscop - CG - Août 2010
Fond de carte : ©IGN - ORTHO® 2007

Objectif 2.1 : Garantir l'ouverture des paysages de la vallée et du piémont

Instituer et mettre à jour les réglementations de boisements pour les communes forestières

Priorité d'intervention 1

Action PI5

ORIENTATION 2 : SAUVEGARDER ET VALORISER LES PAYSAGES IDENTITAIRES

Enjeux

Seulement 2 communes de la CCRG (Soultz et Linthal) sont dotées d'une réglementation des boisements (mode d'aménagement foncier permettant entre autres de mieux gérer et de maîtriser les plantations d'essences forestières) devenue aujourd'hui obsolète.
Afin d'enrayer la fermeture paysagère, la maîtrise de l'évolution de l'occupation des sols dans les vallons étroits et sur les versants pentus à l'arrière des habitations, la révision ou l'élaboration de réglementations des boisements constitue un enjeu majeur pour les communes forestières de la CCRG.

Communes concernées

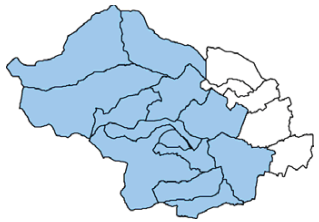

Mise en œuvre

Plusieurs étapes sont à suivre et nécessitent des temps plus ou moins longs :

- Provoquer la révision ou la création de réglementations des boisements dans les communes concernées ou à l'échelle intercommunale dans le cadre d'un groupe de travail sur la thématique forêt (prévoir si nécessaire une réunion d'information avec le service compétent du Conseil Général et l'ensemble des maires de la CCRG sur le choix de l'échelle d'engagement de la procédure et la nouvelle politique générale départementale de boisements).
- Adresser la demande de révision ou de création de l'aménagement foncier au Président du Conseil Général et au Préfet.
- Lancer les études et la procédure administrative pour l'établissement des nouveaux zonages et arrêtés du Président du Conseil Général.
- Sensibiliser et rappeler les nécessaires suivis et exercice des pouvoirs du maire pour l'application locale de la réglementation des boisements.
- Prendre en compte la réflexion et les premiers éléments d'analyse du diagnostic GERPLAN sur les limites des documents existants actuellement dans les communes (cf. carte ci-contre).

Les communes concernées par la révision ou la création de réglementations de boisements :
- 2 révisions (Soultz, Linthal) :
- 9 élaborations (Lautenbach-Zell, Lautenbach, Murbach, Buhl, Rimbach-près-Guebwiller, Rimbach-Zell, Guebwiller, Jungholtz, Wuenheim).

Maîtrise d'ouvrage

Communes

Coût prévisionnel

Coût estimé d'une réglementation des boisements :

- Etudes préalables (étude environnementale, paysagère et foncière) : entre 15 000 et 25 000 €

- Travaux connexes : à préciser selon surfaces et aménagements.

Financements possibles

Département :

Taux 100 % du montant de l'étude préalable à l'aménagement foncier

Taux de 40% à 65% pour les travaux connexes.

Partenaires techniques

- Département (service environnement et agriculture)
- ONF
- DDT
- PNRBV

Retours d'expériences

- Communauté de Communes de la Haute Vallée de la Bruche

Echéancier de réalisation

2010	2011	2012	2013	2014	2015

Fréquence de l'action

Ponctuelle	Annuelle

Objectif 2.2 : Préserver et valoriser le patrimoine paysager

Mettre en place une politique de préservation et de valorisation des vergers traditionnels

Priorité d'intervention 1

Action PI6

ORIENTATION 2 : SAUVEGARDER ET VALORISER LES PAYSAGES IDENTITAIRES

Enjeux

Le patrimoine arboré fruitier tient une place importante sur l'ensemble du territoire de la CCRG. Toutefois, l'évolution des modes de vie et les pressions d'aménagement conduisent à leur recul progressif et à l'appauvrissement de la diversité biologique et paysagère. Pourtant les attentes de la population sont fortes de se réapproprier ce patrimoine, de (ré)apprendre les gestes de taille et de greffe, de mieux connaître les variétés fruitières et leurs utilisations. L'enjeu pour la CCRG est la préservation, le développement et la valorisation de ce patrimoine écologique et paysager, qui constitue une richesse identitaire de son territoire.

Communes concernées

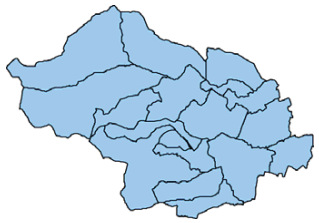

Mise en œuvre

La mise œuvre de cette action pourra passer par la mise en place d'une opération « Vivent les vergers » initiée par le Département dans le cadre des GERPLAN. L'opération Vivent les Vergers est une opération globale, publique, destinée aux collectivités et aux particuliers. Elle vise à relancer durablement une dynamique locale autour des vergers traditionnels. Les objectifs de l'Opération Vivent les Vergers sont de :

- Restaurer un élément typique des paysages des collines, et des abords de villages.
- Préserver la biodiversité associée à ce milieu (faune, flore),
- Sauvegarder les variétés fruitières locales,
- Répondre aux nouvelles attentes liées aux vergers,
- Impliquer la population et transmettre les savoir-faire,
- Trouver de nouveaux débouchés à la valorisation des fruits.

L'opération Vivent les Vergers repose sur un dispositif incitatif du Département, relayé par la communauté de communes auprès des habitants. L'opération rassemble tous les partenaires potentiels du territoire (arboriculteurs, associations, élus, particuliers, agriculteurs) qui définissent ensemble les actions à mettre en place. Le rôle de l'agent de développement / animateur GERPLAN est de rassembler les différents partenaires impliqués et de coordonner les actions mises en place.

Pour l'Opération Vivent les Vergers de la CCRG, plusieurs niveaux d'actions sont à promouvoir :

1. Etudier le patrimoine fruitier local et hiérarchiser les priorités (en partenariat avec les sociétés d'arboriculteurs et sur la base du diagnostic paysager et écologique du GERPLAN) :

- Inventaire de l'ensemble des vergers, puis identification des vergers méritant des efforts de conservation : nombre d'arbres, présence de variétés rares ou diversité des variétés, pressions agricoles ou urbaines, etc.
- Recensement des variétés fruitières locales, des itinéraires culturaux traditionnels associés, des spécialités culinaires et coutumes locales.
- Recensement des propriétaires, de leurs intentions et de leurs besoins.
- Définition de critères de hiérarchisation des priorités (impact paysager, état d'enfrichement, menace de disparition, valorisation des fruits, etc.). Croisement de données SIG (documents d'urbanisme/ zones d'extension avec les vergers existants) pour l'identification des zones de conflits d'usages et de menaces sur ces milieux à moyen et long terme.

Un inventaire des vergers est actuellement en cours d'étude sur la commune de Lautenbach.

2. Entretenir et valoriser les vergers existants

- Maintenir et soutenir l'activité d'élevage qui assure encore une grande partie de l'entretien de vergers par le pâturage et/ou la fauche (lien avec les actions agricoles).
- Restaurer les anciens vergers par la taille des arbres vieillissants, tout en préservant des arbres à cavités.
- Multiplier les variétés fruitières dont les sujets sont vieillissants ou peu nombreux pour diminuer le risque de disparition.
- Mettre en place une pépinière de variétés locales et faire vivre les vergers conservatoires.
- Mettre en place des échanges de parcelles entre les propriétaires qui ne peuvent plus entretenir leurs vergers et ceux qui cherchent à le faire.
- Réaliser des tailles d'entretien ou de formation sur les arbres plus récents.

Maîtrise d'ouvrage

CCRG / Communes / Associations

Coût prévisionnel

A préciser

Temps de sensibilisation / communication, d'animation de groupe de travail et suivi de mise en œuvre des actions : poste animateur GERPLAN, 8 jours / an

Financements possibles

Département :

« Vivent les vergers » : taux de 40% par opérations (inventaire, plantation et/ou réhabilitation, premiers travaux, commande groupé, modernisation d'ateliers de transformation de fruits, formation).

Communauté de Communes : à définir

Partenaires techniques

- Département
- Fédération des Producteurs de Fruits du Haut-Rhin
- Société d'arboriculture de Guebwiller et environs
- Professionnels (pépiniéristes, agriculteurs)
- SAFER
- Ecoles
- Entreprises de réinsertion

Retours d'expériences

- Maintien et réhabilitation des vergers traditionnels dans le cadre des GERPLAN, Alexandre Lehmann, Rapport de stage, IUP Colmar, CG68, 2005
- Définitions de zones prioritaires et propositions d'actions pour la préservation des vergers traditionnels dans la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg, Marie PIERREVELCIN, rapport de stage, ENSAM, CG68, 2006
- Opération Vivent les Vergers de la Communauté de Communes de

GERPLAN de la Région de Guebwiller

ACTION PI 6
METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE DE PRÉSERVATION ET DE VALORISATION DES VERGERS TRADITIONNELS

Réalisation : Ecoscop - CG - Août 2010
Fond de carte : ©IGN - ORTHO® 2007

- Débroussailler les vergers en friche.
- Faucher les prés vergers et inciter au pâturage sous les vergers pour lutter contre l'enfrichement.

Certaines de ces prestations de service peuvent être réalisées par un agriculteur ou une entreprise de réinsertion. L'entretien par des particuliers ou des bénévoles peut être envisagé dans le cadre d'une propriété privée, d'une propriété associative ou d'une propriété publique.

3. Encourager les nouvelles plantations
- Proposer annuellement une campagne de plantation avec commande groupée de fruitiers, assortie de conseils pour le choix et la technique de replantation. Lors de la diffusion des fruitiers, veiller au bon état sanitaire des plants et privilégier des variétés locales, rustiques et résistantes.
- Encourager la plantation d'arbres fruitiers en milieu agricole (pâturage, prés, bords de chemins).
- Encourager la plantation d'arbres fruitiers sur le domaine public (terrains communaux, jardins familiaux, espaces publics et de loisirs).

Des projets sont en cours d'étude sur le territoire de la CCRG : plantation de pêchers de vignes dans le vignoble à Soultz, restructuration du verger pédagogique de Guebwiller.

4. Proposer un programme d'animations
- Faire connaître le patrimoine fruitier et les savoir-faire associés en renforçant la formation tous publics aux techniques de taille, greffe, entretien, utilisation raisonnée des produits phytosanitaires.
- Mettre en contact les particuliers intéressés avec les associations d'arboriculture (programme d'animations annuel).
- Développer un syndicat d'arboriculture pour disposer d'un centre de formation et d'expertise local (à partir de la société d'arboriculture de Guebwiller et environs).

5. Sensibiliser le public
- Dans le cadre de la réalisation de sentiers de découverte prévoir une interprétation sur les vergers.
- Développer des actions de sensibilisation à destination des scolaires et des adultes (parrainage d'arbres par des enfants, animations thématiques sur la transformation des fruits, découverte de l'écosystème verger, diversité variétale, etc.).
- Organiser des événements festifs sur le thème des vergers.
- Faire réaliser un film sur les vergers, la filière arboricole, les opérations et les initiatives locales.

6. Valoriser les fruits
- Développer la self cueillette des fruits : il s'agit de mettre en relation une clientèle de particuliers ou de visiteurs avec un agriculteur/propriétaire. Celui-ci peut ainsi se constituer un complément de revenu, résoudre les problèmes liés à la main d'œuvre et valoriser les arbres fruitiers.
- Développer un produit touristique/de loisirs clef en main comprenant une activité de cueillette de fruits en été et une activité de transformation en automne comme la fabrication de jus (diversification agricole et maintien de savoir-faire).
- Identifier les filières de commercialisation existantes ou à créer pour les fruits transformés.
- Proposer aux professionnels de la restauration (collective et privée) et du tourisme, la vente de fruits frais et/ou transformés à un prix attractif.
- Faire une opération « Restos du cœur » avec les fruits non utilisés, en banque alimentaire et entreprises de réinsertion.

7. Mettre en place les outils réglementaires et les faire appliquer
- Prendre en compte les vergers et arbres fruitiers isolés dans les procédures d'aménagement foncier.
- Favoriser la préservation des vergers dans les PLU (Articles L 123-1 alinéa 7 et L. 130.1 du Code de l'Urbanisme)

Pour les vergers les plus sensibles et menacés, réfléchir à la mise en place d'un Espace Naturel Sensible en vue d'assurer une maîtrise foncière (intéressant à Bergholtz-Zell et Orschwihr notamment).

Cernay et Environs

- Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg (lancement d'une Opération Vivent le Vergers)
- Espaces Naturels Sensibles à Voegtlinshoffen, Habsheim, et Wittersdorf
- OPAV, Syndicat Intercommunal du Pays de la Vôge (88)
- Meuse Nature Environnement, maître d'œuvre des OPAV en Meuse

Echéancier de réalisation

2010	2011	2012	2013	2014	2015

Fréquence de l'action

Ponctuelle	Annuelle

ACTION PI 7

METTRE EN VALEUR DES SITES NATURELS, PAYSAGERS ET HISTORIQUES SECONDAIRES

Site de l'Abbaye de Murbach

- Point fort principal (Abbaye)
- Points forts secondaires (porte d'entrée, chapelle)
- Points noirs à traiter (bâtiments, patrimoine à restaurer)
- Bords de route dans les pespectives de l'abbaye à traiter (aménagement de parking, végétation de clôtures, enfouissement de lignes électriques et téléphoniques)
- Zones à réouvrir et à mieux entretenir pour la qualité des points de vue, des abords de l'abbaye et du cadre de vie
- Variante de zone à réouvrir

0 50 100
Mètres

Réalisation : Ecoscop - CG - Août 2010
Fond de carte : ©SIV - ORTHOs 2007

Objectif 2.2 : Préserver et valoriser le patrimoine paysager

Mettre en valeur des sites naturels, paysagers et historiques secondaires

Priorité d'intervention 2

Action PI7

ORIENTATION 2 : SAUVEGARDER ET VALORISER LES PAYSAGES IDENTITAIRES

Enjeux

L'étude préalable a mis en évidence l'existence de plusieurs sites paysagers, historiques, naturels aujourd'hui sous-valorisés, sous-exploités au niveau de leur potentialité de découverte, et d'interprétation.
Il s'agit essentiellement de sites liés à du patrimoine bâti et au réseau hydrographique secondaire pour lesquels un projet global d'aménagement et de valorisation est souhaitable.
L'enjeu d'une mise en valeur de ces sites réside également dans une meilleure reconnaissance et appropriation de l'environnement humain et naturel dans lequel ils s'intègrent.

Communes concernées

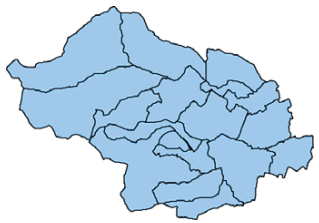

Mise en œuvre

Dans le cadre du projet de gestion globale des espaces ruraux et périurbains (GERPLAN) de la CCRG et notamment de l'étude écologique et paysagère, plusieurs sites patrimoniaux d'intérêt régional et local ont été repérés comme pouvant nécessiter la mise en œuvre de mesures de valorisation paysagère, de restauration écologique, et de reconnaissance patrimoniale.

Les sites recensés (mais non exhaustivement) sont :
- les ruines du château du Hugstein et ses environs propices aux points de vue sur la vallée et à une ouverture paysagère sur un riche patrimoine historique ;
- les abords de l'abbaye de Murbach (porte d'entrée des anciennes fortifications, chapelle en promontoire, anciennes terrasses périvillageoises, perspectives visuelles, versants enfrichés, etc.);
- le vallon de Thierenbach à Jungholtz qui permet de relier au point fort de la basilique, des sites complémentaires comme le chemin de croix, les cimetières israélites et les ruines d'un château, le tout étant fédérer par le passage d'un ruisseau et la présence d'un étang ;
- les abords du Quierenbach pour sa faune, sa flore et ses habitats humides ;
- les paysages du Sudel dans l'enclave de la forêt reculée de Soultz ;
- le vallon du Fridolinsbach avec le cimetière fortifié et le château d'Hartmannswiller.

Un premier schéma d'aménagement et de mise en valeur est proposé ci-contre et ci-après pour certains de ces sites.

Quelques pistes d'aménagement communes pour la mise en valeur de ces sites :

- Améliorer les conditions d'accessibilité et les possibilités de stationnement,
- Tracer, améliorer, conforter et sécuriser les cheminements de découverte. Connecter et lier les sites aux itinéraires touristiques existants,
- Ouvrir et dégager davantage les vues élargies vers ces sites et depuis ces sites sur les paysages environnants. ,
- Traiter les points noirs paysagers (parking, clôtures, réseau de lignes électriques et téléphoniques, etc.)
- Renforcer la signalétique et la valorisation par l'interprétation (origine, usages anciens et actuels de ce patrimoine),
- Communiquer et informer la population des travaux de mise en valeur (inauguration, bulletin intercommunal, site internet, etc.),
- Editer et promouvoir une brochure sur les sites valorisés en lien avec le reste du patrimoine et attraits touristiques de la CCRG.

La valorisation de ces sites et leur meilleure mise en réseau permettra également au territoire de la CCRG de diversifier son offre touristique.

La création d'une zone de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles est proposée pour le site du Quierenbach et de ses abords en vue d'une préservation et d'une valorisation d'ensemble cohérente.

Liens très étroits avec l'action PI10.

Echéancier de réalisation

2010	2011	2012	2013	2014	2015

Maîtrise d'ouvrage

Communes (projet de valorisation) / CCRG (communication et mise en réseau) / Association de protection du patrimoine (projet de valorisation)

Coût prévisionnel

- Etude préalable de définition et de valorisation : entre 5000 et 7500 € selon les sites
- Travaux : entre 2000 et 10000 € selon les sites
- Equipements : entre 2000 et 15000 € selon les sites

Financements possibles

Département (« sentier découverte ») : 40 % d'un montant subventionnable de 45.600 € (si respect critères environnementaux)

Département (« maîtrise foncière dans le cadre des ENS ») : 30% si GERPLAN (bénéficiaires : collectivités)

Région Alsace (« valorisation touristique du patrimoine ») : au cas par cas pour études de projets de valorisation touristique, investissements pour équipements existants, aménagements et équipements destinés à l'accueil du public, visites, expositions et manifestations sur les sites.

Région Alsace (« restauration d'édifices cultuels historiques ») : 15% du coût HT des travaux et subvention plafonnée à 15 000€ pour les édifices non protégés.

Communauté de Communes : à définir via le Label Pays d'Art et d'Histoire par exemple

Partenaires techniques

- Communauté de Communes : animateur patrimoine (Label Pays d'Art et d'Histoire)
- Association Pro-Hugstein / Association Enjeu Nature (Soultz) / Association Orchidées (Orschwihr)
- Club Vosgien
- Vivarium du Moulin

Retours d'expériences

- Communauté de Communes de la vallée de Kaysersberg (réhabilitation des vallons du Rehbach et du Toggenbach)
- Communauté de Communes de la vallée du Hundsbach (renaturation d'une zone humide à Wittersdorf)

Fréquence de l'action

Ponctuelle	Annuelle

ACTION PI 7

METTRE EN VALEUR DES SITES NATURELS, PAYSAGERS ET HISTORIQUES SECONDAIRES

Site du vallon de Thierenbach

- Point fort principal (Basilique)
- Points forts secondaires (chemin de croix, cimetières israélites, ruines de château)
- Site naturel (étang)
- Cours d'eau (Le Rimbach)
- Proposition de tracé de sentier

N W E S

0 50 100 200 Mètres

Réalisation : Ecoscop - CG - Août 2010
Fond de carte : ©IGN - ORTHO© 2007

ACTION PI 7

METTRE EN VALEUR DES SITES NATURELS, PAYSAGERS ET HISTORIQUES SECONDAIRES

Site du château du Hugstein

- Départ de sentier
- Bornes d'interprétation (patrimoine historique, industriel, naturel et paysager, point de vue)
- Proposition de tracé de sentier
- Zones à réouvrir et à mieux entretenir pour la qualité des abords du château et des points de vue

N W E S

0 50 100 Mètres

Réalisation : Ecoscop - CG - Août 2010
Fond de carte : ©IGN - ORTHO® 2007

GERPLAN de la Région de Guebwiller

ACTION PI 7
METTRE EN VALEUR DES SITES NATURELS, PAYSAGERS ET HISTORIQUES SECONDAIRES

Orschwihr

Bergholtzzell

Bergholtz

Proposition de périmètre d'un Espace Naturel Sensible

Variantes de périmètre

Limites parcellaires

Limites communales

Périmètre d'étude

N W E S

0 250 500

Mètres

Réalisation : Ecoscop - CG - Août 2010
Fond de carte : ©IGN - ORTHO® 2007

GERPLAN de la Région de Guebwiller

ACTION PI 8
RESTAURER LES MURETS EN PIERRE SÈCHE

N
W E
S

0 1 2
Kilomètres

Principaux murets du vignoble à restaurer

Principaux murets de pâturage et d'abords de marcairies à mettre en valeur

Limites communales

Périmètre d'étude

Réalisation : Ecoscop - CG - Août 2010
Fond de carte : ©IGN - ORTHO® 2007

Objectif 2.2 : Préserver et valoriser le patrimoine paysager

Restaurer les murets en pierre sèche

Priorité d'intervention 1

Action PI8

ORIENTATION 2 : SAUVEGARDER ET VALORISER LES PAYSAGES IDENTITAIRES

Enjeux

Les murets en pierre sèche font partie du patrimoine viticole et montagnard de la CCRG. Si de beaux murets ont été conservés dans le vignoble (domaine Schlumberger notamment), il reste des portions laissés à l'abandon ou qui se dégradent (utilisation de matériaux divers, murets écroulés, supprimés).
Pourtant, ces structures de pierre jouent un rôle positif dans la lutte contre l'érosion des sols, dans la préservation d'un patrimoine commun et identitaire d'un terroir, dans le paysage et la biodiversité (animation et diversité, refuge pour la faune), et enfin dans l'image de marque du vignoble.
Une véritable politique de sauvegarde et de restauration de ce patrimoine à l'échelle de la CCRG devient alors intéressante.

Communes concernées

Mise en œuvre

Cette politique comprend plusieurs axes de travail et d'intervention :

- La réalisation d'un inventaire quantitatif et qualitatif des murets en pierre sèche de la CCRG (localisation précise, état de conservation, priorité d'intervention, secteurs favorables à la construction de nouveaux murets, etc.) ;
- La mise en place d'une opération globale et modulée de restauration des murets avec l'aide départementale pour les murets en pierre sèche, et la création d'un fond intercommunal pour les autres restaurations (murets, murs terrasses) entrant dans une démarche de qualité (champs d'intervention et modalités à définir). Deux échelles (communale et privée), deux priorités (haute dans les zones de murets situées sur des axes touristiques stratégiques et basse dans les autres secteurs), et deux types de murets seront donc concernés (murets en pierre sèche et murets en pierre) ;
- La sensibilisation auprès des propriétaires (réalisation et diffusion d'un guide conseils sur la base des expériences et des fiches techniques existantes sur le secteur, organisation de réunions d'information et de sensibilisation, chantier école);
- La protection, s'il y a une volonté communale, des murets remarquables dans le cadre des documents d'urbanisme.

L'inventaire peut être réalisé par des associations et personnes ressources locales (sur la base d'une méthodologie bien définie et arrêtée par les différents partenaires techniques et financiers de cette opération, et notamment sur la typologie).

L'enveloppe annuelle intercommunale peut être fixée pour une opération sur 3 ans et un objectif de plusieurs centaines de mètres linéaires à rénover à l'échelle de la CCRG.

La sensibilisation (1 à 2 réunions par communes) peut-être organisée sous la forme de journées d'animation réalisées par l'animateur GERPLAN de la CCRG accompagné de partenaires techniques. Le soutien technique à cette opération peut également être assuré par ces mêmes personnes pour du conseil, de la formation, de l'identification et de la fourniture de stocks de pierre appropriées, le tout réuni dans un guide conseils à concevoir et à réaliser.

La réflexion sur la valorisation d'autres éléments du petit patrimoine rural peut également être inscrite dans cette action. Il s'agit dans un premier temps de compléter l'inventaire des roches remarquables, sources et fontaines patrimoniales, anciens abris, ruines, arbres remarquables…

Dans un second temps, des dossiers de restauration et de mise en valeur selon des savoirs faire traditionnels seront montés avec les viticulteurs ou autres propriétaires concernés dans le cadre d'une délégation publique communale ou intercommunale. Les dossiers et demandes de subvention au titre des actions de mise en œuvre du GERPLAN, seront ensuite adressés au Département.

Echéancier de réalisation

2010	2011	2012	2013	2014	2015

Maîtrise d'ouvrage

CCRG / Communes / Privés

Coût prévisionnel

- Animation, coordination de l'action : poste animateur GERPLAN
- Inventaire : 2.500 à 3.000 €
- Sensibilisation avec édition d'un guide conseils : 3.000 €
- Rénovation : entre 460 et 915 € m³ de muret (hors coût de la matière première et de son transport)

Financements possibles

Département :

- 40% du coût HT plafonné à 230 €HT/m² que si action GERPLAN (maîtrise d'ouvrage publique)
- 40% du coût HT plafonné à 230 €HT/m² que si projet collectif GERPLAN soutenu par une collectivité ou un syndicat viticole (maîtrise d'ouvrage privé)
- 40% du coût HT des travaux pour la mise en valeur paysagère du petit patrimoine rural

Communauté de Communes : à définir

Partenaires techniques

- Département
- PNRBV
- CAUE
- Chambre d'Agriculture
- Entreprises de BTP

Retours d'expériences

- Commune de Ribeauvillé qui consacre depuis 1997 une enveloppe annuelle d'environ 8000 € pour de la rénovation de murets sous maîtrise d'ouvrage privée.
- Muret du Schlossrain (commune de Kaysersberg)
- Domaine Schlumberger à Guebwiller

Fréquence de l'action

Ponctuelle	Annuelle

GERPLAN de la Région de Guebwiller

ACTION PI 9
RÉOUVRIR DES POINTS DE VUE PÉRIVILLAGEOIS DE PIÉMONT ET DE MONTAGNE

N
W E
S

0 1 2
Kilomètres

Lautenbach
Lautenbachzell
Murbach
Buhl
Orschwiller
Bergholtzzell
Bergholtz
Guebwiller
Issenheim
Rimbach-près-Guebwiller
Rimbachzell
Jungholtz
Raedersheim
Soultz-Haut-Rhin
Wuenheim
Hartmannswiller

Points de vue à réouvrir
Points de vue ouverts
Limites communales
Périmètre d'étude

REGION DE GUEBWILLER

Eco scop

Réalisation : Ecoscop - CG - Août 2010
Fond de carte : ©IGN - ORTHO® 2007

Objectif 2.2 : Préserver et valoriser le patrimoine paysager

Réouvrir des points de vue périvillageois de piémont et de montagne

Priorité d'intervention 1

Action PI9

ORIENTATION 2 : SAUVEGARDER ET VALORISER LES PAYSAGES IDENTITAIRES

Enjeux

La topographie du territoire de la CCRG offre un fort potentiel de points de vue et de panoramas. Sur les 45 points de vue recensés, une dizaine est aujourd'hui sous-valorisée, en cours de fermeture ou totalement obstrué.
Or, ce territoire support d'un tourisme vert et culturel, doit miser sur la qualité de ces sites de découverte dont les points de vue constituent des attraits importants, notamment depuis les coteaux et les sommets, ainsi que le long du dense réseau de sentiers et routes touristiques.

Communes concernées

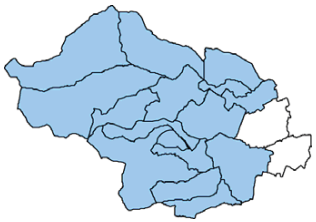

Mise en œuvre

L'objectif de cette action est de pérenniser les ouvertures paysagères et de proposer aux habitants et aux touristes des sites de découverte de qualité. Les travaux de réouverture et de valorisation des points de vue pourraient être réalisés de la façon suivante :

- à travers des travaux d'amélioration pastorale lorsque les sentiers sont adjacents,
- par des chantiers citoyens et des bénévoles suivis par les communes ou les associations locales,
- en partenariat avec le club vosgien local qui réalise l'entretien courant des sentiers balisés,
- par des prestations de service d'agriculteurs.

La pérennisation de l'ouverture des points de vue se fera dans le cadre d'une valorisation agricole individuelle (location, mise à disposition de pâtures à un exploitant), ou collective (constitution d'un troupeau intercommunal, ouvriers communaux, chantiers d'insertion), ou dans le cadre d'une prestation de services agricoles (travaux annuels de fauche ou coupe).

Une cartographie des points de vue sensibles à la fermeture est présentée ci-après.

Certains de ces points de vue font déjà l'objet de projet de réouverture en association avec des projets de création de sentiers pédestres :

- Wuenheim : projet de création d'un sentier rue du ruisseau avec vues sur le village,
- Lautenbach : projet d'Installation de panneaux d'interprétation, notamment une table d'orientation et création d'un sentier autour du village.

Echéancier de réalisation

2010	2011	2012	2013	2014	2015

Maîtrise d'ouvrage

CCRG / Communes

Coût prévisionnel

Coût estimé de réouverture de points de vue : entre 300 et 800 euros l'are pour un déboisement

Travaux (pour 10 sites) : 25000 €

Entretien : 2000 € / sites

Financements possibles

Département

Amélioration pastorale : 40%

Partenaires techniques

- Office de Tourisme
- PNRBV
- ONF
- Club Vosgien et autres associations
- Agriculteurs
- Chantiers d'insertion
-

Retours d'expériences

Fréquence de l'action

Ponctuelle	Annuelle

GERPLAN de la Région de Guebwiller

ACTION PI 10

VALORISER ET COMPLÉTER LE RÉSEAU DE SENTIERS THÉMATIQUES POUR UNE OFFRE ÉQUILIBRÉE À L'ÉCHELLE DE LA CCRG

Orschwiller

Bergholtzzell

Bergholtz

Sentier autour du Quierenbach

- Proposition de tracés
- Variantes de tracés
- Départ du sentier
- Bornes d'interprétation
- Limites communales
- Périmètre d'étude

0 200 400

Mètres

Réalisation : Ecoscop - CG - Août 2010

Fond de carte : ©IGN - ORTHO® 2007

Objectif 2.2 : Préserver et valoriser le patrimoine paysager

Valoriser et compléter le réseau de sentiers thématiques pour une offre équilibrée à l'échelle de la CCRG

Priorité d'intervention 1

Action PI10

ORIENTATION 2 : SAUVEGARDER ET VALORISER LES PAYSAGES IDENTITAIRES

Enjeux

La CCRG est parcourue par un réseau dense de sentiers pédestres qui s'appuie à la fois sur les sentiers balisés par le Club Vosgien et les sentiers de découverte thématique mis en place par les communes.

Sur les 105 km de sentiers pédestres thématiques de la CCRG, quatre thèmes sont proposés à la découverte : le patrimoine naturel, le patrimoine lié à l'eau, le patrimoine historique local et la viticulture. Malgré cette diversité, une partie du territoire en est dépourvue et l'offre vis-à-vis de la population locale et des visiteurs s'en trouve déséquilibrée.

Communes concernées

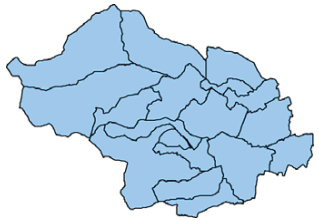

Mise en œuvre

Trois actions peuvent être rapidement mises en place au niveau de la CCRG :

- Le soutien aux sentiers de découverte thématique en cours de réflexion et de réalisation : cheminement le long du Quierenbach à l'Est de la CCRG, liaison entre Rimbach-Zell village et le vallon de Rimbach, circuit des calvaires en forêt reculée de Soultz, sentier du Wuenheimerbach, sentier des carrières et arboretum à Buhl, rénovation du parcours de santé de Thierenbach, etc.

- La valorisation des produits « sentiers thématiques » avec la mise en place de supports d'interprétation (bornes, table d'orientation, etc.) le long de certains itinéraires afin de mieux faire connaître le patrimoine et les sites traversés.

  Propositions de 4 nouveaux tracés de sentier pour rééquilibrer l'offre de la CCRG (voir cartes ci-après) :
  - Sentier autour du Quierenbach à Bergholtz et Bergholtz-Zell,
  - Sentier entre « prés et fossés à Raedersheim,
  - Sentier du vallon de Thierenbach à Jungholtz,
  - Sentier du château de Hugstein à Guebwiller.

- La mise en réseau des sentiers de découverte thématique pour une valorisation d'un réseau intercommunal (édition d'un livret-guide).

Rappel des principales étapes de la mise en œuvre d'un sentier de découverte :
- la constitution d'un groupe de travail motivé (techniciens, élus, personnes ressources, enseignants et élèves, etc.),
- le lancement d'une étude de faisabilité, d'animation du projet et de réalisation du contenu des supports d'interprétation par un bureau d'études,
- la réalisation des travaux d'aménagement et d'entretien du sentier,
- la confection et la mise en place sur site des supports (panneaux, bornes, table d'orientation, balisage).

Quelques principes à suivre pour un sentier de découverte :
- un projet de sentier avec plusieurs boucles et tracés (pour répondre à des critères de temps, de distance et de public visé) ;
- des points de départs dans les villages avec aires de stationnements existants ;
- l'utilisation et la valorisation de voies et chemins communaux ;
- le choix d'un thème central comme pivot de l'interprétation et d'un fil conducteur symbolisé par une mascotte sur les supports, en plus des aspects pédagogiques et accessibles de l'information.

Echéancier de réalisation

2010	2011	2012	2013	2014	2015

Maîtrise d'ouvrage

Communes / CCRG / Associations

Coût prévisionnel

Temps d'animation de groupe de travail et suivi de mise en œuvre des projets : poste animateur GERPLAN, 9 jours / an

Coût estimé d'un sentier de découverte :
Etude de faisabilité : 3 900 €
Travaux d'aménagement et d'entretien du sentier (nettoyage des abords, défrichage) : 2000 €
Budget d'interprétation et de conception des supports (10-15 supports) : 10 à 20 000 €
Budget fonctionnement (entretien, nettoyage bornes et divers) : 2000 €

Coût estimé pour la réalisation d'un livret-guide intercommunal des sentiers : environ 3000 €

Financements possibles

Département : 40 % d'un montant subventionnable de 45600 € (si respect critères environnementaux)

Partenaires techniques

- Vivarium du Moulin
- Bureaux d'études
- Ecoles
- Associations locales
- Equipes d'ouvriers communaux
- Agriculteurs

Retours d'expériences

- CC du Pays du Ried Brun : fascicule « A la découverte des sentiers pédestres du Ried Brun »
- CC des Trois Frontières : création d'un cheminement le long du site Lertzbach à Hégenheim
- CC de la Vallée de Saint-Amarin : sentier des 4 collines à Moosch
- CC du Pays de Thann : sentier de la ballastière à Aspach-le-Bas

Fréquence de l'action

Ponctuelle	Annuelle

GERPLAN de la Région de Guebwiller

ACTION PI 10

VALORISER ET COMPLÉTER LE RÉSEAU DE SENTIERS THÉMATIQUES POUR UNE OFFRE ÉQUILIBRÉE À L'ÉCHELLE DE LA CCRG

Raedersheim

0 200 400
Mètres

Sentier "entre prés et fossés"

- Proposition de tracés
- Variantes de tracés
- Départ du sentier
- Bornes d'interprétation
- Limites communales
- Périmètre d'étude

Réalisation Ecoscop - CG - Août 2010
Fond de carte ©IGN BDORTHO® 2007

Objectif 2.2 : Préserver et valoriser le patrimoine paysager

Mettre en place un programme de sensibilisation et de communication à destination des écoles et du grand public

Priorité d'intervention 2

Action PI11

ORIENTATION 2 : SAUVEGARDER ET VALORISER LES PAYSAGES IDENTITAIRES

Enjeux

La réussite et la mise en œuvre du GERPLAN passent également par la sensibilisation des scolaires et du grand public au paysage et à l'environnement. Les enfants sont en effet dans une période de découverte et d'apprentissage de leur vie pendant laquelle ils forment leur regard et leur capacité d'analyse de leur environnement actuel et futur. Ce sont des acteurs locaux à part entière, ils ont une influence sur l'attitude des adultes qui les entourent et ce sont peut-être de futurs citoyens actifs sur le territoire. Le grand public doit aussi pouvoir s'approprier cette démarche, et ainsi susciter des initiatives individuelles et collectives.

L'enjeu majeur est de poursuivre sans temps d'interruption la dynamique de l'étude et des concertations, notamment sur les actions prioritaires et effectives.

Communes concernées

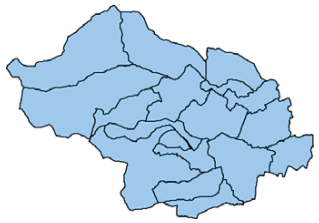

Mise en œuvre

Trois niveaux d'intervention sont possibles :

- La mise en place d'un programme d'animations sur le thème du « paysage » à destination des scolaires par une structure d'éducation à l'environnement (Vivarium du Moulin, associations locales de protection de la nature, etc.). Un élargissement est possible aux thèmes de la biodiversité, de la trame verte et bleue, etc.
- La réalisation d'un concours photos par la CCRG à destination des 2 catégories : adultes et enfants dont les thèmes pourraient porter sur : l'eau dans le paysage, l'agriculture dans le paysage, etc.
- D'autres activités peuvent être mises en œuvre et connectées avec la sensibilisation du grand public :
  - Visites de fermes
  - Plantations d'arbres fruitiers
  - Alimenter le site internet de la CCRG avec 1 à 2 pages dédiées aux travaux des enfants sur le thème du paysage
  - Associer enfants et grand public aux manifestations locales
  - Initier un cycle de projection de films/documentaires et conférences
  - Faire vivre l'exposition, etc.

Maîtrise d'ouvrage

CCRG

Coût prévisionnel

Pour les scolaires :
- Animation (animateur GERPLAN pour coordination et structure d'éducation à l'environnement)
- Réalisation et impression de visuels
- Communication

Projet global annuel 15 000 euros/an

Grand public :
- Communication (presse, internet, édition de plaquettes)
- Intervention d'une structure d'accompagnement pédagogique (ex. Vivarium du Moulin)

Financements possibles

Département : 50%

Région : à vérifier

Partenaires techniques

- Département
- PNRBV
- Vivarium du Moulin
- Ariena
- Inspection académique, éducation nationale et enseignants
- Association Enjeu Nature
- Office de Tourisme

Retours d'expériences

- CC Pays de Sierentz : création de verger, haie et mare pédagogique.
- CC Secteur d'Illfurth : animations pédagogiques périscolaires et à destination de la population locale.
- CC Pays de Brisach : animations « nature » à destination des scolaires et des habitants

Echéancier de réalisation

2010	2011	2012	2013	2014	2015

Fréquence de l'action

Ponctuelle	Annuelle

GERPLAN de la Région de Guebwiller

ACTION PI 12

METTRE EN PLACE ET DÉFINIR UNE CHARTE INTERCOMMUNALE DE GESTION DURABLE DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Lautenbachzell
Orschwiller
Bergholtzzell
Buhl
Bergholtz
Malmerspach
Guebwiller
Issenheim
Rimbachpres-Guebwiller
Rimbachzell
Jungholtz
Raedersheim
Soultz-Haut-Rhin
Wuenheim

0 1 2
Kilomètres

- Poursuivre l'intégration des principales ZAE dans l'environnement et le paysage via la formalisation de Plan de Management
- Parfaire l'intégration des principales ZAE en proposant un véritable plan d'aménagement et d'intégration paysagère
- Zones d'activités économiques (ZAE)
- Limites communales
- Périmètre d'étude

Réalisation : Ecoscop - CG - Août 2010
Fond de carte : ©IGN - ORTHO® 2007

Objectif 2.3 : Maîtriser l'urbanisation et améliorer le traitement des espaces périurbains

Mettre en place et définir une charte intercommunale de gestion durable des zones d'activités économiques

Priorité d'intervention 2

Action PI12

ORIENTATION 2 : SAUVEGARDER ET VALORISER LES PAYSAGES IDENTITAIRES

Enjeux

De son passé prospère de vallée industrielle textile, la CCRG a conservé de beaux bâtiments industriels, une histoire riche et un savoir-faire reconnu. La réhabilitation de cet héritage du passé, qui appartient à l'identité culturelle et paysagère de la vallée, est l'un des fondements majeurs de son développement économique.

Il s'agit pour la CCRG de donner une image positive et attractive du territoire en requalifiant les anciens sites industriels et en favorisant le traitement paysager des nouvelles zones d'activités, notamment celles situées en entrée de vallée.

Communes concernées

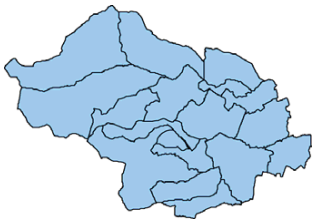

Mise en œuvre

Les différentes étapes de la mise en œuvre de cette action sont :

- Mettre en place un groupe de travail (élus, acteurs économiques, techniciens, etc.) à l'échelle intercommunale afin de créer une dynamique locale qui vise à étudier les potentialités de requalification, à identifier et à faire émerger des projets.
- Réaliser/mettre à jour un inventaire de tous les anciens sites industriels (industrie textile ou autre).
- Lancer une étude de requalification des friches industrielles avec un état des lieux par sites (ancienne activité, propriété actuelle, occupation actuelle, surface, accessibilité, état de la voirie, caractéristiques des bâtiments et/ou de terrains, contraintes d'urbanisme et/ou environnementale, projets) et des propositions de traitements spécifiques (réutilisation, réhabilitation, destruction totale ou partielle, affectation programmée/envisagée/souhaitable (industrie, artisanat, commerce, habitat, tourisme), réserve foncière, coûts d'acquisition, etc.) afin d'aboutir à une gestion économe de l'espace.
- Organiser un cycle de visites de sites réhabilités et informer sur des retours d'expériences : CC de la Vallée de Saint-Amarin - Parc de Wesserling, Ville de Mulhouse / Société d'Economie Mixte de la Région Mulhousienne (SERM) - Opération de la Fonderie (68), CC de la Haute Meurthe (88).
- Conserver dans la mesure du possible les éléments patrimoniaux intéressants et permettre une polyvalence des mises en réserves foncières pour pouvoir mettre en œuvre différents types de projets.
- Intégrer paysagèrement et rechercher la qualité des aménagements pour les réserves foncières, les réhabilitations, mais aussi les constructions de nouvelles zones d'activités.
- Valider les résultats de l'étude et arrêter un programme à court et moyen terme pour le territoire de la CCRG.

Une démarche de « Qualité environnementale » peut être mise en place lors de la création d'une zone d'activité, les infrastructures étant adaptées aux besoins dès la conception. Toutefois, une zone d'activité existante peut aussi s'engager dans une démarche de ce type. Il est alors essentiel de faire participer l'ensemble des entreprises déjà installées à la rédaction de la Charte de qualité environnementale et de commencer par mettre en place des opérations collectives. Cette stratégie permet de définir des solutions environnementales adaptées tout en créant une dynamique valorisant la qualité de la zone. Elle permet également de mutualiser les coûts relatifs à la gestion de l'environnement (plantations, énergie, eau, transports, déplacements…).

Les 2 grandes étapes de la démarche "Qualité environnementale" :

- Instituer un comité de suivi (élus, de représentants des administrations, de riverains…) piloté par le gestionnaire de zone qui devra élaborer la charte de qualité environnementale de la zone.
- Engager une démarche de certification ISO 14001 de la zone d'activité.

Maîtrise d'ouvrage

CCRG / Communes

Coût prévisionnel

- Temps d'animation et de sensibilisation
- Etude de faisabilité : entre 12 000 et 15 000 €
- Visites de sites : 0 à 500 € selon les modes de déplacement utilisés et la prise en charge des frais
- Opération de requalification : A définir

Financements possibles

Département :

- Plantations : 40%
- Communication : 50%

Région : aide de 40 % à 80 % du coût du projet de création ou de restauration de corridors écologiques

Partenaires techniques

- Département
- Bureaux d'études / Architectes - paysagistes

Retours d'expériences

- CC de Cernay et Environs : Requalification paysagère et environnementale des zones d'activités
- CC de la Vallée de Saint-Amarin : Les Espaces d'Entreprises du Parc de Wesserling
- CC de la Haute Meurthe (88) : Pôle de l'Eco Construction des Vosges

Echéancier de réalisation

2010	2011	2012	2013	2014	2015

Fréquence de l'action

Ponctuelle	Annuelle

GERPLAN de la Région de Guebwiller

ACTION PI 13
TRAITER LES ENTRÉES DE VILLAGES TOUT EN PROTÉGEANT LES COUPURES VERTES

N
W E
S

0 1 2
Kilomètres

Lautenbach
Lautenbachzell
Buhl
Orschwiller
Bergholtzzell
Bergholtz
Guebwiller
Issenheim
Rimbach-près-Guebwiller
Rimbachzell
Jungholtz
Soultz-Haut-Rhin
Raedersheim
Wuenheim
Hartmannswiller

Entrées de village
Coupures vertes
Limites communales
Périmètre d'étude

Réalisation : Ecoscop - CG - Août 2010
Fond de carte : ©IGN - ORTHO® 2007

Objectif 2.3 : Maîtriser l'urbanisation et améliorer le traitement des espaces périurbains

Traiter l'entrée de la vallée et les entrées de villages

Priorité d'intervention 1

Action PI13

ORIENTATION 2 : SAUVEGARDER ET VALORISER LES PAYSAGES IDENTITAIRES

Enjeux

L'entrée de la vallée de Guebwiller ainsi que les entrées de villages constituent une vitrine pour les communes et la CCRG.

Or, l'implantation au coup par coup de certains équipements, de zones d'activités et de lotissements tend à dégrader certaines entrées de communes qui pâtissent d'un manque de lisibilité. Une approche permettant de fédérer la route, son environnement et l'urbanisation est davantage à promouvoir.

Communes concernées

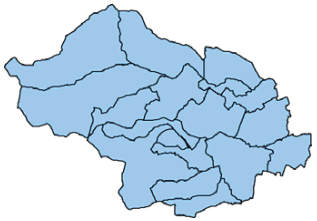

Mise en œuvre

La démarche repose sur 3 principaux niveaux d'actions :

- Compléter les inventaires (points noirs paysagers à résorber, zones d'activités à intégrer, éléments du patrimoine à mettre en valeur) de l'étude préalable au GERPLAN et définir les priorités d'intervention ou de traitement en ayant préalablement consulté les communes.

- Traiter les sites les plus sensibles en lançant des études paysagères d'intégration : entrée Nord–Ouest Jungholtz (D51), entrée Nord Raedersheim (D15), entrée Sud Rimbach-Zell, entrée Est Linthal, entrée Sud-Est Soultz (D429), intersection et bords de route entre la D430 et la route qui mène au Boenlesgrab – Petit Ballon, entrée Est Guebwiller depuis D3bis et entrée Sud-Est Guebwiller depuis D430.

- Réaliser un inventaire de l'affichage extérieur et mettre en place une charte signalétique intercommunale. Il s'agit ici d'inventorier l'ensemble des dispositifs liés à la publicité, aux préenseignes, à la signalisation touristique et à l'affichage temporaire, pour ensuite déterminer les panneaux non-conformes ou illégaux.
  Les principales étapes de l'élaboration d'une charte signalétique sont :
  - Constitution d'un groupe de travail (élus, techniciens, acteurs économiques et touristiques) ;
  - Rédaction d'un cahier des charges pour le choix d'un bureau d'études (rédacteur, graphiste, designers);
  - Lancement d'une large concertation avec les acteurs locaux ;
  - Proposition d'une palette d'outils pour harmoniser la signalétique ;
  - Création d'une gamme de mobilier ;
  - Choix d'un prestataire pour réalisation les prototypes ;
  - Edition de guides à l'usage des élus et des acteurs économiques et touristiques du territoire ;
  - Mise en place une incitation financière pour que les partenaires adoptent la signalétique développée.

- Pour valoriser son image de marque, la CCRG peut promouvoir et mettre en place une démarche de management environnemental des zones d'activités (cf. Action PI12). L'initiative, le cadrage général et le contrôle du management peuvent être pris en charge par la structure intercommunale.
  Les modalités de mise en œuvre pour la CCRG sont axées sur :
  - L'information et l'animation d'une démarche de management environnemental des zones d'activités (table ronde pour mobiliser les différents acteurs et partenaires, initier la démarche de gestion environnementale, présenter les outils existants ou à créer comme la charte de qualité et le label, la certification ISO 14001, faire partager les expériences, etc.)
  - Le soutien financier à des actions pilotes et exemplaires mis en place par les gestionnaires de zones et les entreprises.

La mise en place de prairies fleuries sera également favorisée et soutenue pour améliorer le paysage des entrées de village.

Maîtrise d'ouvrage

Communes/CCRG

Coût prévisionnel

- Temps de sensibilisation / communication, d'animation du groupe de travail et suivi de la mise en œuvre des actions : agent CCRG / animateur GERPLAN, 8 jours / an
- Inventaire : poste animateur GERPLAN / agent de développement
- Etudes paysagères : 5000 à 15000 € selon les sites
- Programme HQE zones d'activités : à préciser

Financements possibles

Département :
- Pour les études d'entrées de ville, de projets urbains, études d'Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU) : 50% plafonné à 22 000 € par étude. Dans le cadre des études AEU : un cofinancement préalable de l'ADEME est nécessaire pour que l'étude soit subventionnable.
- Plantation et/ou réhabilitation de bosquets et haies : 40%
- Mise en place de prairies fleuries : 40% du coût HT plafonné à 12€/are

ADEME : Mise en application d'une AEU permet au maître d'ouvrage de bénéficier d'une aide au taux de 50 % du coût de la prestation, ce coût étant plafonné à 20 000 euros pour les projets d'aménagement (quartier, îlot, zone d'activités…) et à 50 000 euros pour les documents d'urbanisme (SCOT, PLU). Eligibilité d'un projet AEU et instruction spécifique par l'ADEME au cas par cas.

Partenaires techniques

- Gestionnaires de zones
- Organismes consulaires (CCI, Chambre des métiers, etc.)
- Département du Haut-Rhin
- Chambre d'Agriculture / DDAF / Coopérative Agricole de Céréales
- CAUE du Haut-Rhin
- ADEME
- DRIRE
- Associations d'environnement et de voisinage
- Bureaux d'études
- Association Orée (information sur le management environnemental).

Retours d'expériences

								- Démarches de haute qualité environnementale dans le département (Parc Sécoïa à Wittelsheim, Parc des Collines à Mulhouse, etc.). - Guide d'implantation des zones d'activités, édité par le Département du Haut-Rhin - CC de Cernay et Environs : requalification paysagère et environnementale des zones d'activités - Plantations d'arbres en entrées de communes à Hochstatt et Eschentzwiller Fiche AEU® de l'ADEME sur le site : http://.www2.ademe.fr	
		Echéancier de réalisation						**Fréquence de l'action**	
		2010	2011	2012	2013	2014	2015	Ponctuelle	Annuelle

GERPLAN de la Région de Guebwiller

ACTION PI 14
RÉSORBER LES POINTS NOIRS PAYSAGERS

N
W E
S

0 1 2
Kilomètres

Linthal
Lautenbach
Lautenbachzell
Buhl
Mollau
Guebwiller
Rimbach-près-Guebwiller
Rimbachzell
Jungholtz
Soultz-Haut-Rhin
Wuenheim
Hartmannswiller
Orschwiller
Bergholtzzell
Bergholtz
Issenheim
Raedersheim

Zones de dépôts, remblais
Abords de bâtiments ou d'exploitation dégradés
Limites communales
Périmètre d'étude

REGION DE GUEBWILLER

Eco scop

Réalisation : Ecoscop - CG - Août 2010
Fond de carte : ©IGN - ORTHO® 2007

Objectif 2.3 : Maîtriser l'urbanisation et améliorer le traitement des espaces périurbains

Résorber les points noirs paysagers

Priorité d'intervention 2

Action PI14

ORIENTATION 2 : SAUVEGARDER ET VALORISER LES PAYSAGES IDENTITAIRES

Enjeux

L'étude préalable a permis d'identifier de nombreux dépôts sauvages et remblaiements en bordure de rivières et chemins ruraux, ainsi que des zones de stockage aux abords de certaines exploitations et hangars, peu attrayantes notamment en entrée de village.

A côté de l'impact paysager, ces zones de dépôts et stockage peuvent aussi causer de réelles dégradations de milieux naturels, notamment des atteintes au caractère humide des prairies de fond de vallée.

Communes concernées

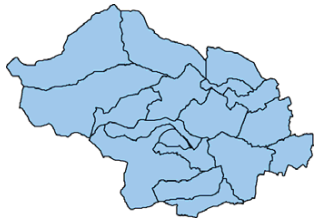

Mise en œuvre

Plusieurs niveaux d'intervention sont à privilégier :

- L'animation et la sensibilisation locale par la mise en place de journée d'actions et de nettoyage des bords de cours d'eau notamment, à l'échelle de la CCRG, et en étroite collaboration avec le Département (relancer et relayer localement l'opération Haut-Rhin Propre),
- L'élimination des dépôts les plus problématiques (cf. l'inventaire de l'étude préalable à compléter et à mettre à jour). Les cas de remblaiement de grande ampleur pourront être traités dans le cadre de la mise en œuvre des actions RN3 et RN4.
- La rencontre et la sensibilisation des propriétaire de bâtiments et/ou de parcelles présentant des problèmes d'intégration paysagère ou de stockage de matériels par le biais d'un groupe de travail créé à cet effet (exploitants agricoles, conseillers CAUE, techniciens Département et Chambre d'Agriculture). Sur la base d'études préalables, élaborer quelques règles de conduites et d'intégration, adaptées aux différentes situations paysagères rencontrées. Informer en amont les agriculteurs sur les aides dont ils peuvent bénéficier en s'engageant dans une démarche qualitative (financement d'une étude d'intégration paysagère, participation à l'aménagement des abords).
- Le travail avec les ferrailleurs pour le retrait des épaves ou autres équipements encombrants gênants.
- La valorisation des guides-conseils existants pour l'insertion paysagère des abords et des bâtiments.

Maîtrise d'ouvrage

CCRG/Communes

Coût prévisionnel

Temps de sensibilisation / communication, suivi et animation campagne de suppression : 6 jours / an

Coût moyen estimé pour une campagne de sensibilisation à l'échelle de la CCRG : 10 000 €

Financements possibles

Département : au cas par cas
Communauté de Communes : à définir
Communes : à définir
Agence de l'Eau Rhin-Meuse : à définir
Département (aide aux bâtiments d'élevage ou de stockage) : 40% d'un plafond subventionnable de 70 000 €

Partenaires techniques

- Département
- Communauté de Communes
- Communes
- Brigades Vertes
- ONEMA (ancien Conseil Supérieur de la Pêche)
- Agence de l'Eau Rhin-Meuse
- Chambre d'Agriculture

Retours d'expériences

- CC de la Porte d'Alsace (collecte pneus agricoles)
- CC du Pays de Sierentz, CC du Pays de Brisach, CC de la Largue
- CC du Pays de Thann (effacement d'un point noir paysager : concasseur et silo d'une ancienne carrière)

Echéancier de réalisation

2010	2011	2012	2013	2014	2015

Fréquence de l'action

Ponctuelle	Annuelle

Objectif 2.3 : Maîtriser l'urbanisation et améliorer le traitement des espaces périurbains

Transposer les recommandations de maîtrise et de gestion économe de l'espace dans les documents d'urbanisme

Priorité d'intervention

1

Action PI15

ORIENTATION 2 : SAUVEGARDER ET VALORISER LES PAYSAGES IDENTITAIRES

Enjeux

La question de l'aménagement de l'espace communautaire fait partie des compétences statutaires obligatoires de la CCRG

En lançant une démarche collective de gestion de l'espace rural et périurbain (GERPLAN), elle dispose désormais de documents de références des richesses et sensibilités de son territoire.

La prise en compte des orientations du GERPLAN dans les politiques sectorielles de la CCRG constitue donc un enjeu fort, tout comme la traduction de ces orientations dans les projets communaux pour un développement cohérent, parcimonieux et durable à l'échelle de la vallée et de son débouché.

Communes concernées

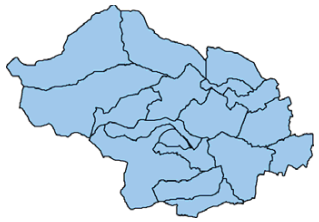

Mise en œuvre

Dans le cadre de sa compétence « Aménagement de l'espace communautaire », la CCRG est notamment compétente pour « l'élaboration, le suivi et la révision du schéma de cohérence territoriale (SCOT) et du schéma de secteur, les zones d'aménagement concerté (ZAC) d'intérêt communautaire». Il s'agit aujourd'hui d'une compétence exercée à l'échelle intercommunale qui pourrait être élargie à un avis donné au moment de l'élaboration des PLU communaux.

Elle dispose ainsi de par ces compétences, d'un champ d'actions et d'une échelle d'intervention adaptée pour favoriser la prise en compte des grandes orientations du GERPLAN dans les documents d'urbanisme et enrichir la réflexion des projets communaux dans leur traduction spatiale et réglementaire par des recommandations paysagères et environnementales (développement durable, notamment la limitation de la consommation d'espace.

Il serait donc opportun que la CCRG, via les services techniques compétents, participe à l'élaboration du PADD des communes du territoire et qu'elle donne son avis sur le projet avant approbation.

Sa participation et les avis émis pourraient porter sur la prise en compte :

- des principes de protection et de reconstruction des corridors biologiques,
- des zones humides et inondables,
- des coupures et ceintures vertes à préserver de l'urbanisation, notamment les vergers et les prairies de fauche,
- de la qualité et de l'intégration des extensions urbaines (densité, sites de pente, façade urbaine),
- de certaines réglementations architecturales (article 11. des PLU) pour permettre le développement des énergies renouvelables, par exemple l'orientation des faîtages pour l'installation de panneaux solaires.
- des règlements de lotissement (propositions à faire : pour la limitation et l'intégration des paraboles, la maîtrise foncière publique pour l'installation de clôtures végétales, les parkings collectifs, la mise en place de chaudière collective et réseau de chaleur, la plantation de haies champêtres avec des essences locales).
- de la coloration des façades,
- de l'intégration paysagère des zones d'activités dès leur conception (préverdissement et maintien d'une végétation existante locale non ornementale). Maîtrise foncière de l'aménageur ou de la collectivité pour les espaces verts et clôtures végétales. Qualité architecturale et couleur.
- de la fragilité de l'activité d'élevage et de l'agriculture de montagne en général.

Pour une réelle opérationnalité de cette action, il s'agit de rappeler et de formaliser auprès des communes, services instructeurs et bureaux d'études, cette consultation intercommunale dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme locaux.
Il s'agit également de participer et veiller à la prise en compte des orientations du GERPLAN dans la démarche SCOT « Rhin-Vignoble-Grand Ballon », lors de la rédaction à venir du Document d'Objectifs et d'Orientations (DOO).

Maîtrise d'ouvrage

CCRG

Coût prévisionnel

Temps de sensibilisation / communication, rôle d'avis : agent CCRG / animateur GERPLAN, 3 jours / an

Financements possibles

/

Partenaires techniques

- DDT
- CAUE
- Bureaux d'études en urbanisme et en environnement

Retours d'expériences

PLU de Bergheim

Echéancier de réalisation

2010	2011	2012	2013	2014	2015

Fréquence de l'action

Ponctuelle	Annuelle

GERPLAN de la Région de Guebwiller

ACTION PN 1

FAIRE DU DÉBOUCHÉ DE VALLÉE UN TERRITOIRE EXEMPLAIRE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Structures relais du piémont et de la plaine à préserver et à compléter selon les cas

Structures relais et sites à renaturer

Cours d'eau et fossés à préserver

Cours d'eau et fossés à renaturer

Corridors écologiques existants à compléter et/ou à créer

Lisières forestières à traiter pour un meilleur fonctionnement écologique (gestion de la faune et limitation des dégâts de gibier)

Principaux réservoirs biologiques du piémont et de la plaine

Limites communales

Périmètre d'étude

0 1 2 Kilomètres

Réalisation : Ecoscop - CG - Août 2010
Fond de carte : ©IGN - ORTHO® 2007

Objectif 3.1 : Participer au maintien et au rétablissement d'un réseau écologique fonctionnel

Faire du débouché de la vallée, un territoire exemplaire de la trame verte et bleue

Priorité d'intervention 1

Action PN1

Enjeux

L'étude préalable a mis en évidence les caractéristiques du réseau écologique de la CCRG.

Celui-ci joue un rôle d'interface entre la montagne et la plaine, et participe aux échanges et flux biologiques locaux et régionaux.

Mais l'enjeu pour la CCRG est d'améliorer le fonctionnement écologique de son territoire (problèmes de fragmentation, cloisonnement et obstacles en plaine, sur le piémont, au niveau du débouché de la vallée de la Lauch, sur les cours d'eau et les lisières forestières) en reconstituant et restaurant des connexions écologiques.

Communes concernées

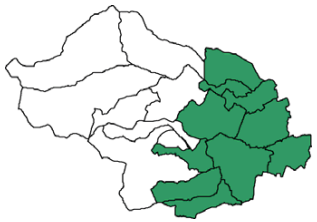

Voir carte de réflexion et de propositions ci-contre

Mise en œuvre

Plusieurs niveaux d'actions sont à mettre en œuvre :

- La première étape consiste à mettre en place des actions de sensibilisation générale (via le bulletin de la CCRG ou site internet) sur les intérêts de la trame verte, notamment dans un territoire sous fortes pressions urbaines et agricoles, d'identifier les acteurs potentiels de la reconstitution de corridors écologiques (collectivités, agriculteurs, entrepreneurs dans les emprises des zones d'activités / zones artisanales, associations foncières, etc.), de communiquer sur les aides existantes à mobiliser et les démarches à engager. Un groupe de travail (techniciens, élus, et personnes ressources) créé à cet effet, réfléchira également à l'opportunité d'engager une étude de définition d'un schéma de références paysagères et écologiques du piémont et du débouché de la vallée de la Lauch sujette à de fortes pressions urbaines et d'infrastructures (voir retours d'expériences).
- Grâce à la démarche intégrée du GERPLAN, la CCRG participe à la concertation avec le monde agricole dans le cadre des mesures agro-environnementales, et plus largement avec les acteurs de la viticulture, de l'arboriculture et de l'apiculture avec la mise en place d'un soutien et d'aides directes aux initiatives locales (prolongement, reconstitution de haies, enherbement, etc.).
- Une réflexion et un travail sur les lisières forestières pourront être engagés afin d'améliorer notamment leurs fonctions écologiques. Les partenaires de cette action sont les principaux propriétaires de ces écotones (milieux de transition entre un espace agricole ouvert et un espace forestier) : ONF, collectivités et agriculteurs (cf. action PN2).

Un travail pourra ensuite être mené au débouché de la vallée afin de favoriser la reconstitution de corridors écologiques, entre les noyaux de biodiversité forestiers ou prairiaux (forêts du massif vosgien, pelouses du Bollengerg) et les milieux agricoles extensifs de la plaine :

- Au niveau de la matrice agricole et du réseau arboré (bosquets, haies, vergers, etc. qui composent les structures relais du piémont),
- Au niveau des cours d'eau et fossés (ripisylves).

Un groupe de travail composé d'agriculteurs, de conseillers agricoles, d'élus et de techniciens de la CCVA pourra être créé à cet effet. Il s'agira de :

- Promouvoir et développer les opérations de plantations d'arbres fruitiers, de haies vives, etc. ;
- Identifier les zones aménageables (bordures de talus, bords de chemins et de routes) pour l'accueil par exemple de haies arbustives ;
- Faire connaître les aides mobilisables pour les plantations.

Cette démarche de sensibilisation pour le maintien et la reconstitution de corridors écologiques trouve par ailleurs une opérationnalité dans la mise en œuvre de plusieurs autres actions détaillées dans ce GERPLAN :

- Restauration et entretien des cours d'eau,
- Plantation de haies vives en milieu rural et milieu urbain,
- Protection des zones humides,
- Préservation des vergers,
- Gestion différenciée des espaces verts et bords de route.

Echéancier de réalisation

2010	2011	2012	2013	2014	2015

Maîtrise d'ouvrage

Communes / CCRG

Coût prévisionnel

Coût global à définir en fonction de la nature du corridor créé ou reconstitué.

- Définition d'un schéma de références et d'aménagement paysagers et écologiques : environ 18 000 €

- Animation : temps de l'animateur GERPLAN (inserts supports communication, réunions de travail et de concertation) : 9 jours/an

- Coût estimatif pour la reconstitution de 1km de corridor : environ 12000 €

Comprend : Plantation haies (dont préparation du sol et achat des plants et main d'œuvre) : 5-10 € / mètre linéaire / Gestion (sans évacuation des produits de coupe) : 1 € / ml. de haie / Achat terrains pour parcelles « écologiques » en haie : 5.460 € / ha

Financements possibles

Département :
50% pour la communication
40% pour la plantation d'arbres, de haies, de bosquets
40% pour la renaturation de milieux aquatiques

Agence de l'Eau : si renaturation de milieux humides

Région Alsace : aide de 40 % à 80 % du coût du projet de création ou de restauration de corridors écologiques

Partenaires techniques

- Agriculteurs
- Chambre d'Agriculture
- Département
- Agence de l'Eau
- Association Enjeu Nature
- Syndicats mixtes de rivières
- Associations foncières

Retours d'expériences

- CC de Cernay et Environs : « Schéma de références paysagères et écologiques pour la plaine agricole et industrielle ».
- « Traits d'union écologique ou la renaturation de la trame verte en Alsace » (Dossiers d'Alsace Nature, Mai 2001)

Fréquence de l'action

Ponctuelle	Annuelle

ORIENTATION 3 : PRESERVER LE PATRIMOINE NATUREL

Objectif 3.1 : Participer au maintien et au rétablissement d'un réseau écologique fonctionnel

Mettre en place une gestion adaptée des lisières forestières dans les communes du piémont

Priorité d'intervention

1

Action PN2

ORIENTATION 3 : PRESERVER LE PATRIMOINE NATUREL

Enjeux

La lisière forestière est un environnement particulier, caractérisé par une grande diversité d'espèces, issues des milieux voisins ou propres à la lisière. Les lisières les plus riches sont celles qui ont une structure progressive, passant de la prairie non boisée à la forêt, avec plusieurs secteurs buissonnants intermédiaires et sur une largeur d'une dizaine de mètres au minimum. Elles constituent donc des zones de contact privilégiées, de transition, et par conséquent des zones d'enjeux, notamment en limite du vignoble.

Communes concernées

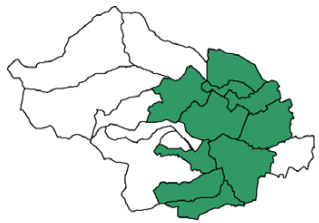

Exemple de la structure d'une lisière forestière complète :
La structure est complexe en largeur et en hauteur, permettant une optimisation des niches écologiques.
(ECOSCOP).

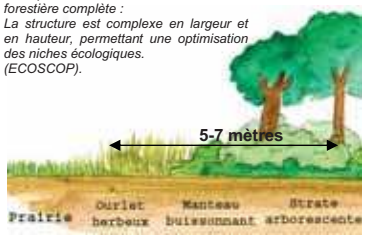

Mise en œuvre

Les lisières présentent une diversité de micro-habitats, de gradients de température et d'humidité favorables à une diversification de la faune et de la flore, notamment herbacée. Cette diversification est favorisée par l'hétérogénéité de la structure des peuplements arborés et la diversification des espèces d'arbres et d'arbustes. Ainsi, l'objectif recherché vise à maintenir ou à recréer l'hétérogénéité de la lisière et par conséquent sa richesse écologique.

Pour cela, plusieurs niveaux d'actions sont à mettre en œuvre :

- La priorité d'intervention sera donnée au traitement des lisières dans les secteurs où le réseau écologique est moyennement satisfaisant : forêts communales de Bergholtz-Zell, Bergholtz, Guebwiller et Soultz, Bois de Wuenheim (cf. carte ci-contre).
- Favoriser la diversité du peuplement arboré : une diversité qui porte à la fois un intérêt biologique (plus d'espèces) et paysager (couleurs, textures plus variées). Sélectionner des essences indigènes et éliminer les essences exotiques dont l'intérêt biologique est souvent réduit (ex. robinier faux-acacia).
- Créer des lisières complètes (manteau buissonnant et ourlet herbeux) pour complexifier les structures verticales et horizontales des lisières ouvertes à la vue et sur les espaces agricoles et viticoles. Il s'agit de garder une structure hétérogène de la strate des arbustes et buissons de façon à conserver un bon éclairement (élagage, coupe d'éclaircie des arbres). L'ourlet herbeux est géré de manière extensive par la fauche et l'évacuation des produits de coupe. Les fauches seront limitées à des espaces restreints fréquentés par le public. Elles seront espacées dans le temps et la hauteur de coupe sera élevée (pas de tontes à ras).

Les interventions se dérouleront de préférence en hiver ou à l'automne. Les travaux doivent être proscrits au printemps et en été, en particulier pendant les périodes de nidification (mai et juin).

Maîtrise d'ouvrage

Communes / CCRG

Coût prévisionnel

A définir

Financements possibles

Département : 40%

Région : aide de 40 % à 80 % du coût du projet de création ou de restauration de corridors écologiques

Partenaires techniques

- ONF
- CRPF
- CCRG : concertation et information sur les bonnes pratiques

Retours d'expériences

- GERPLAN de la Vallée de Kaysersberg
- GERPLAN de l'Ile Napoléon

Echéancier de réalisation

2010	2011	2012	2013	2014	2015

Fréquence de l'action

Ponctuelle	Annuelle

Objectif 3.1 : Participer au maintien et au rétablissement d'un réseau écologique fonctionnel

Préserver un réseau de micro-sites naturels à l'échelle de la CCRG

Priorité d'intervention: 2

Action PN3

ORIENTATION 3 : PRESERVER LE PATRIMOINE NATUREL

Enjeux

Le territoire de la CCRG présente plusieurs sites naturels et paysagers où coexistent des problèmes de dégradation de milieux (remblaiements, dépôts sauvages, haies de résineux, obstacles à la migration des poissons, etc.).
Ces micro-sites, pour la plupart liés au réseau hydrographique du piémont et de la plaine, mériteraient de faire l'objet d'un projet global de renaturation. L'autre enjeu réside dans une meilleure reconnaissance et une nouvelle appropriation sociale de ces espaces périurbains à vocation de découverte et de biodiversité locale.

Communes concernées

Mise en œuvre

L'étude préalable à permis d'identifier et de cartographier ce réseau de micro-sites à l'échelle de la CCRG. Leur localisation figure sur la carte accompagnant l'action PN1 relative à la trame verte et bleue. Ils jouent en effet un rôle de structures relais au sein des matrices agricole et urbaine dans la connexion des différents réservoirs biologiques du territoire.

Ces micro-sites correspondent à des types de milieux divers : petit bois, bosquets, haies, vergers, prairies, roselières (le long du Quierenbach), petites dépressions alluviales ou anciennes annexes hydrauliques (lit majeur de la Lauch), anciennes zones d'extraction (glaisières à Hartmannswiller).

La mise en œuvre de cette action repose sur trois principaux niveaux d'intervention :

- Le lancement d'études d'aménagement et de requalification des sites (maîtrise d'ouvrage communale) : montage technique et financier du projet (sollicitation de l'animateur GERPLAN), rédaction de cahiers des charges adaptés (gestion et entretien durable des sites, suivi des espèces sensibles et patrimoniales, pédagogie à l'environnement, etc.).
- La communication sur la démarche engagée, les intérêts vis-à-vis des milieux naturels en présence, des corridors écologiques, de la ressource en eau, etc. via la CCRG (bulletin intercommunal et site internet).
- La réflexion sur la création de zones de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles.

Maîtrise d'ouvrage

Communes / CCRG

Coût prévisionnel

A définir

Financements possibles

- Département : 40% études aménagement, 40% travaux, 30% acquisition (si en Espace Naturel Sensible)
- Agence de l'eau : 40 à 50% travaux et études

Partenaires techniques

- Département
- Agence de l'Eau
- Conservatoire des Sites Alsaciens

Retours d'expériences

CC de la Vallée de Kaysersberg : réhabilitation des vallons du Rehbach et du Toggenbach

Echéancier de réalisation

2010	2011	2012	2013	2014	2015

Fréquence de l'action

Ponctuelle	Annuelle

Objectif 3.2 : Préserver la biodiversité locale et les espèces remarquables

Sensibiliser et renforcer la protection des amphibiens à l'échelle de la CCRG

Priorité d'intervention 2

Action PN4

Enjeux

La CCRG compte 4 sites majeurs de migration des amphibiens à l'échelle du Département. Malgré les opérations de sauvetage, entre 10 et 20% d'amphibiens sont encore écrasés chaque année sur la D430 au niveau du lac de la Lauch.

Communes concernées

Mise en œuvre

Plusieurs actions peuvent être engagées :

- Aménager et équiper les bords de route de caniveaux /caillebottis au niveau des sites sensibles (ex : rue de Thierenbach à Jungholtz), prévoir un changement de l'engrillagement, poser une palissade en bois ou tout autre installation pour le franchissement des obstacles par la petite faune, dont les amphibiens. Cette mesure vise à améliorer le corridor aquatique lié au vallon de Thierenbach.
- Organiser une journée thématique ou un rendez-vous annuel sur le thème des amphibiens à l'échelle de la CCRG (visite de sites, rencontres autour du lac de la Lauch) via le Vivarium du Moulin.
- Créer et mettre en place une signalétique sur certains sites (panneaux, bornes d'interprétation).
- Créer des mares de substitution à proximité des sites de migration (étang de Thierenbach à Jungholtz, étang à Buhl, Schweighouse à Lautenbach).
- Favoriser la prévention et la sensibilisation des usagers des routes (installation de panneaux « amphibiens » invitant les automobilistes à réduire la vitesse de leur véhicule). Cette initiative peut être intégrée à un projet d'éducation à l'environnement à destination des écoles primaires et porté par le Vivarium du Moulin ou toute autre association de protection de la nature.

Maîtrise d'ouvrage

Communes / CCRG

Coût prévisionnel

Temps d'animation et de sensibilisation

Financements possibles

Département : au cas par cas

Partenaires techniques

- Département
- Communes
- Vivarium du Moulin
- Association Enjeu Nature
- Brigades Vertes
- Association BUFO

Retours d'expériences

- GERPLAN de la Vallée de Kaysersberg
- GERPLAN de l'Ile Napoléon

Echéancier de réalisation

2010	2011	2012	2013	2014	2015

Fréquence de l'action

Ponctuelle	Annuelle

ORIENTATION 3 : PRESERVER LE PATRIMOINE NATUREL

Objectif 3.2 : Préserver la biodiversité locale et les espèces remarquables

Promouvoir les haies vives, des jardins et des potagers respectueux de l'environnement et des paysages

Priorité d'intervention 1

Action PN5

ORIENTATION 3 : PRESERVER LE PATRIMOINE NATUREL

Enjeux

La plantation de haies de conifères (épicéas, thuyas, cyprès, etc.), au niveau des extensions urbaines, donne au paysage un caractère monotone, fermé, rigide, non favorable à la biodiversité.
Il s'agit donc de proposer des alternatives aux haies de résineux et en particulier de thuyas plantées en clôtures des quartiers résidentiels.
L'enjeu consiste donc à sensibiliser les particuliers, mais aussi les collectivités à la plantation de haies vives autour des parcelles d'habitation et des jardins.
Cette démarche peut naturellement se prolonger vers les jardins potagers individuels. Considérés comme des «pièces à vivre», les jardins et les potagers sont plébiscités aujourd'hui pour ce retour à la nature. Pour aller au bout de la démarche de préservation des milieux et de la biodiversité, il est important de sensibiliser et de promouvoir un entretien écologique et raisonné des jardins potagers.

Communes concernées

Mise en œuvre

Deux niveaux d'actions sont possibles :

- La sensibilisation des habitants qui passe par une diffusion plus large des guides pédagogiques édités par le CAUE du Haut-Rhin et le Parc Naturel des Ballons des Vosges. Ces guides sont destinés à mieux faire connaître les plantes locales afin de favoriser la biodiversité et préserver la qualité des paysages. Ils permettent d'une part de concevoir et d'aménager des jardins privatifs en privilégiant la diversité, et d'autre part de créer des espaces de refuge à une faune et une flore fragiles. Ils visent également le respect des spécificités paysagères locales et la meilleure intégration des constructions neuves dans le paysage. Pour les jardins potagers, la sensibilisation peut se réaliser dans le cadre de manifestations spécifiques, des conférences thématiques à créer et s'orienter vers les thèmes suivants : « des jardins potagers sans pesticides », « intérêts de la rotation des cultures », « le compostage », etc.

- La promotion et le soutien à l'échelle de la CCRG d'opérations concrètes comme par exemple:
  - La commande groupée d'arbres fruitiers et de végétaux de haies (CC de Cernay et environs, vallée de Kaysersberg, secteur d'Illfurth, Pays de Brisach) ;
  - La bourse annuelle aux plantes (ex. Troc de graines et de plantes » dans le canton de Lapoutroie) ;
  - La plantation de haies champêtre (Orbey) ;
  - L'opération collective « Plantons le décor » à destination des habitants (CC Vallée St-Amarin, Pays de Thann et Cernay et Environs)

- L'animation représente un volet complémentaire qu'il conviendrait de renforcer au niveau de chacune de ces actions.

La CCRG pourrait également proposer des essences végétales grimpantes pour masquer ou traiter les murs en béton d'équipements publics et en zones d'activités.

De nombreuses autres actions peuvent également être mises en place au niveau de la Communauté de communes, qui en assurera la communication et la maîtrise d'ouvrage.
Ainsi, une campagne de sensibilisation pourrait également être réalisée pour dissimuler certains points noirs du paysage, ou intégrer certains bâtiments tels que les hangars agricoles, les bâtiments industriels, etc. En ce qui concerne les extensions urbaines, il s'agirait d'intégrer dans les règlements de lotissement des aspects relatifs aux clôtures végétales et/ou de la maîtrise foncière publique ou collective pour la mise en place de clôtures communes et intégratives. Le « Guide Conseil Architectural » en cours de réalisation au niveau de la CCRG et en partenariat avec le CAUE, le PNRBV et la DRAC constituera l'outil privilégié pour la sensibilisation des nouveaux habitants.

Il serait également intéressant dans le cadre d'une opération ponctuelle, de proposer aux propriétaires de haies de résineux et surtout de thuyas de grande taille, l'abattage et l'évacuation des arbres en échange d'un engagement de ne plus replanter ce type de haie (réflexion sur une incitation financière possible de la CCRG).

Maîtrise d'ouvrage

Communes / CCRG / Associations

Coût prévisionnel

Temps de sensibilisation / communication, suivi/distribution des aides : poste animateur GERPLAN, 6 jours / an

Assortiment de 20 plants pour 10 mètres linéaires de haies vives :
- haie champêtre : environ 30€
- haie de fruitiers + petits fruits : environ 45€
- haie composée pour les oiseaux : environ 60€

Financements possibles

Département :
- Actions de sensibilisations des habitants : 50%
- Plantation et/ou réhabilitation de bosquets et de haies : 40% si maîtrise d'ouvrage publique

Communauté de Communes : principe d'une enveloppe annuelle (commande groupée d'arbres fruitiers et végétaux de haies)

Partenaires techniques

- Département
- CAUE 68
- Communauté de communes
- Communes
- Associations
- PNRBV

Retours d'expériences

- Opération « haies champêtres » à Orbey
- CC de la Vallée de Kaysersberg et du Val d'Argent avec commande groupée d'arbres fruitiers et de végétaux de haies
- CC Cernay et Environs pour l'opération Vivent les Vergers et végétalisation des zones industrielles.
- « Choisir une haie » - CAUE
- « De la nature dans nos villes et nos villages » les dossiers d'Alsace Nature n°3 septembre 2004
- Plaquette du PNRBV. « Bien insérer sa maison dans les paysages » -
- « Guides pratiques, Fleurs, Arbres et Arbustes du Nord-Est de la

Il s'agit aussi d'assurer la pérennité des jardins familiaux et de soutenir la création de « jardins partagés ».

Si à l'échelle de la CCRG, les plantes envahissantes (renouée du Japon, impatience de l'Himalaya, verge d'or) n'ont pas atteint un développement et un stade d'envahissement préoccupant, la connaissance de ce phénomène et sa prise en compte dans la gestion de l'espace rural et périurbain sont une manière de prévenir la banalisation et la disparition de certains milieux naturels.

Plusieurs principes d'actions ou mesures ponctuelles sont à favoriser et à initier au niveau de la CCRG :
- informer le grand public, les associations (pêche, usagers), et les gestionnaires des espaces concernés (agriculteurs, pépiniéristes, horticulteurs, etc.) sur les menaces à long terme de ces plantes invasives pour l'environnement et parfois pour la santé ;
- informer et dissuader les particuliers et collectivités dans l'utilisation de plantes envahissantes par le soutien aux bourses d'échange et vente de végétaux locaux ;
- mettre en place un observatoire des zones les plus touchées par la Renouée du Japon et l'Impatience de l'Himalaya, mettre en place une sorte de « veille » écologique afin de suivre la progression de ces espèces ;
- inciter à la mise en place de plans de gestion dans les zones les plus sensibles et notamment les bords des cours d'eau de la CCRG (lien avec l'action RN3) ;
- créer des chantiers ciblés de démonstration d'arrachages manuels, de fauche, de couverture du sol (nappe géotextile), en lien avec les services techniques (DDT, syndicats de rivières, Département), et les associations de protection de la nature compétentes dans les secteurs fortement envahis.

France ». Parcs Naturels Régionaux Lorraine, Ballons des Vosges et Vosges du Nord.

- Conférences « Du jardin aux vergers » dans la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth.

- CC Pays de Thann, Vallée de St-Amarin, Cernay et Environs : opération « Plantons le décor »

Echéancier de réalisation						**Fréquence de l'action**	
2010	2011	2012	2013	2014	2015	Ponctuelle	Annuelle

Objectif 3.2 : Préserver la biodiversité locale et les espèces remarquables

Améliorer la connaissance et mettre en place un observatoire (veille) de la biodiversité locale

Priorité d'intervention 2

Action PN6

Enjeux

Face à l'érosion de la biodiversité, les collectivités ont un rôle à jouer, à l'échelle de leur territoire, pour mettre en œuvre des politiques de conservation des espèces et des habitats naturels en présence. Mais la connaissance de cette biodiversité est quelquefois encore imprécise. Or, connaître c'est se donner les moyens d'aménager un territoire et d'organiser des politiques publiques durables qui prennent en compte l'ensemble du patrimoine naturel. Pour cela, la mise en place d'un observatoire de la biodiversité à l'échelle de la CCRG paraît intéressante.

Communes concernées

Mise en œuvre

Elle peut se décliner comme suit :

- La constitution et la formalisation d'un groupe de travail (élus, PNRBV, CG68, associations locales, etc.) pour le choix et la mise en place d'un réseau de sites naturels à inscrire dans un observatoire de suivi. Le site N2000 des Collines sous-vosgienne pourrait constituer le 1er site pour un observatoire local de la « biodiversité ».
- Le lancement d'un appel d'offre et recrutement d'un prestataire sur la base du cahier des charges de suivi scientifique et la contribution à l'élaboration d'un plan de gestion pour le site Natura 2000 des Collines sous-vosgiennes, formulé par le PNRBV.
- La mise en place d'un protocole de suivi de la faune et de la flore indicatrices et des habitats remarquables (cf. cahier des charges du PNRBV).
- Parallèlement à ce suivi, les espèces qui composent la nature ordinaire seront également prises en compte.
- L'intégration des données issues des campagnes de sauvetage des amphibiens (cf. action PN4).
- La communication et la sensibilisation sur la biodiversité locale et les modes de gestion préconisés.

Cette action peut faire l'objet d'une démarche inter-GERPLAN avec la Communauté de Communes de la Vallée Noble.

Maîtrise d'ouvrage

Communes / CCRG

Coût prévisionnel

Temps d'animation et de suivi

Financements possibles

Département : à définir

Région : à définir

Partenaires techniques

- Département
- PNRBV
- Associations locales de protection de l'environnement

Retours d'expériences

ODONAT : sites de suivi des indicateurs de la biodiversité en alsace (SIBA)

Echéancier de réalisation

2010	2011	2012	2013	2014	2015

Fréquence de l'action

Ponctuelle	Annuelle

ORIENTATION 3 : PRESERVER LE PATRIMOINE NATUREL

Objectif 3.2 : Préserver la biodiversité locale et les espèces remarquables

Promouvoir une gestion différenciée des espaces verts et des bords de route

Priorité d'intervention : 2

Action PN7

Enjeux

Les espaces verts et bords de route représentent des surfaces importantes à entretenir, qui supposent des moyens humains et financiers conséquents. Mais ces espaces constituent aussi de véritables refuges pour la flore et la petite faune sauvages. Les modes de gestion actuels font souvent apparaître des dysfonctionnements et des atteintes au milieu naturel (fauchage intensif, utilisation de produits chimiques, etc.). Depuis quelques années, des réflexions ont été menées par diverses collectivités pour améliorer la qualité environnementale des abords. La gestion différenciée est une des réponses proposées.

L'enjeu pour la CCRG est la recherche de la qualité environnementale de ces abords routiers et la généralisation de bonnes pratiques d'entretien des espaces verts de son territoire.

Communes concernées

Mise en œuvre

D'un point de vue écologique, les bords de route abritent une flore et une faune des plus riches et assurent une fonction dans l'épuration des eaux de ruissellement provenant de la chaussée ou des parcelles agricoles. Leur gestion doit permettre de concilier et d'optimiser leurs différentes fonctions, sans bien sûr compromettre la sécurité des usagers. Il s'agit pour la CCRG de promouvoir deux principaux modes d'entretien des bords de route, applicables également à une partie des espaces verts urbains.

1. La gestion différenciée des bords de route :

Elle consiste à pratiquer un fauchage raisonné, correspondant non pas une absence d'entretien mais à un entretien mieux adapté qui permet de concilier les enjeux de sécurité des usagers et de préservation de la biodiversité locale. Ces critères guident la conception d'un « Plan de fauchage », qui s'appuierait sur deux niveaux de gestion :

- La gestion « classique » concernerait les agglomérations, les abords d'habitations situées en dehors des agglomérations, les endroits dangereux tels que les virages, les carrefours et tous les autres sites considérés comme dangereux. Le fauchage serait réalisé en bordure et de chaque côté de ces voiries, sur une largeur d'un engin de coupe soit environ 1,20 m en ligne droite et 2 m dans les virages et carrefours.
- Le fauchage tardif (mi-juillet) serait pratiqué partout ailleurs (sur une bande de sécurité d'1 m environ), là où les contraintes de gestion liées à la sécurité des personnes et des biens disparaissent. Des panneaux "Fauchage tardif – zone refuge" seraient placés dans les endroits les plus propices.

Les différentes étapes de la mise en place d'une gestion différenciée sont :

- Prise en compte de la richesse des abords routiers grâce à un inventaire du patrimoine naturel ;
- Edition d'une plaquette informative à l'usage des gestionnaires et des usagers des routes ;
- Mise en place de nouvelles pratiques sur certains axes, avec panneaux informatifs ;
- Lettre circulaire aux élus les informant de la généralisation de cette nouvelle politique.

Une concertation entre les différents acteurs de l'entretien du réseau routier est indispensable pour garantir la bonne application de la politique sur tout le territoire : élus, agents d'entretien, experts et écologues... De même, la sensibilisation des usagers et des élus est nécessaire (conférence à l'attention de la population, brochures explicatives, panneaux de signalisation renseignant sur la pratique en bord de routes...).

Le fauchage raisonné contribuerait aussi à valoriser l'image de la CCRG et les floraisons qui s'échelonnent depuis le printemps jusqu'à l'automne agrémenteraient le parcours des usagers. Il permettra également de diminuer la charge de travail (diminution du nombre d'interventions) et de réduire la vigueur de la repousse des plantes.

2. La mise en place de techniques d'entretien alternatives à l'utilisation de produits phytosanitaires (désherbage thermique) dans le cadre d'une gestion différenciée des espaces verts urbains et périurbains :

L'objectif de cette action est de promouvoir l'arrêt de certains traitements ou de réduire les traitements à moyen et long terme grâce à des techniques alternatives comme le désherbage thermique. Dans le cadre d'une réflexion collective de cette problématique, il est possible d'étudier la faisabilité de mettre en place une banque de matériel pour le désherbage avec la possibilité pour les communes, mais aussi les associations, les agriculteurs d'emprunter une ou plusieurs machines acquises par la CCRG ou les communes.

Maîtrise d'ouvrage

Communes / CCRG

Coût prévisionnel

Sensibilisation et partage d'expérience : Poste animateur GERPLAN 5 jours / an

Désherbeur thermique mobile : de 462 à 4000 € HT pièce.

Financements possibles

Département : 40% pour les désherbeurs thermiques

Agence de l'Eau Rhin Meuse : 40%

Communauté de Communes et autres partenaires : à préciser

Partenaires techniques

- DDT
- Département
- Services des espaces verts et/ ouvriers communaux
- FREDON

Retours d'expériences

- Commune de Baldersheim
- CC Pays du Ried Brun, Pays de Brisach
- Parc Naturel Régional des Vosges du Nord
- Ville de Bâle
- Zone Espale à Sausheim (CCIN)
- « L'entretien des abords des routes départementales », plaquette

- La promotion et la diffusion des plaquettes « Phytosanitaires & environnement, les bonnes pratiques » auprès des communes et dans le bulletin intercommunal est à organiser avec l'animateur GERPLAN.
- Le dernier niveau d'action concerne l'organisation de journées d'information des élus et des agents des communes sur ces bonnes pratiques via le programme Prophycom mis en place par la FREDON. Cette dernière propose également un accompagnement auprès des collectivités, dans la mise en œuvre de plans de désherbage, de plans d'entretien des végétaux ou de gestion différenciée.

Concernant les espaces verts urbains, l'aménagement paysager privilégiant la plantation d'espèces autochtones, adaptées au territoire, est à favoriser. Le Bois Raméal Fragmenté (BRF) est également à promouvoir dans la gestion des espaces verts puisqu'il vise à valoriser les produits issus du broyage et limiter ensuite l'apport d'engrais et d'eau au niveau des plantations.

La gestion différenciée des espaces verts est une démarche progressive qui nécessite une forte implication des élus et des services techniques. Des formations destinées aux techniciens seront parfois nécessaires pour remettre en cause des pratiques fortement ancrées. Un effort en matière de communication doit également être mené notamment en direction de la population locale. En effet, celle-ci devra comprendre les différents changements qu'elle percevra dans son paysage quotidien. Cette information peut se faire de différentes façons : articles dans le bulletin municipal, presse locale, ateliers pédagogiques, journées portes ouvertes…

A noter, la sensibilité de la CCRG et de certaines communes du territoire, qui se sont déjà engagées dans l'acquisition de désherbeur thermique, de broyeur de végétaux et la végétalisation d'une portion de l'ancienne voie ferrée.

Lien étroit avec l'action PN5.

éditée par le Département du Bas-Rhin,

- « La gestion différenciée des bords de routes », Agence régionale de l'environnement de Haute-Normandie, 2003

- « La gestion extensive des dépendances vertes routières », Ministère de l'Equipement, du Logement, des Transports et du Tourisme, SETRA, 1994

Echéancier de réalisation

2010	2011	2012	2013	2014	2015

Fréquence de l'action

Ponctuelle	Annuelle

GERPLAN de la Région de Guebwiller

ACTION RN 1
PRÉVENIR LES COULÉES DE BOUES EN COORDONNANT UN PROGRAMME D'ACTIONS ET D'AMÉNAGEMENTS PONCTUELS DANS LES ZONES SENSIBLES

N
W E
S

0 1 2
Kilomètres

Lautenbach
Lautenbachzell
Buhl
Orschwihr
Bergholtzzell
Bergholtz
Guebwiller
Issenheim
Rimbachzell
Jungholtz
Soultz-Haut-Rhin
Raedersheim
Wuenheim
Hartmannswiller

- Problèmes hydrauliques
- Erosion de berges
- Ruissellement
- Propositions de bassin de rétention
- Limites communales
- Périmètre d'étude

Réalisation : Ecoscop - CG - Octobre 2010
Fond de carte : ©IGN - ORTHO® 2007

Objectif 4.1 : Prévenir les coulées de boues et les inondations

Prévenir les coulées de boues en coordonnant un programme d'actions et d'aménagements ponctuels dans les zones sensibles

Priorité d'intervention

1

Action RN1

ORIENTATION 4 : PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU ET PREVENIR LES RISQUES NATURELS

Enjeux

Ils sont multiples et concernent :

- la prévention des risques de coulées de boues dans les collines sous-vosgiennes et les zones agglomérées situées à l'aval ;
- la gestion concertée et durable de l'espace rural et périurbain ;
- la concertation et la médiation territoriale.

Communes concernées

Mise en œuvre

Parallèlement aux pratiques agricoles permettant de réduire les phénomènes de ruissellement et d'érosion, des petits aménagements et des travaux sommaires peuvent compléter les actions de prévention des coulées de boue.

La mise en œuvre peut se décliner de la manière suivante :

- Sensibiliser le monde agricole et les propriétaires privés à la mise en place de mesures préventives pour la limitation de l'érosion des sols et des coulées boueuses (création de diguettes – micro retenues, enherbement des chemins ruraux, pose de rigoles et d'alvéoles dans la voirie, réalisation et entretien de fossés, création de talus végétalisés, réhabilitation du réseau de fossés, etc.), via les bulletins communaux, les supports intercommunaux et les représentants du monde agricole.
- Rédiger et diffuser une charte de préconisations /mesures préventives pour la gestion de l'espace rural et périurbain, en alternative aux mesures curatives de type bassins de rétention. Généraliser et communiquer sur des actions similaires déjà engagées (cf. retours d'expérience).
- Propositions d'aménagements hydrauliques par commune et par bassin versant : synthèse de l'étude hydraulique réalisée par le service aménagement des rivières du CG68 (voir tableau ci-après)

Liens avec l'action RN2 et la mise en place de Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (Action AL8).

Maîtrise d'ouvrage

Communes / CCRG

Coût prévisionnel

Temps de sensibilisation, d'animation d'un groupe de travail, élaboration de la charte et assistance à montage de dossiers : agent CCRG / animateur GERPLAN, 6 jours / an

Coût des travaux à préciser selon projets (diguettes, enherbement chemins, etc.)

Financements possibles

- Département
- Agence de l'Eau

Partenaires techniques

- Agriculteurs
- Chambre d'agriculture
- Département (service aménagement des rivières)

Retours d'expériences

- CC de l'Ile Napoléon, de la Vallée du Hundsbach et du secteur d'Illfurth

Echéancier de réalisation

2010	2011	2012	2013	2014	2015

Fréquence de l'action

Ponctuelle	Annuelle

Communes	Bassins versants	Type d'aménagement proposé
Linthal	Linthalbach	Maintien enherbement
	BV rue du Moulin	Reprofilage de chemins et pose de buses
	BV du Kippenthal	Traversée de route
Lautenbach-Zell	Felsenbach	Maintien couverture prairiale et boisée
Lautenbach	Rue du Bois	Bassin de rétention mais implantation difficile
	Rue du Kreutzbach	Bassin de rétention mais implantation difficile
	Rue du Faubourg	Prolongement de fossé
	Rue du Soultzmatt	Bassin de rétention
Murbach	BV Sud	Renforcement talus et protection de berge
Buhl	Au Nord, bassin versant du Krebsbach	Bassin de rétention au détriment de jardins périvillageois
	A l'Est	Protection des parcelles de nouvelles mises en culture
	Au Sud	Entretien de buse
Guebwiller	Au Kitterlé	Reprofilage de chemins et pose d'une rigole
	Bassin de rétention Pflanzer et Spiegel	Création de rigoles et agrandissement du bassin de rétention
	Chemin intercommunal Hüttlingerweg	Voir les aménagements de la commune de Bergholtz
	Bassin versant de la Fosse aux Loups	Bassin de rétention
	BV de l'Axwald	Agrandissement du bassin de rétention existant
	BV du Bruderhaus	Création bassin de rétention
Issenheim	/	/
Orschwihr	Au Nord-ouest	Création d'un bassin de rétention
	Au Sud-ouest	Création d'un bassin de rétention
Bergholtz-Zell	BV du Banngraben	Création d'un bassin de rétention et reprofilage chemin
Bergholtz	BV débouchant sur la D5	Construction d'un bassin de rétention
	BV débouchant au niveau de la rue Neuve	Construction d'un bassin de rétention
	BV débouchant rue du Kreutzweg	Construction d'un bassin de rétention
	BV débouchant rue Bixneu	Construction d'un bassin de rétention
	BV débouchant sur la D5II	Construction d'un bassin de rétention
Rimbach-près-Guebwiller	Le Rimbach	Stabilisation des berges et du seuil
Rimbach-Zell	/	/
Jungholtz	BV au nord de l'usine	Profilage du chemin avec création d'un caniveau latéral et création d'un bassin de rétention
	BV débouchant rue de la Forêt	Construction d'un bassin de rétention et déviation d'une partie des écoulements vers la rue Creuse
	BV débouchant rue Sainte Anne	Enherbement des chemins en amont de la rue et création d'un dessableur
	BV débouchant rue des Tuiles	Stockage à l'amont dans la forêt
	BV débouchant rue du Binsbourg	Déviation d'une partie des écoulements vers l'Est et stockage nécessaire avant un rejet dans le Rimbach
Soultz	BV débouchant rue de la carrière et rue de l'Hôpital	Bassin de rétention mais implantation difficile
	BV en limite avec Wuenheim	Mise en place de fascines dans secteur de la piste cyclable Route de Jungholtz : création d'un bassin de rétention Route de Wuenheim : création d'un bassin de rétention
Raedersheim	BV débouchant rue des Sapins	Création d'une digue et enherbement partiel des parcelles concernées
Wuenheim	Rive droite du Wuenheimerbach	Amélioration de la collecte et du rejet des eaux pluviales, confortement de la berge et traitement des glissements du talus
	BV débouchant rue du Ruisseau	Déviation des écoulements vers un bassin de rétention
Hartmannswiller	BV Ouest	Création d'un bassin de rétention
	BV Nord	/
	BV cultivé au Sud du Fridolinsbach	Création de fascines
	BV du Dorfgraben	Création d'un bassin de rétention

GERPLAN de la Région de Guebwiller

ACTION RN 2
PRÉSERVER LES ÉLÉMENTS PAYSAGERS PLURIFONCTIONNELS

N
W E
S

0 1 2
Kilomètres

Lautenbach
Linthal
Orschwihr
Bergholtzzell
Bergholtz
Lautenbachzell
Buhl
Murbach
Guebwiller
Rimbach-près-Guebwiller
Issenheim
Rimbachzell
Jungholtz
Raedersheim
Soultz-Haut-Rhin
Wuenheim
Hartmannswiller

- Arbres isolés
- Alignements d'arbres, haies
- Prairie, chaumes, landes, pelouses, friches, vergers, vignes, jardins, ripisylves
- Limites communales
- Périmètre d'étude

REGION DE GUEBWILLER

Eco scop

Réalisation : Ecoscop - CG - Août 2010
Fond de carte : ©IGN - ORTHO® 2007

Objectif 4.1 : Prévenir les coulées de boues et les inondations

Préserver les éléments paysagers plurifonctionnels

Priorité d'intervention: 2

Action RN2

ORIENTATION 4 : PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU ET PREVENIR LES RISQUES NATURELS

Enjeux

Les éléments paysagers plurifonctionnels sont multiples et concernent :

- la prévention des risques de coulées de boues dans les zones sensibles ;
- la gestion concertée et durable de l'espace rural et périurbain ;
- la contribution au maintien du maillage écologique et paysager (patrimoine commun d'un territoire et de la nation).

Communes concernées

Mise en œuvre

L'élément majeur dans l'appréciation des risques de coulées de boue réside dans le fait que ces derniers ne sont valables qu'à la condition que les éléments paysagers existants, répertoriés sur les cartes d'occupation du sol, soient maintenus (cartes consultables dans les trois diagnostics préalables).

Un des principes validés lors des réunions de concertation avec la profession agricole et les élus du secteur, est de veiller à l'avenir à préserver et à maintenir au minimum l'existant de la trame paysagère pour répondre à l'objectif de la prévention des coulées de boue.

Plusieurs niveaux d'actions peuvent être engagés de manière ponctuelle et isolée, mais pour une meilleure efficacité, une mise en œuvre concertée, collective et généralisée est souhaitable :

- La sensibilisation, auprès des propriétaires et locataires de parcelles, de l'intérêt de ces éléments dans l'espace rural et périurbain (prévention des coulées de boue, maintien d'un patrimoine paysager, participation à la biodiversité, supports d'aménités, etc.)
- La préservation des éléments les plus remarquables (écologie, paysage, culture) et stratégiques dans la prévention des coulées de boues, dans les documents d'urbanisme (Espaces Boisés Classés ou Art.L123-1-7). Rappeler et faire appliquer les mesures/réglementations existantes (notice de défrichement, demande d'autorisation des installations et travaux divers pour changement d'affectation de l'occupation du sol).
- La préservation par la maîtrise et les réserves foncières (SAFER, Espace Naturel Sensible, location gestion associative, convention de mise à disposition ou contrat de prêt à usage (commodat)) et la concertation sur des modes de gestion extensifs en partenariat avec le monde agricole.
- La préservation par contractualisation pluriannuelle (mesures agro-environnementales territorialisées « zone érosion » ou « zone herbagère » : Action AL8).

Maîtrise d'ouvrage

Communes / CCRG / Agriculteurs

Coût prévisionnel

Temps de sensibilisation / communication avec des inserts : agent CCRG / animateur GERPLAN, 5 jours / an

Financements possibles

- MAET « zone érosion » ou « zone herbagère » : 76 €/ha

Partenaires techniques

- Agriculteurs
- Collectivités
- Département
- Bureaux d'études / Urbanistes-architectes pour l'élaboration de documents d'urbanisme

Retours d'expériences

PLU de Rixheim / PLU de Habsheim

Echéancier de réalisation

2010	2011	2012	2013	2014	2015

Fréquence de l'action

Ponctuelle	Annuelle

GERPLAN de la Région de Guebwiller

ACTION RN 3
SOUTENIR LA MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME DE RESTAURATION DES RUISSEAUX

N
W E
S

0 1 2
Kilomètres

Leithal
Lauterbach
Orschwiller
Bergholtzzell
Quierenbach
Bergholtz
Lautenbachzell
Buhl
Murbach
Guebwiller
Issenheim
Rimbach-près-Guebwiller
Rimbachzell
Dorfbach
Raedersheim
Jungholtz
Rimbach
Soultz-Haut-Rhin
Wuenheimerbach
Wuenheim
Fridolinsbach
Hartmannswiller

Ruisseaux à restaurer
Cours d'eau
Limites communales
Périmètre d'étude

Réalisation : Ecoscop - CG - Août 2010
Fond de carte : ©IGN - ORTHO® 2007

Objectif 4.1 : Prévenir les coulées de boues et les inondations

Soutenir la mise en place d'un programme de restauration des ruisseaux

Priorité d'intervention: 1

Action RN3

ORIENTATION 4 : PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU ET PREVENIR LES RISQUES NATURELS

Enjeux

Les cours d'eau et leurs annexes constituent des éléments essentiels du fonctionnement écologique de la CCRG. Compte tenu des différentes fonctions qu'ils assurent (ressource en eau, biodiversité, patrimoine paysager et culturel, etc.), et des pressions qu'ils ont subies et subissent encore aujourd'hui (pollution, dysfonctionnements), la préservation et l'entretien des ruisseaux ont été jugés prioritaires.
L'enjeu pour la CCRG est de tendre vers un réseau hydrographique de qualité conformément aux objectifs locaux du SAGE III –Nappe - Rhin et plus généraux (loi sur l'Eau, Directive Cadre Européenne Eau, SDAGE 2015 Rhin Meuse) et de mettre en place un SAGE au niveau de la Lauch.

Communes concernées

Mise en œuvre

L'échelle intercommunale du GERPLAN constitue le niveau le plus pertinent pour la mise en place d'un programme de restauration du réseau hydrographique secondaire. Celui-ci concerne les cours d'eau suivants : le Quierenbach, le Rimbach, le Fridolinsbach, le Dorfbach, Wuenheimbach et le réseau de fossés développé dans la plaine.

Pour atteindre l'objectif relatif à la qualité des ruisseaux, plusieurs niveaux d'actions sont à promouvoir :

- La préservation et entretien des ripisylves et des prairies existantes le long des cours d'eau et des fossés ;
- La reconstitution de ripisylves et de bandes enherbées en bordure de ruisseaux et de fossés là où celles-ci font défauts ;
- L'entretien (enlèvement d'embâcles, suppression d'obstacles), la réouverture et la renaturation de certains fossés, ruisseaux et zones humides attenantes ;
- La sensibilisation et la formation des propriétaires privés et aménageurs à l'entretien des cours d'eau et au respect des berges ;
- La restauration de la qualité physique des cours d'eau (génie écologique sur les berges notamment, suppression d'embâcles) ;
- La réflexion sur l'intégration de certains cours d'eau dans les Syndicats Mixtes de Rivières.

Il est possible d'intervenir à deux niveaux sur les ruisseaux et les fossés :

- au niveau des propriétaires et exploitants agricoles des bords de cours d'eau pour la remise en état des berges et la mise en place d'un couvert herbacé dans le cadre d'actions de sensibilisation ou de mesures agro-environnementales (MAET « zone herbagère et érosion » : Action AL8),
- au niveau des Syndicats Mixtes de Rivières.

En dehors des périmètres d'intervention des syndicats, les travaux d'entretien, de renaturation et la maîtrise foncière des bords de cours d'eau et de fossés devront être traités au cas par cas. Sans réponse des riverains, le niveau communal ou intercommunal peut solliciter le Département pour des travaux de gestion de rivières. Ce dernier pourra proposer une équipe d'entretien (Parc d'Intervention Matériel) en tant que prestation de services et solliciter les moyens du conventionnement qui lie le Département à l'Agence de l'Eau pour la renaturation par exemple de cours d'eau.

Echéancier de réalisation

2010	2011	2012	2013	2014	2015

Maîtrise d'ouvrage

CCRG / Communes / Syndicat fluvial / Propriétaires riverains

Coût prévisionnel

Coût estimé pour une action de restauration de berges : entre 264 € et 3560 € pour 100 mètres de cours d'eau (les deux rives) selon l'état des berges (voir tableau détaillé en annexe).

Coût pour une campagne de sensibilisation : 5000 € et 7 jours / an

Financements possibles

Taux de subvention dans le cadre des corridors écologiques (Département, Région) : de 40 à 80% HT du coût du projet.

Taux de subvention dans le cadre des actions pour la protection et la gestion des milieux aquatiques (Département, Etat, Agence de l'Eau) : de 40 à 70 % HT selon ordre des cours d'eau.

Taux de subvention dans le cadre des Programmes d'Aménagement des rivières (Département, Etat, Agence de l'Eau) : de 40 à 70 % HT selon ordre des cours d'eau.

Maîtrise foncière via les Syndicats fluviaux : 40 à 70% selon ordre des cours d'eau

Petits cours d'eau hors compétences des syndicats : financements au cas par cas de travaux et d'actions de sensibilisation par le Département

MAET « zone herbagère » et « érosion » : de 76€/ha à 426€/ha

Partenaires techniques

- Département
- Agence de l'Eau Rhin-Meuse
- Syndicats Mixtes de Rivières
- ONEMA
- Chambre d'Agriculture
- DDT
- Syndicats et exploitants agricoles
- Propriétaires privés

Retours d'expériences

Communauté de Communes de l'Ile Napoléon
Communauté de Communes du Pays du Ried Brun
Communauté de Communes de la Vallée du Hundsbach

Fréquence de l'action

Ponctuelle	Annuelle

GERPLAN de la Région de Guebwiller

ACTION RN 4
PROTÉGER ET SE RÉAPPROPRIER SOCIALEMENT LES ZONES INONDABLES ET LES ZONES HUMIDES

N
W E
S

0 1 2
Kilomètres

Linthal
Lautenbach
Lit majeur de la Lauch
Orschwihr
Cols d'Oberlauchen et versant Sud
Bergholtzzell
Lautenbachzell
Buhl
Bergholtz
Murbach
Guebwiller
Rimbach-près-Guebwiller
Issenheim
Mordhaï
Rimbachzell
Raedersheim
Jungholtz
Soultz-Haut-Rhin
Flanc Sud-Est du Grand Ballon
Wuenheim
Hartmannswiller

Zones inondées par débordement, ou inondables en cas de crue centennale, inconstructible du PPRI

Zones inondables en cas de remontée de nappe du PPRI

Zones inondables hors PPRI

Zones humides remarquables

Cours d'eau

Limites communales

Périmètre d'étude

Réalisation : Ecoscop - CG - Août 2010
Fond de carte : ©IGN - ORTHO® 2007

Objectif 4.1 : Prévenir les coulées de boues et les inondations

Protéger et se réapproprier socialement les zones inondables et les zones humides

Priorité d'intervention: 2

Action RN4

ORIENTATION 4 : PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU ET PREVENIR LES RISQUES NATURELS

Enjeux

Ils concernent :

- la prévention des risques d'inondation
- la gestion concertée et durable des cours d'eau (principe de gestion solidaire amont – aval)
- la restauration des fonctions naturelles des zones humides et zones inondables et la reconnaissance de leur diversité écologique en tant que producteur de grands services (services autoépuration, stockage de trop plein d'eau, stockage carbone, etc.).
- et la contribution au maintien de la biodiversité, des corridors écologiques et paysagers.

Communes concernées

Mise en œuvre

La CCRG, via son animateur GERPLAN, pourra inciter les communes et les particuliers à la prise en compte et à la préservation des zones inondables et des milieux humides en général, dans le cadre d'opérations de sensibilisation et dans l'exercice de sa compétence statutaire « d'aménagement de l'espace » où elle pourrait se constituer comme personne publique associée et consultée pour avis lors de l'établissement des PLU.

Les grands principes sont :

- Protéger les zones inondables de la Lauch, avec ou sans PPRI, par leur inconstructibilité tout en permettant leur valorisation par l'agriculture extensive (pré de fauche notamment). Ces zones constituent souvent les dernières coupures vertes entre certains villages (cf. action PI3) : Buhl/Lautenbach, Lautenbach/Lautenbach-Zell, Lautenbach-Zell /Linthal, Soultz/Jungholtz.
- Conforter le rôle d'épandage des crues en préservant les prairies existantes et en aidant à la remise en herbe des secteurs sensibles via des mesures agro-environnementales.
- Préserver et restaurer les anciens bras de cours d'eau / annexes hydrauliques / zones humides. Poursuivre les travaux de renaturation. Protéger les éléments paysagers de géomorphologie fluviale dans les documents d'urbanisme (Art. L123-1-7).
- Communiquer sur les intérêts du maintien et du rétablissement de la géomorphologie fluviale dans le cadre d'une gestion solidaire (amont aval) d'un cours d'eau.
- Contribuer à la limitation des effets des changements climatiques (stockage du trop plein d'eau que les zones humides restituent lors des sécheresses, stockage du carbone, etc.).
- Réfléchir et agir de manière transversale avec les actions sur la protection et entretien des cours d'eau (RN3), et la création de sentiers d'interprétation (PI10).

Cette action peut trouver une opérationnalité à plusieurs niveaux :

- Au niveau des documents d'urbanisme et notamment le PLU accompagné de son règlement qui peut prévoir l'inscription des zones humides en zone agricole et/ou naturelle (selon le caractère remarquable de chacun des sites et de l'intérêt de sa protection) et les exclure des projets d'extensions urbaines ;
- Au niveau de la contractualisation de MAET (Action AL8). Il s'agit de contrats ayant pour objectif la protection et l'entretien des bords de cours d'eau, la protection des eaux souterraines dans les périmètres de protection des captages d'eau, la protection des zones inondables ;
- Au niveau de la mise en place d'un bail environnemental ;
- Au niveau de la pérennisation et du maintien de zones humides ouvertes (lutte contre la déprise agricole et l'abandon de certaines zones humides) par des aides à des pratiques agricoles adaptées (MAET, troupeau collectif de bovins rustiques, contrats locaux, etc.) ;
- Au niveau de certains projets d'aménagement sous la forme de mesures compensatoires (une zone humide assainie, un milieu de substitution de type mare recréé) et de maîtrise foncière à usage d'espaces collectifs ;
- Au niveau d'une opération d'information et de sensibilisation sur l'existence de zones humides remarquables (inventaire du Département) dans chaque commune et sur un rappel des pouvoirs de

Maîtrise d'ouvrage

Communes / CCRG

Coût prévisionnel

- Temps de sensibilisation / communication : agent CCRG / animateur GERPLAN, 3 jours / an ou intervention CPIE
- Travaux de renaturation : à préciser selon les projets

Financements possibles

- Département : 40% pour les travaux de renaturation de milieux aquatiques, 40% à 70% pour la maîtrise foncière via les Syndicats Mixtes de rivières, 40% pour plantations d'arbres fruitiers, haies, bosquets.
- Communes / Communauté de Communes : à définir au moment du montage du projet
- Agence de l'Eau Rhin-Meuse : 40 à 50% pour opération et travaux sur rivières, 50% pour étude (inventaire, projet), 60% pour opérations de gestion et protection des zones humides
- MAET « zone inondable » : 109 €/ha (gestion des surfaces en herbe) à 459 €/ha (création et entretien d'un couvert herbacé)
- Syndicat de rivière

Partenaires techniques

- Département
- Agence de l'Eau
- Syndicats Mixtes de rivière
- DDT
- Collectivités
- Agriculteurs
- SIPEP Gundolsheim-Merxheim

Retours d'expériences

- Etude sur la valorisation des zones inondées dans l'aire du Schéma de Cohérence Territorial de la Région de Strasbourg (SCOTERS), ADEUS, Ecoscop, 2002.

police qui leurs sont conférés et qu'elles doivent exercées lors de constat de dégradation de ces milieux (remblaiement, retournement, plantation monospécifique non réglementaire). La sensibilisation peut également être poursuivie au niveau du grand public et en particulier des enfants via une association locale de protection de l'environnement, le service jeunesse de la CCRG et son programme d'animation pédagogique ;

- Au niveau de la maîtrise foncière via leur inscription aux Espaces Naturels Sensibles et à la création de zones de préemption pour recréer des zones humides historiquement assainies ;
- Un encart sur les zones humides pourrait être inséré dans un prochain bulletin intercommunal.

Echéancier de réalisation

2010	2011	2012	2013	2014	2015

Fréquence de l'action

Ponctuelle	Annuelle

GERPLAN de la Région de Guebwiller

ACTION RN 5
PROTÉGER LES CAPTAGES D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

- Captage utilisé
- Captage abandonné
- Captage projeté
- Périmètre de protection rapproché
- Périmètre de protection éloigné
- Périmètre de protection abandonné
- Projet de périmètre de protection rapproché

Réalisation : Ecoscop - CG - Août 2010
Fond de carte : ©IGN - ORTHO® 2007

Objectif 4.2 : Protéger les eaux souterraines

Réfléchir de manière concertée à la protection des captages d'alimentation en eau potable

Priorité d'intervention

1

Action RN5

ORIENTATION 4 : PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU ET PREVENIR LES RISQUES NATURELS

Enjeux

La protection des captages d'alimentation en eau potable répond à un des enjeux majeurs du SAGE Ill-Nappe-Rhin, dont plusieurs communes de la CCRG font partie, et qui concerne la protection de la ressource en eau et notamment de la nappe phréatique.

A ce titre, le GERPLAN peut être un outil relais, pour la prévention et la protection contre les pollutions.

Communes concernées

Mise en œuvre

Si la protection des captages d'alimentation en eau potable est mise en œuvre à l'échelle de la CCRG par la définition de périmètres de protection (dispositions du Code de la santé publique et de la loi du 3 janvier 1992), des mesures complémentaires concernant l'exercice des activités existantes peuvent être proposées, notamment dans les périmètres de protection rapprochée et éloignée, afin de protéger les captages d'eau contre les risques de pollutions.

L'intervention peut se situer à plusieurs niveaux :

- Inciter les exploitants à souscrire des mesures agro-environnementales territorialisées dans les aires d'alimentation des captages et périmètres de protection des captages d'alimentation en eau potable (mesures qui intègrent la préservation de la qualité des eaux souterraines comme une préoccupation majeure et qui traduisent la Directive européenne Cadre sur l'Eau), sous-entend la mise en œuvre de l'action AL8 ;

Extrait de la notice et du cahier des charges MAET2010 « Eau et Territoire » - DDT 68

4. MESURES APPLIQUEES AU TERRITOIRE				
enjeu	*type de zone*	*type de couvert*	*code*	*libellé de la mesure correspondant au milieu concerné*
Eau	aires d'alimentation des captages	grandes cultures	AL_ET68_CG5	réduction de l'utilisation des herbicides
			AL_ET68_GC6	réduction de l'utilisation des herbicides associée à la lutte biologique contre la pyrale du maïs
			AL_ET68_GC7	conversion à l'agriculture biologique en grandes cultures
Territoire	zones de captage d'alimentation en eau potable	herbe	AL_ET68_PP1 GL_ET68_PP1	gestion des prairies
		grandes cultures	AL_ET68_PP3 GL_ET68_PP3	création d'un couvert herbacé

- Elargir la protection des captages en eau potable en engageant une concertation globale sur le bassin versant de Guebwiller via la Mission Eau avec l'ensemble des acteurs concernés (collectivités, syndicats AEP, Agence de l'Eau, agriculteurs, viticulteurs), et notamment en zone AOC ;
- Articuler les différents GERPLAN du secteur (CCRG, CC de la Vallée Noble, CC Cernay et Environs, M2A, etc.) pour une gestion concertée et durable de la protection des eaux souterraines conformément aux enjeux et aux objectifs du SAGE Ill-Nappe-Rhin.

Cette action a des liens étroits avec les actions : PN5 (« haies vives, jardins et potagers respectueux de l'environnement »), PN7 (« gestion différenciée des espaces verts et bords de route »), RN1 et RN4

Liens avec les actions de l'objectif 1.3. qui vise à renforcer la prise en compte de l'environnement dans l'agriculture et la viticulture.

Maîtrise d'ouvrage

Communes / CCRG

Coût prévisionnel

Temps d'animation, relais pour la communication : agent CCRG / animateur GERPLAN, 4 jours / an (concertation avec les autres territoires et avec les agriculteurs)

Financements possibles

- MAET et opération « Eau et territoire » :
  - « Enjeu eau » : de 5,57 à 77,00 €/ha (réduction herbicides), et 200,00 €/ha (conversion à l'agriculture biologique en grandes cultures)
  - « Enjeu territoire » : de 123,56 (gestion des surfaces en herbe) à 473,56 €/ha (création et entretien d'un couvert herbacé).
- Agence de l'Eau Rhin-Meuse – Région Alsace (Mission eau – zone pilote de Guebwiller et environs)

Partenaires techniques

- Département
- Chambre d'Agriculture
- Agriculteurs
- SIPEP de Merxheim-Gundolsheim – Mission d'animation pour la protection de l'eau du Bassin Versant de Guebwiller
- Services techniques des collectivités
- DDT

Retours d'expériences

- CC du Pays de Sierentz
- CC Cernay et Environs : zonage AEP à Uffholtz
- Mission eau – zone pilote « Hardt sud –région mulhousienne »

Echéancier de réalisation

2010	2011	2012	2013	2014	2015

Fréquence de l'action

Ponctuelle | Annuelle

Fiche profil du poste d'animateur GERPLAN

Missions	La mise en œuvre du GERPLAN dans le domaine de la gestion des espaces agricoles et de la valorisation du patrimoine naturel et paysager sur l'ensemble de la CCRG
Fonctions	• suivi et animation des partenariats établis avec les collectivités locales et les acteurs institutionnels (mise à disposition des dossiers, des informations nécessaires dans les domaines traités de la gestion de l'espace, • gestion administrative et financière des projets (de la conception à la concrétisation), aide à la décision auprès des gestionnaires de l'espace rural et agricole (agriculteurs, associations locales, etc.), conseils techniques et juridiques, assistance à la maîtrise d'ouvrage, • communiquer auprès de la population le projet et les outils du GERPLAN (sensibilisation sur les actions en cours, sur les aides à mobiliser, manifestations à organiser, etc.), • mettre en place et suivre le SIG sur les aspects d'occupation du sol et du parcellaire.
Compétences demandées et souhaitables	Formation en aménagement et en gestion de l'espace rural, agronomie, environnement Compétences SIG
Qualités requises	Bon relationnel Disponibilité Connaissance du monde agricole Sensibilité à la préservation du patrimoine naturel, culturel et paysager (Pratique de l'alsacien)
Statut	- Cadre d'emplois des attachés ou ingénieurs territoriaux si embauche par la CCRG - Salarié de droit privé si embauche par une association locale
Taux d'emploi	50 à 100 %
Date du poste à pourvoir	2011

Objectif : Faire vivre le GERPLAN

Créer un poste d'animateur GERPLAN

Priorité d'intervention 1

Action T1

Enjeux

La mise en œuvre et le suivi du programme d'actions du GERPLAN nécessitent un temps d'animation et de coordination conséquent et permanent tout au long de l'année.

Si des moyens humains existent actuellement à l'échelle de la CCRG pour le démarrage de certaines actions, notamment en matière de marchés publics (lancement d'études complémentaires, montage de dossier et suivi de travaux), à moyen terme en revanche un poste d'animateur GERPLAN serait nécessaire.

Communes concernées

Mise en œuvre

Cette action vise à créer un poste d'animateur qui fasse vivre le projet de GERPLAN par une présence sur le terrain, le montage et le suivi des dossiers.

La personne en charge de ce poste constituerait un véritable relais de la politique d'aménagement et de gestion de l'espace rural et périurbain de la CCRG auprès des autres techniciens et des élus représentants, mais aussi des communes, des agriculteurs, des associations diverses et autres gestionnaires de cet espace.

Par ailleurs, il y a également à travers ce poste et ces missions, une réelle opportunité pour suivre l'outil SIG (Système d'Information Géographique) de la CCRG, notamment sur les aspects de mise à jour de l'occupation du sol et du parcellaire.

La mise en œuvre passe par plusieurs phases :

- l'élaboration et la validation du profil du poste (voir proposition ci-contre),
- l'élaboration du dossier de subvention à adresser aux différents partenaires,
- le recrutement et l'embauche de l'animateur au sein de l'équipe d'agents de la Communauté de Communes.

Il a également été évoqué la possibilité de créer un poste inter-GERPLAN avec la Communauté de Communes voisine de la Vallée Noble). Elles sont toutes les deux engagées dans la démarche de GERPLAN et doivent faire face à un besoin en animation locale pour une mise en œuvre opérationnelle de leur programme d'actions.

Echéancier de réalisation

2010	2011	2012	2013	2014	2015

Maîtrise d'ouvrage

CCRG

Coût prévisionnel

Coût de fonctionnement pour un poste d'animateur : 46 000 €/an

Financements possibles

Département :
20 % d'un montant subventionnable plafonné à 32 000 €/an par communauté de communes et 30 % si le poste est mutualisé à l'échelle de plusieurs communautés de communes
+ complément possible (FEADER)
+ autofinancement CCRG

Partenaires techniques

- Département

Retours d'expériences

Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg
Communauté de Communes de Cernay et Environs
Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin
Communauté de Communes de la Porte d'Alsace
Communauté de Communes du Val d'Argent
Communauté de Communes du Pays de Thann
Communauté de Communes de la Porte du Sundgau

Fréquence de l'action

Ponctuelle	Annuelle

ECHEANCIER DES ACTIONS

	N°	Actions	2010	2011	2012	2013	2014	2015
AL	AL 1.	Communiquer pour faire connaître et reconnaître les rôles de l'agriculture de la CCRG						
	AL 2.	Accompagner la transmission des exploitations et soutenir l'installation de jeunes sur des structures viables à court et long terme						
	AL 3	Poursuivre les actions d'amélioration des accès aux fermes						
	AL 4.	Préserver les terres agricoles						
	AL 5.	Soutenir le développement des circuits courts et la promotion/valorisation des produits agricoles locaux						
	AL 6.	Développer les actions de services, notamment avec les collectivités						
	AL 7.	Communiquer sur les actions à bilan environnemental positif auprès de la profession et du grand public						
	AL 8.	Poursuivre les mesures agri-environnementales en montagne et promouvoir un zonage en plaine						
	AL 9.	Promouvoir la mise en place de jachères fleuries						
PI	PI 1.	Maintenir les espaces agricoles existants ouverts						
	PI 2	Reconquérir et ouvrir durablement des espaces à vocation agricole, paysagère et de biodiversité						
	PI 3	Préserver les prairies de fauche en fond de vallons ainsi que les coupures vertes entre les villages						
	PI 4	Supprimer les microboisements et les haies de résineux gênants						
	PI 5	Instituer et mettre à jour les réglementations de boisements pour les communes forestières						
	PI 6	Mettre en place une politique de préservation et de valorisation des vergers traditionnels						
	PI 7	Mettre en valeur des sites naturels, paysagers et historiques secondaires						
	PI 8	Restaurer les murets en pierre sèche						
	PI 9	Réouvrir des points de vue périvillageois de piémont et de montagne						
	PI 10.	Valoriser et compléter le réseau de sentiers thématiques pour une offre équilibrée à l'échelle de la CCRG						
	PI 11	Mettre en place un programme de sensibilisation et de communication à destination des écoles et du grand public						
	PI 12	Mettre en place et définir une charte intercommunale de gestion durable des zones d'activités économiques						
	PI 13.	Traiter l'entrée de la vallée et les entrées de villages tout en protégeant les coupures vertes						
	PI 14.	Résorber les points noirs paysagers						
	PI 15.	Transposer les recommandations de maîtrise et de gestion économe de l'espace dans les documents d'urbanisme						
PN	PN 1.	Faire du débouché de vallée un territoire exemplaire de la trame verte et bleue						
	PN 2.	Mettre en place une gestion adaptée des lisières forestières dans les communes du piémont						
	PN 3.	Préserver un réseau de micro-sites naturels à l'échelle de la CCRG						

	PN 4.	Sensibiliser et renforcer la protection des amphibiens à l'échelle de la CCRG						
	PN 5.	Promouvoir les haies vives, des jardins et des potagers respectueux de l'environnement et des paysages						
	PN 6.	Améliorer la connaissance et mettre en place un observatoire / veille de la biodiversité locale						
	PN 7.	Promouvoir une gestion différenciée des espaces verts et des bords de route						
RN	RN 1.	Prévenir les coulées de boues en coordonnant un programme d'actions et d'aménagements ponctuels dans les zones sensibles						
	RN 2.	Préserver les éléments paysagers plurifonctionnels						
	RN 3.	Soutenir la mise en place d'un programme de restauration des ruisseaux						
	RN 4.	Protéger et se réapproprier socialement les zones inondables et les zones humides						
	RN 5.	Réfléchir de manière concertée à la protection des captages d'alimentation en eau potable						
	T 1.	Créer un poste d'animateur GERPLAN						

PRIORISATION DES ACTIONS

	Objectifs	N°	Actions	Priorité BE
AL	*Améliorer la situation économique et les conditions de travail des entreprises agricoles tout en renforçant leur lien avec la population et le territoire*	AL 1.	Communiquer pour faire connaître et reconnaître les rôles de l'agriculture de la CCRG	1
	Améliorer la situation économique et les conditions de travail des entreprises agricoles tout en renforçant leur lien avec la population et le territoire	AL 2.	Accompagner la transmission des exploitations et soutenir l'installation de jeunes sur des structures viables à court et long terme	1
	Améliorer la situation économique et les conditions de travail des entreprises agricoles tout en renforçant leur lien avec la population et le territoire	AL 3	Poursuivre les actions d'amélioration des accès aux fermes	2
	Améliorer la situation économique et les conditions de travail des entreprises agricoles tout en renforçant leur lien avec la population et le territoire	AL 4.	Préserver les terres agricoles	1
	Diversifier l'agriculture	AL 5.	Soutenir le développement des circuits courts et la promotion/valorisation des produits agricoles locaux	1
	Diversifier l'agriculture	AL 6.	Développer les actions de services, notamment avec les collectivités	1
	Renforcer la prise en compte de l'environnement	AL 7.	Communiquer sur les actions à bilan environnemental positif auprès de la profession et du grand public	1
	Renforcer la prise en compte de l'environnement	AL 8.	Poursuivre les mesures agri-environnementales en montagne et promouvoir un zonage en plaine	1
	Renforcer la prise en compte de l'environnement	AL 9.	Promouvoir la mise en place de jachères fleuries	2
PI	*Garantir l'ouverture des paysages de la vallée et du piémont*	PI 1.	Maintenir les espaces agricoles existants ouverts	1
	Garantir l'ouverture des paysages de la vallée et du piémont	PI 2	Reconquérir et ouvrir durablement des espaces à vocation agricole, paysagère et de biodiversité	1
	Garantir l'ouverture des paysages de la vallée et du piémont	PI 3	Préserver les prairies de fauche en fond de vallons ainsi que les coupures vertes entre les villages	1
	Garantir l'ouverture des paysages de la vallée et du piémont	PI 4	Supprimer les microboisements et les haies de résineux gênants	2
	Garantir l'ouverture des paysages de la vallée et du piémont	PI 5	Instituer et mettre à jour les réglementations de boisements pour les communes forestières	2
	Garantir l'ouverture des paysages de la vallée et du piémont	PI 6	Mettre en place une politique de préservation et de valorisation des vergers traditionnels	1
	Préserver et valoriser le patrimoine paysager	PI 7	Mettre en valeur des sites naturels, paysagers et historiques secondaires	2
	Préserver et valoriser le patrimoine paysager	PI 8	Restaurer les murets en pierre sèche	1
	Préserver et valoriser le patrimoine paysager	PI 9	Réouvrir des points de vue périvillageois de piémont et de montagne	1
	Préserver et valoriser le patrimoine paysager	PI 10.	Valoriser et compléter le réseau de sentiers thématiques pour une offre équilibrée à l'échelle de la CCRG	1
	Préserver et valoriser le patrimoine paysager	PI 11	Mettre en place un programme de sensibilisation et de communication à destination des écoles et du grand public	2
	Maîtriser l'urbanisation et améliorer le traitement des espaces périurbains	PI 12	Mettre en place et définir une charte intercommunale de gestion durable des zones d'activités économiques	1
	Maîtriser l'urbanisation et améliorer le traitement des espaces périurbains	PI 13.	Traiter l'entrée de la vallée et les entrées de villages tout en protégeant les coupures vertes	2
	Maîtriser l'urbanisation et améliorer le traitement des espaces périurbains	PI 14.	Résorber les points noirs paysagers	2
	Maîtriser l'urbanisation et améliorer le traitement des espaces périurbains	PI 15.	Transposer les recommandations de maîtrise et de gestion économe de l'espace dans les documents d'urbanisme	1
PN	*Participer au maintien et au rétablissement d'un réseau écologique fonctionnel*	PN 1.	Faire du débouché de vallée un territoire exemplaire de la trame verte et bleue	1
	Participer au maintien et au rétablissement d'un réseau écologique fonctionnel	PN 2.	Mettre en place une gestion adaptée des lisières forestières dans les communes du piémont	2
	Participer au maintien et au rétablissement d'un réseau écologique fonctionnel	PN 3.	Préserver un réseau de micro-sites naturels à l'échelle de la CCRG	1

	Préservation de la biodiversité locale et des espèces remarquables	PN 4.	Sensibiliser et renforcer la protection des amphibiens à l'échelle de la CCRG	1
	Préservation de la biodiversité locale et des espèces remarquables	PN 5.	Promouvoir les haies vives, des jardins et des potagers respectueux de l'environnement et des paysages	2
	Préservation de la biodiversité locale et des espèces remarquables	PN 6.	Améliorer la connaissance et mettre en place un observatoire / veille de la biodiversité locale	1
	Préservation de la biodiversité locale et des espèces remarquables	PN 7.	Promouvoir une gestion différenciée des espaces verts et des bords de route	2
RN	*Prévention des coulées de boue et des inondations*	RN 1.	Prévenir les coulées de boues en coordonnant un programme d'actions et d'aménagements ponctuels dans les zones sensibles	1
	Prévention des coulées de boue et des inondations	RN 2.	Préserver les éléments paysagers plurifonctionnels	1
	Prévention des coulées de boue et des inondations	RN 3.	Soutenir la mise en place d'un programme de restauration des ruisseaux	1
	Prévention des coulées de boue et des inondations	RN 4.	Protéger et se réapproprier socialement les zones inondables et les zones humides	2
	Protection des eaux souterraines	RN 5.	Réfléchir de manière concertée à la protection des captages d'alimentation en eau potable	1
	Faire vivre le GERPLAN	T 1.	Créer un poste d'animateur GERPLAN	1

4. LISTE DES CARTES

- Action AL8 : Proposition de zonages pour les mesures agri-environnementales
- Action PI1 : Maintenir les espaces agricoles existants ouverts
- Action PI2 : Reconquérir et ouvrir durablement des espaces à vocation agricole, paysagère et de biodiversité
- Action PI4 : Supprimer les microboisements et les haies de résineux gênants
- Action PI5 : Instituer et mettre à jour les réglementations des boisements pour les communes forestières
- Action PI6 : Mettre en place une politique de préservation et de valorisation des vergers traditionnels
- Action PI7 : Mettre en valeur des sites naturels, paysagers et historiques secondaires (Site de l'Abbaye de Murbach, abords du Quierenbach, Site du château du Hugstein, Site du vallon de Thierenbach)
- Action PI8 : Restaurer les murets en pierre sèche
- Action PI9 : Rouvrir des points de vue périvillageois de piémont et de montagne
- Action PI10 : Valoriser et compléter le réseau de sentiers thématiques pour une offre équilibrée à l'échelle de la CCRG (Sentier autour du Quierenbach, Sentier « Entre prés et fossés » à Raedersheim)
- Action PI12 : Mettre en place et définir une charte intercommunale de gestion durable des zones d'activités économiques
- Action PI13 : Traiter les entrées de villages tout en protégeant les coupures vertes
- Action PI14 : Résorber les points noirs paysagers
- Action PN1 : Faire du débouché de vallée un territoire exemplaire de la trame verte et bleue
- Action RN1 : Prévenir les coulées de boue en coordonnant un programme d'actions et d'aménagements ponctuels dans les zones sensibles
- Action RN3 : Soutenir la mise en place d'un programme de restauration des ruisseaux
- Action RN4 : Protéger et se réapproprier socialement les zones inondables et les zones humides
- Action RN5 : Protéger les captages d'alimentation en eau potable

A N N E X E S

ANNEXE 1 - Coût pour de la restauration de berges de cours d'eau (action RN3)

ANNEXE 2 -Exemples de démarches de haute qualité environnementale et système de management environnemental (action PI12)

ANNEXE 3 - Fiche Approche Environnementale de l'Urbanisme (source : Ademe) (action PI13)

ANNEXE 1 - Coût pour de la restauration de berges de cours d'eau

(action RN3)

Coût de restauration par mètre linéaire de berge

	Terrassement (640 €/j)	Plantations, semences et boutures (500 €/j)	Plantations de plants avec racines (300 €/j)	Coupe sélective (530 €/j)	Total pour 100 mètres de berge	Forfait transport 300 €	Estimation pour la restauration d'un km de berge
Berge nue érodée	2 jours	1 jour			1 780 €	300 €	**18 000 €**
Berge nue (érodée ou avec présence de renouées ou ronces)	1 jour	1 jour			1 140 €	300 €	**12 000 €**
Berge nue		1 jour			500 €		**5 000 €**
Berge avec ripisylve pauvre	1/2 jour		1/2 jour		470 €	300 €	**5 000 €**
Berge avec ripisylve correcte				1/4 jour	132 €		**1 320 €**

Coût de restauration par mètre linéaire de cours d'eau (coût berge X2)

	Total pour 100 mètres de cours d'eau	Total pour 1km de cours d'eau
Berge nue érodée	3 560 €	36 000 €
Berge nue (érodée ou avec présence de renouées ou ronces)	2 280 €	24 000 €
Berge nue	1 000 €	10 000 €
Berge avec ripisylve pauvre	940 €	10 000 €
Berge avec ripisylve correcte	264 €	2 640 €

ANNEXE 2 - Exemples de démarches de haute qualité environnementale et système de management environnemental

(action PI12)

ÉCONOMIQUE Fiches PRATIQUES du développement

Aménagement de l'espace et environnement

La prise en compte de l'environnement dans les villes implique de plus en plus la mise en place d'une démarche de management environnemental sur les zones d'activité.
Ces espaces, trop longtemps considérés comme des « zones » à part, évoluent pour passer du statut de lieu de travail à celui de lieu de vie.

Zones d'activité et management environnemental

Le système de management environnemental

La mise en place d'une démarche environnementale ne doit pas se limiter à un aménagement paysager ou architectural, mais doit aussi aborder d'autres aspects comme le traitement des impacts (rejets, etc.) ou l'accompagnement des entreprises. Face à cette multitude de données, une méthodologie s'avère nécessaire.
Un gestionnaire de zone peut s'appuyer sur un système de management environnemental tel qu'il est défini dans la norme ISO 14001 (cf. fiche précédente référencée 01/D) : « *La composante du système de management global qui inclut la structure organisationnelle, les activités de planification, les responsabilités, les pratiques, les procédures, les procédés et les ressources pour élaborer, mettre en œuvre, réaliser, passer en revue et maintenir la politique environnementale* ». Ce système doit permettre de s'assurer que tous les impacts environnementaux éventuels ainsi que les exigences réglementaires ont bien été intégrés.

La mise en place d'une telle démarche sur une zone d'activité implique, pour être performante, la prise en compte de certaines règles :
- il faut une approche partenariale avec les différents acteurs concernés basée sur la concertation ;
- l'analyse de la zone d'activité doit être replacée au niveau de son territoire d'implantation ;
- le gestionnaire doit, de par ses activités, avoir un véritable impact sur l'environnement comme la gestion d'une station d'épuration et d'une déchetterie ;
- le gestionnaire doit pouvoir influer sur les rejets des entreprises implantées ;
- les entreprises doivent être sensibilisées à la démarche et à la nécessité d'intégrer en interne le management environnemental.

Ces points ne sont bien entendu imposés par aucun organisme, mais c'est en les respectant que la démarche trouve tout son intérêt. L'objectif principal ne doit être ni commercial, ni de verdir une zone d'activité. Il doit viser à intégrer la zone d'activité dans la ville et à créer un terrain favorable à la prise en compte de l'environnement dans la gestion des entreprises implantées.

02/D
Mai 1999
ÉCONOMIQUES Pratiques

ÉCONOMIQUES Fiches PRATIQUES du développement

Deux outils : la charte de qualité environnementale et la certification extérieure

La charte de qualité environnementale est un outil simple qui a pour objectif de formaliser des partenariats entre différents acteurs et des objectifs d'actions. Cette charte peut se décliner sous différentes formes aussi bien au niveau local que territorial, comme la charte de qualité du Pays de la Loire (cf. encadré) Sa flexibilité en fait un outil performant pour la mise en place d'une démarche de management environnemental.

La certification extérieure du type norme ISO 14001 ou règlement Eco-Audit est mis en place sur certaines zones. Cette certification est beaucoup plus lourde que la démarche précédente. En effet, le système est vérifié régulièrement par un organisme indépendant et porte sur l'organisation élaborée pour intégrer une démarche de management environnemental. Cette certification est mondialement reconnue, ce qui présente un avantage fort pour les zones vouées à recevoir des entreprises internationales. Par contre, les coûts de mise en place et de gestion sont tels que la certification de zone à vocation plus régionale ou locale ne semble pas judicieuse. La rédaction d'une charte de qualité environnementale peut être une étape importante avant de mettre en place la norme ISO 14001 ou le règlement Eco-Audit.

La charte qualité du pays de la Loire

Le financement des projets de création de zones d'activité par le conseil général de la Loire est assujetti à l'adhésion à la charte qualité, c'est-à-dire :

● Respecter les quatre principes de base :
- développer un projet fédérateur en s'appuyant sur un véritable projet de développement territorial porté par les acteurs locaux ;
- privilégier l'existant : éviter les surcoûts liés à l'abondance et à la dispersion ;
- favoriser l'intercommunalité : associer un nombre significatif de communes et éviter la concurrence interne ;
- s'inscrire dans la réalité du marché : être à l'écoute des besoins des entreprises.

● Répondre à des critères de qualité :
- engagement sur les délais ;
- politique d'accueil et de mode de gestion ;
- aménagement et règlement d'utilisation des espaces ;
- prise en compte de l'environnement (prescription paysagère, déchets, entretien, etc.).

Tout comme pour les entreprises, la certification d'un gestionnaire de zone d'activité ne doit pas être vue comme une fin en soi. Il s'agit d'un système permettant de mettre en place une politique environnementale pertinente et d'en assurer l'amélioration continue.

Zone d'activité : une partie intégrante de la ville

La mise en place d'une politique environnementale sur une zone d'activité ne doit pas être envisagée uniquement sous un aspect commercial. Ce n'est pas parce que le gestionnaire d'une zone d'activité est certifié ISO 14001 que les entreprises vont venir s'implanter. Certains exemples le démontrent. Cette approche doit être abordée comme la volonté de développer une zone d'activité, véritable lieu de vie et partie intégrante de la ville. Elle doit de même faciliter la prise en compte de l'environnement dans la gestion des entreprises qui y sont implantées.

Bien entendu, la prise en compte de l'environnement peut constituer un facteur de différenciation fort par rapport aux zones d'activité plus classiques. Cette approche permet d'envisager une pérennisation des implantations d'entreprises, en jouant à la fois sur des aspects techniques mais aussi d'image, sans pour autant « concurrencer » les zones existantes plus généralistes ou plus anciennes.

Jean-François Valles
Chef de projet
Association Orée

— POUR EN SAVOIR PLUS —

L'association Orée
Elle regroupe des grandes entreprises et des collectivités qui ont décidé d'aider les PME-PMI à intégrer l'environnement dans leur gestion courante. Depuis six ans, Orée travaille sur la thématique des zones d'activité. Elle a réalisé en 1998, avec le programme des Nations unies pour l'environnement, un guide de management environnemental des zones d'activité. Elle accompagne actuellement plusieurs collectivités dans cette démarche.
Site Internet : www.oree.com

Collection **Dossiers d'Experts** :
« Le management environnemental »
Référence 239 - Prix 390 F.

ANNEXE 3 - Fiche Approche Environnementale de l'Urbanisme (source : Ademe)

(action PI13)

AEU®

L'Approche Environnementale de l'Urbanisme
pour concilier urbanisme
et environnement

ADEME

L'AEU® : un outil d'aide à la création

Depuis les années 1960, la consommation d'espace, caractérisée par la construction de maisons individuelles en périphérie des villes et des villages, est considérable. Son impact environnemental est resté longtemps sous-estimé notamment dans les domaines du transport et de l'énergie. Or, les déplacements quotidiens en voiture constituent un des premiers émetteurs de gaz à effet de serre et les maisons individuelles consomment 30 % d'énergie de plus que des logements collectifs de même superficie.

Réduire l'impact environnemental des nouveaux projets urbains s'avère donc être un défi majeur pour les prochaines décennies. Afin d'aider les collectivités locales et l'ensemble des acteurs de l'urbanisme, l'ADEME propose l'Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU®), outil destiné à favoriser la recherche d'une plus-value environnementale dans les pratiques urbanistiques.

L'environnement comme élément fondateur du projet d'urbanisme

L'AEU® permet d'intégrer la dimension environnementale à chaque étape d'un projet urbain. C'est une démarche qui conduit à des arbitrages dans lesquels l'environnement intervient, non pas comme une contrainte secondaire, mais comme un élément fondateur.

L'AEU® peut s'appliquer à des projets de diverses natures. Cependant, elle a surtout vocation à accompagner l'élaboration des documents d'urbanisme (SCOT, PLU) et la mise en œuvre d'opérations d'aménagement telles que les ZAC, les lotissements, les opérations de renouvellement urbain, les éco-quartiers ou les zones d'activités économiques.

Une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage

L'AEU® prend, le plus souvent, la forme d'une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage dont la fonction est de questionner en permanence le projet à l'aune de son impact environnemental. Elle apporte les connaissances nécessaires pour mieux comprendre et décider. Dans certains cas, elle peut mettre en évidence la nécessité d'engager des expertises complémentaires qui exigeront le recours à des spécialistes. Par exemple, il peut s'avérer judicieux de comparer les solutions de desserte énergétique, d'évaluer la faisabilité d'un projet de chaufferie bois ou de mettre en place des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales.

Le prestataire AEU® :
un animateur, plus qu'un expert en environnement

« L'interlocuteur AEU® est un animateur qui a des convictions, il doit les défendre et sert de médiateur entre le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre. Ce n'est pas rajouter un acteur supplémentaire. On décloisonne les structures institutionnelles. L'intérêt est que cet animateur puisse faire sauter les verrous pour trouver une synergie dans un même objectif qui est d'insuffler du développement durable dans le développement de la ville. »

Jean-Christophe Rousseau / Architecte - Urbaniste, Cabinet Forma 6

Parmi les questions auxquelles répond une AEU® :

- Quel site urbaniser ?
- Comment utiliser au mieux l'espace disponible ?
- Quelles formes urbaines retenir ?
- Quelle typologie d'habitat choisir ?
- Quelle place réserver aux piétons et aux cyclistes ?
- Quelle offre d'énergie proposer ?
- Comment gérer les eaux pluviales ?
- Comment consommer moins d'eau ?
- Quel espace prévoir pour la collecte et le tri des déchets ?
- Quelles conditions mettre en place pour assurer la survie des espèces animales et végétales ?...

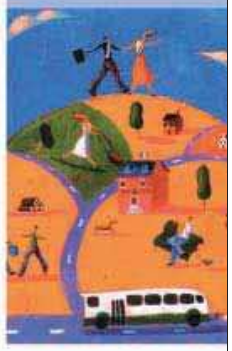

Bénéfice direct : la qualité environnementale

La mise en œuvre d'une AEU® se traduit par une amélioration globale de la qualité environnementale d'un projet urbain. Toutes les thématiques environnementales y sont traitées séparément, puis croisées pour aboutir, in fine, à un ensemble de solutions possibles.

Énergie et climat

Chalon-sur-Saône

La forme urbaine, l'aménagement, l'ensoleillement et les vents… sont autant de facteurs qui influencent la consommation énergétique.

Exemples d'objectifs mis en œuvre dans une AEU® :
- favoriser l'efficacité énergétique de l'aménagement en prenant en compte la topographie, le climat…;
- optimiser les scénarios de desserte énergétique par une estimation des besoins et une analyse de l'offre (ressources locales, solaire…).

Déplacements

La gestion des déplacements est un levier essentiel pour économiser les énergies, diminuer les émissions de gaz à effet de serre et contribuer à la qualité du cadre de vie.

Exemples d'objectifs mis en œuvre dans une AEU® :
- favoriser le renouvellement des friches urbaines et l'urbanisation des zones déjà desservies par les transports en commun ;
- développer les espaces publics qui privilégient les modes doux.

Déchets

Maîtriser le flux des déchets nécessite bien sûr d'en produire moins (réduction à la source), mais aussi de mieux organiser leur collecte.

Exemples d'objectifs mis en œuvre dans une AEU® :
- optimiser les plans masse et les aménagements pour améliorer les circuits de collecte et en réduire les coûts ;
- prévoir des aménagements pour faciliter l'implantation des systèmes de tri et des dispositifs de compostage domestique ;
- intégrer, dans le projet, l'exigence de limitation et de valorisation des déchets de chantiers.

Eau

Une gestion des eaux pluviales proche du cycle naturel permet de diminuer l'extension des réseaux et le surdimensionnement des ouvrages. Une telle gestion contribue également à la qualité des espaces publics.

Exemples d'objectifs mis en œuvre dans une AEU® :
- permettre l'infiltration naturelle des eaux pluviales et ralentir leur ruissellement ;
- mettre en œuvre des techniques de proximité pour le traitement des eaux usées et la réutilisation des eaux pluviales (exemple : arrosage des jardins).

Biodiversité et paysage

Au cours des dernières décennies, l'urbanisation s'est surtout développée au détriment des espaces naturels et agricoles. L'enjeu aujourd'hui est de lutter contre cette prédation.

Exemples d'objectifs mis en œuvre dans une AEU® :
- intégrer harmonieusement les projets urbains au patrimoine naturel existant (haies bocagères, vallons humides…) ;
- concevoir des espaces verts en leur attribuant une fonction et un mode d'entretien écologiques (corridors pour la faune entretenus sans produits phytosanitaires et faiblement arrosés).

Sol et sites pollués

Il s'agit de limiter la consommation irréversible de terres agricoles et d'espaces naturels notamment en réhabilitant des friches urbaines et industrielles.

Exemples d'objectifs mis en œuvre dans une AEU® :
- éviter le mitage du territoire ;
- étudier les formes urbaines les plus appropriées pour réinvestir les espaces en friches en privilégiant la valorisation du patrimoine local.

Bruit

L'environnement sonore est un élément important de la qualité de vie.

Exemple d'objectifs mis en œuvre dans une AEU® :
- limiter les émergences sonores et organiser l'espace en fonction des sources de nuisances.

Bénéfice indirect : l'intelligence globale du projet

*L'AEU® offre un terrain propice à la mise en œuvre des principes de développement durable : **participation** (éclairer les choix, partager des attentes…), **transversalité** (mettre en évidence les interactions entre les domaines environnementaux…), **solidarité** (réduire les inégalités d'accès aux déplacements, à l'énergie…). Elle produit des bénéfices qui dépassent la seule qualité environnementale.*

Des projets urbains créatifs, soutenus par l'ensemble des parties prenantes

La mise en débat des questions environnementales entre élus, techniciens, représentants associatifs, voire habitants a notamment pour effet de susciter la compréhension partagée des enjeux, la recherche de solutions innovantes et l'accord sur les choix à réaliser. Dans les communes rurales, par exemple, l'AEU® conduit souvent les décideurs à accepter des formes urbaines plus compactes que celles des lotissements classiques. L'AEU® amène également les différents intervenants à confronter leur point de vue pour trouver les solutions les plus pertinentes.

Des projets respectueux de l'identité locale

Par une approche spécifique du territoire (climatologie, topographie, trame hydraulique, cheminements anciens, matériaux disponibles…), l'AEU® aboutit à une mise en valeur du patrimoine local, qu'il soit naturel ou bâti. Dès lors, le projet urbain ne vient pas « raser » l'existant mais se construit autour des caractéristiques géographiques et historiques du site.

Des projets où priment qualité de vie et lien social

Des espaces publics conçus en fonction du vent, de l'ensoleillement, de la végétation, de l'écoulement naturel des eaux de pluie, traversés de cheminements doux, forment des lieux paysagers agréables à vivre (jeux d'enfants bien exposés, chemins abrités du vent, lieux d'ombre en été…) qui contribuent au développement du lien social.

Des projets porteurs d'économies

La compacité du bâti permet de réduire la longueur des voieries et donc des réseaux ; ceci se traduit par des économies de travaux et de fonctionnement pour la collectivité locale ou l'aménageur.
Les économies d'énergie réalisées grâce à l'orientation et à une meilleure performance du bâti, ainsi qu'à l'utilisation des énergies renouvelables sont autant de gains de charges pour les habitants.

Exemple de plan masse : synthèse des principes d'aménagement retenus dans une AEU®

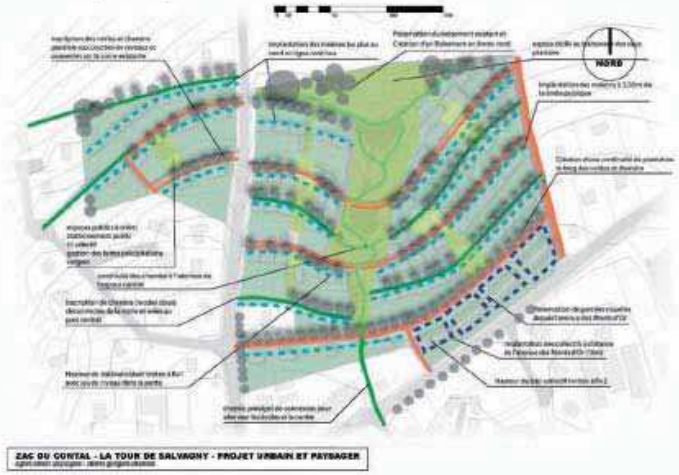

Un déroulement en quatre étapes-clés

Pour être efficace, l'AEU® doit intervenir le plus en amont possible du projet. Elle devient alors une ligne directrice et se déroule en 4 étapes-clés.

ZAC		SCOT, PLU
Étude de faisabilité		
Dossier de création	**Analyse des enjeux environnementaux : un temps fort de sensibilisation pour l'ensemble des parties prenantes**	État des lieux initial PADD
Dossier de réalisation	**Définition d'objectifs environnementaux et de principes d'aménagement : la prise de décisions**	Orientations générales Orientations d'aménagement
Documents contractuels : - CCCT, CPAP - Autorisation de lotir	**Transcription des propositions retenues : l'aboutissement du travail de conception**	Règlement Recommandations Cartographie...
Mise en œuvre de la ZAC, du lotissement,... Marchés de travaux	**Suivi et animation du projet : la mise en application dans la durée**	

La première phase consiste à identifier, à travers différentes thématiques (énergie, eau, déplacements, déchets…), les principaux enjeux environnementaux du projet et à en faire un diagnostic croisé.
Ce travail est réalisé dans le cadre d'ateliers qui réunissent les élus, les experts techniques, les représentants associatifs et permettent l'émergence d'une culture commune environnementale.

Il s'agit d'aboutir à un consensus en matière d'objectifs environnementaux, de hiérarchiser ces objectifs pour définir des orientations et des principes d'aménagement qui tiendront également compte des critères techniques, économiques ou sociaux. C'est également à cette étape que sont déclenchées, si nécessaire, des investigations complémentaires sur des solutions opérationnelles (énergies, transport...).

Les orientations retenues dans la phase précédente sont traduites sous forme de recommandations ou de clauses environnementales incluses dans les documents d'urbanisme (PLU, SCOT) ou dans les documents contractuels (ZAC, lotissement, ORU…).

La dernière phase permet de suivre l'application des préconisations environnementales tout au long des travaux d'aménagement et de construction, et de s'assurer de leur appropriation par les acquéreurs et les habitants notamment. Elle doit également faciliter la mise en œuvre de la démarche HQE® dans les constructions.

L'AEU® et son articulation avec les démarches d'ordre réglementaire

L'AEU® n'a pas pour vocation de se substituer aux démarches visant à satisfaire les obligations réglementaires telles que l'état des lieux initial, l'étude d'impact, l'évaluation environnementale (SCOT et certains PLU). Au contraire, selon son niveau d'intégration dans le projet, elle les anticipe et les enrichit. Elle vise des objectifs qui dépassent le strict respect des normes environnementales et qui, de plus, s'articulent avec des objectifs économiques et sociaux.

ZAC :
Zone d'Aménagement Concertée
SCOT :
Schéma de Cohérence Territoriale
PLU :
Plan Local d'Urbanisme
CCCT :
Cahier des Charges de Cession de Terrain
CPAP :
Cahier des Prescriptions Architecturales et Paysagères

En savoir plus

Vous trouverez sur le site internet, **www.ademe.fr** :
- vos contacts en région
- les conditions d'octroi des aides de l'ADEME
- nos dates de formations pour maîtres d'ouvrages et maîtres d'œuvre...

Vous pourrez également :
- trouver des fiches de cas sur le site ADEME de votre région
- vous procurer le guide « Réussir un projet d'urbanisme durable » co-édité par l'ADEME et le groupe Le Moniteur, Réf. 5861

Apports de l'AEU® : exemples

Avec son projet de lotissement, la commune d'Amuré (79), voisine de Niort, courait le risque de devenir un village dortoir. Pour garantir une réelle qualité de vie aux nouveaux habitants, la municipalité a décidé de faire accompagner son projet d'une AEU®. Celle-ci a permis de :
- favoriser un aménagement approprié des voies pour relier le nouveau quartier au village,
- concevoir une circulation aisée qui combine déplacements automobiles et déplacements doux.

Les réflexions menées dans le cadre de l'AEU® ont, par ailleurs, conduit à mettre en place des solutions innovantes pour la gestion des eaux (citernes enterrées individuelles, surfaces réservées sur la parcelle pour des dispositifs d'assainissement...).

©Ademe

Située au cœur du Pays de Rennes, la commune de Vezin-le-Coquet (35), d'environ 4 000 habitants, a réalisé une AEU® sur la ZAC des Champs Bleus dans l'objectif de concilier qualité de vie, solidarité sociale et préservation des ressources.
L'AEU® a permis de fixer des principes d'aménagement tels que :
- la maîtrise de l'étalement urbain : choix des logements collectifs ou semi-collectifs groupés,
- le développement des énergies renouvelables par la mise en œuvre du réseau de chaleur bois-énergie, l'utilisation du solaire pour l'eau chaude sanitaire, …,
- la création d'un écosystème urbain : ZAC conçue autour d'une trame verte,
- une gestion alternative des eaux pluviales grâce à la fixation d'un coefficient d'imperméabilité des sols et la récupération des eaux pluviales pour les usages domestiques,
- une solidarité sociale assurée par des espaces publics, des centres d'activité et l'aménagement d'accès doux.

© 4 Vents / Chécy

Située dans l'agglomération orléanaise, la commune de Chécy (45), 7500 habitants, a réalisé une AEU® pour la révision de son POS (PLU). L'objectif était d'harmoniser la demande urbaine (extension du cadre bâti et développement des déplacements) avec les caractéristiques du territoire : prédominance de zones agricoles, de terrains inondables, présence d'une zone Natura 2000 et d'un site arboré…
Les bénéfices directs de l'AEU® sont aujourd'hui peu « visibles » puisqu'ils sont fondus dans les règles du PLU : gestion des eaux pluviales, réseau de transport en commun, aménagement de liaisons douces…
En revanche, les bénéfices "indirects", qui attestent le fort ancrage de la démarche dans les politiques de développement de la commune, sont, eux, mesurables : sensibilisation des habitants, concertation des acteurs, promotion des énergies renouvelables dans les projets locaux.

Commune rurale typique de la Charente-Maritime (17), Vénérand était confrontée à une importante croissance démographique et à une transformation de l'activité agricole conduisant à la disparition des petites exploitations et à la banalisation des paysages. L'accompagnement du PLU par une AEU® a permis de :
- lutter contre le mitage,
- maintenir le caractère des villages et hameaux,
- accompagner la mutation de l'activité agricole ainsi que la transformation du bâti et des équipements, tout en favorisant le maintien des haies bocagères et des espaces boisés.

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) est un établissement public sous la tutelle conjointe des ministères chargés de l'Ecologie, de l'Energie du Développement durable et l'Aménagement du Territoire, de l'Industrie et de la Recherche.
Elle participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement et de l'énergie. L'agence met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public et les aide à financer des projets dans cinq domaines : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit et à progresser dans leurs démarches de développement durable.

www.ademe.fr

Conception : réduction, Pascale Nasser, réduction.com, réalisation Bernard Dubois
Mars 2008 | 1 000 exemplaires | imprimé sur papier recyclé